

Travaux publics et Services gouvernementaux

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage , Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Marine Machinery and Services / Machineries et services maritimes

11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage III, 8B3 Gatineau Québec K1A 0S5

Title - Sujet Système centralisé de commande et de surveillance d'alarme (CCAMS) pour les NPSH de la GCC				
Solicitation No N° de l'invitation Date				
F7044-200246/B		2023	3-03-13	
Client Reference No N° de re F7044-200246	éférence du client			
GETS Reference No N° de re PW-\$\$ML-065-29002	éférence de SEAG			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N	N° VME	
065ml.F7044-200246				
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd f	fin	
at - à 02:00 PM	Eastern Daylight Sav	ving T	ime EDT	
on - le 2023-05-19	Heure Avancée de l'I	Est HA	Æ	
F.O.B F.A.B. Specified I Plant-Usine: Destination	Herein - Précisé dans les j	-	tes	
Address Enquiries to: - Adres Manzer, Carson	ser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur	
Telephone No N° de télépho	ne	FAX	No N° de FAX	
(343) 551-4953 ()		() -		
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:				
Spe	cified Herein			
Précisé dans les présentes				
Plant-Usine: Destination Address Enquiries to: - Adres Manzer, Carson Telephone No N° de télépho (343) 551-4953 () Destination - of Goods, Servic Destination - des biens, servic	Other-Autre: ser toutes questions à: ne es, and Construction: ces et construction:	1	Buyer Id - Id de l'acheteur 065ml	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée				
See Herein – Voir ci-inclus					
Vendor/Firm Name and Address					
Raison sociale et adresse du fournisseur	/de l'entrepreneur				
Telephone No N° de téléphone					
Facsimile No N° de télécopieur					
Name and title of person authorized to sig	gn on behalf of Vendor/Firm				
, ,	(type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/				
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)					
Signature	Date				



Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro F7044-200246/A, datée du 2022-07-26, dont la date de clôture était le 2022-11-18, à 14:00 HNE.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE '	1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX	4
1.1.	Introduction	4
1.2.	SOMMAIRE DE L'APPROVISIONNEMENT	
1.3.	SERVICE À DISTANCE EN LIGNE ET PAR TÉLÉPHONE	7
1.4.	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR L'APPROVISIONNEMENT	7
1.5.	CALENDRIERS DE LIVRAISONS	9
1.6.	DISPONIBILITÉ PRÉVUE DES NAVIRES DE PATROUILLES SEMI-HAUTURIERS (NPSH)	19
1.7.	RESPECT DES MESURES, DES ORDRES PERMANENTS, DES POLITIQUES ET DES RÈGLES SU	JR PLACE19
1.8.	COMPTE RENDU	19
PARTIE 2	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	20
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	20
2.2	Présentation des soumissions	22
2.3	ANCIEN FONCTIONNAIRE - CONCURRENTIELS - SOUMISSION	23
2.4	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	24
2.5	LOIS APPLICABLES	25
2.6	CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES	25
2.7	VISITE OBLIGATOIRE DES LIEUX	25
2.8	PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	26
PARTIE :	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	27
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	27
3.2	LE CANADA DEMANDE QUE LES SOUMISSIONNAIRES FOURNISSENT LEUR SOUMISSION EN 1	
	RELIÉS SÉPARÉMENT COMME SUIT :	
3.3	PAIEMENT ÉLECTRONIQUE DE FACTURES – SOUMISSION	29
3.4	FLUCTUATION DU TAUX DE CHANGE	29
PARTIE 4	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	30
4.1	Procédures d'évaluation	30
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	
PARTIE !	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	32
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉ	
0.2	ATTESTATIONS TREALABLES A FATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUTT EL	
PARTIE (– EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUT EXIGENCES	
6.1	EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ	34
6.2	EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	34
PARTIE :	7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	35
1.1.	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	35
1.2.	SERVICE À DISTANCE EN LIGNE ET PAR TÉLÉPHONE	37
1.3.	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR L'APPROVISIONNEMENT	

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

1.4.	CALENDRIERS DE LIVRAISONS	3
1.5.	EXÉCUTION DES TRAVAUX	9
1.6.	EXAMENS DE LA CONCEPTION4	1
1.7.	CALENDRIER DE PRODUCTION42	1
1.8.	DESSINS AU COURS DES PHASES DE CONCEPTION, FABRICATION, INTÉGRATION ET INSTALLATION4:	1
1.9.	TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES OU IMPRÉVUS INCLUANT LES MODIFICATIONS DE CONCEPTION42	
1.10.	INSPECTION ET NON-CONFORMITÉ	
1.11.	ACCEPTATION DES ESSAIS ET DES DÉMONSTRATIONS4	3
1.12.	ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX44	1
1.13.	OMISSION DE LOGICIELS ET DE LICENCES CONNEXES	5
2.	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.1.	CONDITIONS GÉNÉRALES	5
2.2.	CONDITIONS GÉNÉRALES SUPPLÉMENTAIRES	5
3.	DURÉE DU CONTRAT4	7
3.1.	PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT4	7
3.2.	DATE DE LIVRAISON4	7
3.3.	OPTION AU CONTRAT4	7
3.4.	POINTS DE LIVRAISON49	9
4.	AUTORITÉS50	
5.	DIVULGATION PROACTIVE DES MARCHÉS AVEC LES ANCIENS FONCTIONNAIRES52	1
6.	PAIEMENT52	2
6.1.	BASE DE PAIEMENT – PRIX ET TAUX FERMES	
6.2.	RAJUSTEMENT DES PRIX (RDP)	
6.3.	BASE DE PAIEMENT – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES/IMPRÉVUS53	
6.4.	MODALITÉS DE PAIEMENT - PAIEMENTS D'ÉTAPE5	
6.5.	RETENUE DE GARANTIE55	
6.6.	VÉRIFICATION DISCRÉTIONNAIRE DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES/IMPRÉVUS SEULEMENT5	
6.7.	VÉRIFICATION DU TEMPS POUR LES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES/IMPRÉVUS SEULEMENT55	
6.8.	LIMITE DE PRIX	
6.9.	PAIEMENT ÉLECTRONIQUE DE FACTURES — CONTRAT	
6.10.	AJUSTEMENT DE RÉCLAMATION LIÉ À UNE OMISSION	
7.	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION – DEMANDE DE PAIEMENT D'ÉTAPE50	
8.	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
9.	LOIS APPLICABLES	
10.	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	
11.	RESSORTISSANTS ÉTRANGERS (ENTREPRENEUR CANADIEN OU ENTREPRENEUR ÉTRANGER)58	
12.	EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE)
13.	LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR AU TITRE DE DOMMAGES SUBIS PAR LE	_
14.	CANADA	
14. 15.	RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	
15. 16.	DÉFAUT DE LIVRAISON	
10. 17.	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
ANNEXE « A		
ANNEXE « B		
ANNEXE « C		
ANNEXE « D	VENTILATION DÉTAILLÉE DES PRIX LES CCAMS, LA CONCEPTION, LES OUTILS À USAGE SPÉCIAL ET ÉQUIPEMENT D'ESSAI (SPTATE), LES TESTS D'ACCEPTATION EN USINE, LES PIÈCES DE RECHANGE, LES PROCÉDURES, L DOCUMENTATION, LES CERTIFICATIONS ET LA FORMATION CADRE	Α

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

ANNEXE « E »	PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES OU IMPRÉVUS	131
ANNEXE « F »	EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	134
ANNEXE « G »	FORMULAIRE TPSGC-PWGSC 1205	137
ANNEXE « I »	PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE ET FICHE D'ÉVALUATION	140
ANNEXE « J »	CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	146
ANNEXE « K »	EXEMPLE DE DÉCLARATION DE CONFORMITÉ À L'ÉNONCÉ DES TRAVAUX SOUS FORME DE MATRICE DES BESOINS	
ANNEXE « L »	À LA PARTIE 5 – DEMANDE DE SOUMISSIONS PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION	164
ANNEXE « M »	INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	165

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires des instructions relatives à la préparation de leur soumission.
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir.
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre; et
- Partie 7 Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes qui figurent dans la table des matières.

1.1.1. Ensemble de données techniques sur le site de point de partage

En raison de la taille des fichiers des documentations techniques, les informations seront disponibles via un site de point de partage sécurisé.

Le soumissionnaire doit communiquer avec <u>l'autorité contractante</u> pour demander la création d'un compte afin d'accéder au site de point de partage sécurisé. Pour chaque employé, le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes.

- 1. Prénom et nom de l'employé; et
- 2. Adresse courriel de l'employé.

1.2. Sommaire de l'approvisionnement

- 1. La Garde côtière canadienne a un besoin de remplacer le système centralisé de commande de surveillance d'alarme (CCAMS) existant installé à bord de ses neuf (9) Navires de la Garde côtière canadienne (NGCC), Navires de patrouilles semi-hauturiers (NPSH) de classe Hero, avec un nouveau CCAMS approuvé par American Bureau of Supping (ABS), une des société de classification reconnue par le Canada. Les NPSH sont maintenus en classe avec ABS.
- Le Canada a l'intention de conclure un contrat subséquent uniquement avec un soumissionnaire qui est un entrepreneur qui doit être un concepteur de système original de surveillance d'alarme (AMOSD) de CCAMS. L'AMOSD du CCAMSI se doit:

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- (a) Utiliser une architecture ouverte pour les logiciels SCADA ou DCS et Contrôleurs Programmable afin de faciliter l'intégration du système avec du matériel et des systèmes tiers, et avoir la capacité d'effectuer le développement de logiciels et les tests connexes du CCAMS complet ou des sous-ensembles utilisés dans le CCAMS proposé. L'identité d'AMOSD est attestée par le nom apparaissant sur le système acheté et/ou sur tous les dessins et documents de formation qui l'accompagnent;
- (b) Concevoir et intégrer au nouvel équipement et à l'équipement existant le système complet et les sous-ensembles utilisés dans le CCAMS proposé. L'entrepreneur doit conserver l'entière responsabilité du système pour toutes les exigences et avoir suffisamment de droits de propriété intellectuelle dans le CCAMS et sur celui-ci pour accorder au Canada et aux détenteurs de licences du Canada tous les droits requis en vertu du contrat subséquent pour exécuter les travaux prévus au contrat et tout autre travail pour lequel le contrat accorde au Canada une licence sur les biens achetés; et
- (c) Tous les soumissionnaires doivent soumettre, dans le cadre de leur réponse aux critères techniques obligatoires, Annexe « J », point 1, une certification du CCAMS concernant l'autorité du soumissionnaire à fournir au Canada les produits et services, qui doit être signée par l'entrepreneur du CCAMS AMOSD. Aucun contrat ne sera attribué à un soumissionnaire à moins que l'attestation ait été fournie au Canada. Le Canada à la discrétion exclusive de déterminer si toutes les informations requises ont été fournies.

Le besoin englobe tous les travaux et services connexes décrits aux présentes, y compris l'Énoncé des travaux (EDT) joint à titre d'Annexe « A ».

1.2.1. Le contrat initial est pour l'acquisition d'un (1) système centralisé de commande, d'alarme et de surveillance (CCAMS) afin de remplacer le système centralisé de commande, d'alarme et de surveillance (CCAMS) existant à bord du NGCC A. Leblanc.

Le Canada se réserve le droit d'échanger le NGCC A. Leblanc contre n'importe quel autre navire NGCC de la classe Hero répertorié dans les options pour des quantités supplémentaires, voir la section 1.2.2.1 cidessous. Il n'y aura aucun rajustement de prix aux prix proposés par les soumissionnaires pour le navire sélectionné qui sera transféré dans le contrat initial.

- **1.2.2.** Le Canada aura le droit d'exercer une partie ou l'ensemble des options suivantes:
- **1.2.2.1.** Options pour des quantités supplémentaires:

L'ordre dans lequel les navires sont énumérés ci-dessous ne doit pas être considéré comme l'ordre dans lequel le Canada exercera les options pour des quantités supplémentaires. La numérotation chronologique des options avec le navire NGCC de la classe Hero approprié sera mise à jour par le biais d'une modification au contrat afin de refléter la nouvelle séquence. Il n'y aura aucun rajustement de prix aux prix proposés par les soumissionnaires pour le navire sélectionné.

Le contrat comprendra les options suivantes pour des quantités supplémentaires :

- La première (1^{ère}) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS existant à bord du NGCC Constable Carrière;
- II. La seconde (2ième) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS existant à bord du NGCC Caporal Kaeble V.C.;
- III. La troisième (3ième) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS existant à bord du NGCC M. Charles M.B.;
- IV. La quatrième (4ième) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS existant à bord du NGCC Captain Goddard M.S.M.;

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml

File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME 065 ml. F7044-200246

- V. La cinquième (5^{ième}) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS existant à bord du NGCC Private Robertson V.C.;
- VI. La sixième (6^{ième}) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS existant à bord du NGCC G. Peddle S.C.;
- VII. La septième (7^{ième}) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS existant à bord du NGCC Corporal Teather C.V.; et
- VIII. La huitième (8ième) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS enlevé sur le NGCC Corporal McLaren M.M.V..

1.2.2.2. Options pour des périodes additionnelles

Le contrat s'étendra sur une période initiale d'une (1) année. Chaque année, le Canada se réserve le droit de prolonger le contrat d'une (1) année additionnelle. Les prix des options non exercées seront alors assujettis à un rajustement des prix (RDP).

1.2.3. Toutes les options seront exercées au moyen de modifications du contrat.

1.2.4. Base de la Garde côtière canadienne de chaque navire

Nom du Navire	GCC Région	Base de la Garde côtière canadienne
NGCC A. Leblanc	Centrale & Arctique	15 rue de Prince Sorel-Tracy, QC Canada J3P 4J4
NGCC Constable Carrière	Centrale & Arctique	15 rue de Prince Sorel-Tracy, QC Canada J3P 4J4
NGCC Caporal Kaeble V.C.	Centrale & Arctique	15 rue de Prince Sorel-Tracy, QC Canada J3P 4J4
NGCC M. Charles M.B.	Ouest	9860 West Saanich Road Sidney, BC Canada V8L 4B2
NGCC Captain Goddard M.S.M.	Ouest	9860 West Saanich Road Sidney, BC Canada V8L 4B2
NGCC Private Robertson V.C.	Atlantique	1 Challenger Dr Dartmouth, NS Canada B2Y 4A2
NGCC G. Peddle S.C.	Atlantique	1 Challenger Dr Dartmouth, NS Canada B2Y 4A2
NGCC Corporal Teather C.V.	Atlantique	1 Challenger Dr Dartmouth, NS Canada B2Y 4A2
NGCC Corporal McLaren M.M.V.	Atlantique	1 Challenger Dr Dartmouth, NS Canada B2Y 4A2

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1.2.5. Points de livraison et sites d'intégrations et d'installations

En ce qui concerne le contrat initial et les options un (1) à sept (7), le point de livraison des composants et équipements du CCAMS seront à la base de la GCC conformément à la partie 7, section 3.4 du contrat.

En ce qui concerne l'option huit (8), le point de livraison des composants et équipements du CCAMS sera à la base de la GCC conformément à la partie 7, section 3.4 du contrat et l'intégration se fera à un entrepreneur de radoub (chantier maritime) à être déterminé.

1.2.6. Soins et garde de chaque navire

Pour le contrat initial et les options un (1) à sept (7), les soins et la garde de chaque navire resteront avec le Canada conformément aux conditions générales supplémentaires 1029 (2018-12-06) article 8.

En ce qui concerne l'option huit (8), les soins et la garde de chaque navire sera transféré du Canada à un chantier maritime conformément aux conditions générales supplémentaires 1029 (2018-12-06) article 9. L'entrepreneur doit communiquer et coordonner avec le chantier maritime afin de s'assurer qu'il adhère aux règles et règlementations du chantier maritime concernant les soins et la garde du navire.

En tout temps, l'entrepreneur doit se conformer aux règles et règlementations concernant les soins et la garde du navire.

1.3. Service à distance en ligne et par téléphone

L'entrepreneur doit avoir un numéro de téléphone pour le soutien technique à distance et l'infrastructure requise doit être située au Canada et se doit de fournir un service minimum de 24 heures par jour sept (7) jours par semaine avec un temps de réponse minimum de douze (12) heures fourni par des techniciens de soutien technique formés pour le CCAMS. Les techniciens doivent être en mesure de fournir des services de diagnostic, d'exploitation et d'entretien.

1.4. Renseignements supplémentaires sur l'approvisionnement

- 1.4.1. Cet approvisionnement comprend aussi les modifications techniques (MT) requises pour l'intégration et l'installation des CCAMS à bord des navires, l'élaboration des trousses de concepts, de spécifications et de dessins requis pour le démontage des CCAMS existants, les modifications aux navires et l'intégration et l'installation, l'enlèvement des CCAMS existants et la mise en œuvre des modifications aux navires, l'intégration et l'installation des CCAMS à bord des navires et la mise en service des CCAMS.
- **1.4.2.** La huitième (8^{ième}) option NGCC Corporal McLaren M.M.V. ne comprend pas l'enlèvement du CCAMS existant.
- **1.4.3.** Tous les aspects de l'ensemble du projet de remplacement des CCAMS existants (le projet) sont assujettis aux règles et règlementations de la société de classification American Bureau of Shipping (ABS) et doivent aussi se conformer aux règles et réglementatons applicable de la Sécurité maritime de Transports Canada.
- **1.4.4.** Les neuf (9) CCAMS doivent être de la même marque et du même modèle, être identiques en ce qui a trait à leur conception, fabrication, composantes, équipement et mise en place et être configurées de la même manière pour ce qui est de leur emplacement à bord.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065m1.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1.4.5. Le concepteur de système original de surveillance d'alarme (AMODS) pour les CCAMS (l'entrepreneur) doit conserver la responsabilité systémique globale pour la conception et le développement de logiciel pour les CCAMS avec leurs composantes et équipements principaux et connexes, l'élaboration des trousses de concepts, de spécifications et de dessins nécessaires pour le démontage des CCAMS existants, les modifications aux navires et l'intégration et l'installation des CCAMS à bord des navires. L'entrepreneur doit également conserver la responsabilité systémique globale pour le démontage des CCAMS existants et des composants et de l'équipement connexes, la mise en œuvre des modifications des navires et l'intégration et l'installation des CCAMS, la mise en marche, les tests et les essais, la mise en service des CCAMS. Par conséquent, l'entrepreneur sera entièrement responsable de fournir tout le personnel, l'équipement, les services de production et les services professionnels nécessaires en vue de respecter l'ensemble des exigences du contrat.

Les études nécessaires, les inspections, les évaluations, les calculs, les conceptions, les dessins, les certifications, les approbations nécessaires pour l'élaboration des modifications techniques (MT) des CCAMS en vue de l'intégration et de l'installation des CCAMS sur les navires devront être effectués par un ingénieur électrique professionnel accrédité, employé ou sous-traitant de l'entrepreneur et approuvé par le Canada dans le cadre du présent contrat.

- 1.4.6. Le démontage des CCAMS existants et la mise en œuvre des modifications aux navires, l'intégration et l'installation des CCAMS et leur mise en marche, tests et essais et mise en service devront être effectués par l'entrepreneur ou un entrepreneur expérimenté en intégration/installation marine, sous-traitant de l'entrepreneur et approuvé par le Canada dans le cadre du présent contrat.
- **1.4.7.** Les CCAMS existants doivent être remplacés par des CCAMS conformes aux règles et règlements applicables d'ABS. Par conséquent, les composants et l'équipement principaux et connexes des CCAMS qui sont assujettis aux règles et règlements d'ABS doivent être conçus, fabriqués et mis à l'essai conformément aux règles et règlements applicables d'ABS.

L'entrepreneur doit élaborer et mettre en œuvre les activités suivantes, sans toutefois s'y limiter, conformément aux règles et règlements applicables d'ABS:

- la conception, la réalisation technique et la mise en œuvre des spécifications et dessins des modifications, intégrations et installations sur les navires;
- le démontage des CCAMS existants et des composants et de tout l'équipement connexes;
- l'intégration des CCAMS aux navires;
- les modifications aux navires;
- l'installation complète des CCAMS à bord des navires; et
- la mise en marche, les tests et essais et la mise en service des CCAMS.
- **1.4.8.** Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi s'applique au présent besoin; veuillez vous reporter à la Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires, à la Partie 7 Clauses du contrat subséquent et à l'Annexe « M » intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi Attestation.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1.4.9. Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

1.5. Calendriers de livraisons

Les calendriers de livraisons que voici tient compte du fait que le Canada peut exercer les options suivantes relativement aux quantités :

- La première (1ère) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS existant à bord du NGCC Constable Carrière;
- La seconde (2^{ième}) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS existant à bord du NGCC Caporal Kaeble V.C.;
- III. La troisième (3^{ième}) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS existant à bord du NGCC M. Charles M.B.;
- IV. La quatrième (4ième) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS existant à bord du NGCC Captain Goddard M.S.M.;
- La cinquième (5^{ième}) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS existant à bord du NGCC Private Robertson V.C.;
- VI. La sixième (6^{ième}) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS existant à bord du NGCC G. Peddle S.C.;
- VII. La septième (7^{ième}) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS existant à bord du NGCC Corporal Teather C.V.; et
- VIII. La huitième (8ième) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS enlevé sur le NGCC Corporal McLaren M.M.V.

Le soumissionnaire doit remplir l'Annexe « C », Calendriers de livraisons, pour répondre aux exigences prévues aux présentes. Si un jour civil coïncide avec un jour de repos, la livraison aura lieu le jour ouvrable suivant. Le Canada exige que les produits livrables soient prêts pour l'acceptation, c'est-à-dire complets à tous les égards et avec tous les essais menés à bien, le cas échéant, et ce, conformément au contrat, au plus tard le :

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1.5.1. CONTRAT INITIAL - CALENDRIER DE LIVRAISONS DU NGCC A. Leblanc

CONTRAT INITIAL REMPLACEMENT DU CCAMS POUR LE NGCC A. Leblanc

N° d'élément	Description	Jours civils (JC) après l'attribution du contrat (AC)
C1	RÉUNION D'ATTRIBUTION DU CONTRAT (au besoin)	5
1	PHASE DE CONCEPTION, VISITE DU SITE DU NAVIRE	10
2	RÉUNION DE LANCEMENT AVEC L'ENTREPRENEUR	10
3	SOUMISSION DU BDR À L'ABS	10
4	RÉUNION D'EXAMEN DES EXIGENCES DU SYSTÈME (SRR)	40
5	RÉUNION D'EXAMEN DE LA CONCEPTION PRÉLIMINAIRE (PDR)	99
6	RÉUNION D'EXAMEN CRITIQUE DE LA CONCEPTION (CDR)	135
7	TEST D'ACCEPTATION EN USINE (FAT) DU CCAMS	152
8	ENLÈVEMENT DU CCAMS EXISTANT INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES	159
9	LIVRAISON DE LA TROUSSE ET DU CALENDRIER DE LA FORMATION CADRE	169
10	LIVRAISON À LA GCC DU CCAMS INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES	169
11	MISE EN ŒUVRE ET INSTALLATION DU CCAMS (INSTALLATION COMPLÈTE DU CCAMS ET PRÊT POUR LES TESTS DE MISE EN MARCHE ET LES ESSAIS)	174
12	TESTS ET ESSAIS DE MISE EN MARCHE DU CCAMS (MISE EN MARCHE, TESTS, ESSAIS À QUAI ET ESSAIS EN MER DU CCAMS AVEC LES COMPOSANTES, LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES, LES SYSTÈMES ET LES SOUS-SYSTÈMES IMPACTÉS PAR LEURS INSTALLATIONS)	204
13	LIVRAISON DES FORMATIONS CADRES SUR LE CCAMS (ACHÈVEMENT DES FORMATIONS CADRES CONFORMÉMENT AUX TROUSSES DE FORMATIONS CADRE LBLC-LOG-01)	209

11

12

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

131

136

14	RÉUNION CONÇERNANT LA TROUSSE DE VÉRIFICATION DE LA CONFIGURATION PHYSIQUE	219
15	ACCEPTATION FINALE DU CCAMS	224

1.5.2. 1ère OPTION - CALENDRIER DE LIVRAISONS DU NGCC Constable Carrière

PREMIÈRE (1ère) OPTION DE QUANTITÉ REMPLACEMENT DU CCAMS POUR LE NGCC Constable Carrière Jours civils (JC) **Article** après l'exercice de **Description** no l'option (EO) C1 RÉUNION D'ATTRIBUTION DU CONTRAT (au besoin) PHASE DE CONCEPTION, VISITE DU SITE DU NAVIRE 5 2 RÉUNION DE LANCEMENT AVEC L'ENTREPRENEUR 5 3 RÉUNION D'EXAMEN DES EXIGENCES DU SYSTÈME (SRR) 15 4 RÉUNION D'EXAMEN CRITIQUE DE LA CONCEPTION (CDR) 43 5 TEST D'ACCEPTATION EN USINE (FAT) DU CCAMS 84 ENLÈVEMENT DU CCAMS EXISTANT INCLUANT LES COMPOSANTES ET 91 6 LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES LIVRAISON À LA GCC DU CCAMS INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES 7 96 ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES MISE EN ŒUVRE ET INSTALLATION DU CCAMS (INSTALLATION COMPLÈTE DU CCAMS ET PRÊT POUR LES TESTS DE MISE EN MARCHE 101 8 ET LES ESSAIS) TESTS ET ESSAIS DE MISE EN MARCHE DU CCAMS (MISE EN MARCHE, TESTS, ESSAIS À QUAI ET ESSAIS EN MER DU CCAMS AVEC LES 126 9 COMPOSANTES, LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES, LES SYSTÈMES ET LES SOUS-SYSTÈMES IMPACTÉS PAR LEURS INSTALLATIONS) LIVRAISON DES FORMATIONS CADRES SUR LE CCAMS (ACHÈVEMENT DES FORMATIONS CADRES CONFORMÉMENT AUX TROUSSES DE 10 131 FORMATIONS CADRE LBLC-LOG-01)

RÉUNION CONCERNANT LA TROUSSE DE VÉRIFICATION DE LA

CONFIGURATION PHYSIQUE

ACCEPTATION FINALE DU CCAMS

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1.5.3. 2^{ième} OPTION – CALENDRIER DE LIVRAISONS DU NGCC Caporal Kaeble V.C.

DEUXIÈME (2^{ième}) OPTION DE QUANTITÉ REMPLACEMENT DU CCAMS POUR LE NGCC Caporal Kaeble V.C.

Article	Description	Jours civils (JC) après l'exercice de
nº	200011111111	l'option (EO)
C1	RÉUNION D'ATTRIBUTION DU CONTRAT (au besoin)	1
1	PHASE DE CONCEPTION, VISITE DU SITE DU NAVIRE	5
2	RÉUNION DE LANCEMENT AVEC L'ENTREPRENEUR	5
3	RÉUNION D'EXAMEN DES EXIGENCES DU SYSTÈME (SRR)	15
4	RÉUNION D'EXAMEN CRITIQUE DE LA CONCEPTION (CDR)	43
5	TEST D'ACCEPTATION EN USINE (FAT) DU CCAMS	84
6	ENLÈVEMENT DU CCAMS EXISTANT INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES	91
7	LIVRAISON À LA GCC DU CCAMS INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES	96
8	MISE EN ŒUVRE ET INSTALLATION DU CCAMS (INSTALLATION COMPLÈTE DU CCAMS ET PRÊT POUR LES TESTS DE MISE EN MARCHE ET LES ESSAIS)	101
9	TESTS ET ESSAIS DE MISE EN MARCHE DU CCAMS (MISE EN MARCHE, TESTS, ESSAIS À QUAI ET ESSAIS EN MER DU CCAMS AVEC LES COMPOSANTES, LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES, LES SYSTÈMES ET LES SOUS-SYSTÈMES IMPACTÉS PAR LEURS INSTALLATIONS)	126
10	LIVRAISON DES FORMATIONS CADRES SUR LE CCAMS (ACHÈVEMENT DES FORMATIONS CADRES CONFORMÉMENT AUX TROUSSES DE FORMATIONS CADRE LBLC-LOG-01)	131
11	RÉUNION CONÇERNANT LA TROUSSE DE VÉRIFICATION DE LA CONFIGURATION PHYSIQUE	131
12	ACCEPTATION FINALE DU CCAMS	136

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1.5.4. 3ième OPTION – CALENDRIER DE LIVRAISONS DU NGCC M. Charles M.B.

TROISIÈME (3ième) OPTION DE QUANTITÉ REMPLACEMENT DU CCAMS POUR LE NGCC M. Charles M.B.

Article nº	Description	Jours civils (JC) après l'exercice de l'option (EO)
C1	RÉUNION D'ATTRIBUTION DU CONTRAT (au besoin)	1
1	PHASE DE CONCEPTION, VISITE DU SITE DU NAVIRE	5
2	RÉUNION DE LANCEMENT AVEC L'ENTREPRENEUR	5
3	RÉUNION D'EXAMEN DES EXIGENCES DU SYSTÈME (SRR)	15
4	RÉUNION D'EXAMEN CRITIQUE DE LA CONCEPTION (CDR)	43
5	TEST D'ACCEPTATION EN USINE (FAT) DU CCAMS	84
6	ENLÈVEMENT DU CCAMS EXISTANT INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES	91
7	LIVRAISON À LA GCC DU CCAMS INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES	96
8	MISE EN ŒUVRE ET INSTALLATION DU CCAMS (INSTALLATION COMPLÈTE DU CCAMS ET PRÊT POUR LES TESTS DE MISE EN MARCHE ET LES ESSAIS)	101
9	TESTS ET ESSAIS DE MISE EN MARCHE DU CCAMS (MISE EN MARCHE, TESTS, ESSAIS À QUAI ET ESSAIS EN MER DU CCAMS AVEC LES COMPOSANTES, LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES, LES SYSTÈMES ET LES SOUS-SYSTÈMES IMPACTÉS PAR LEURS INSTALLATIONS)	126
10	LIVRAISON DES FORMATIONS CADRES SUR LE CCAMS (ACHÈVEMENT DES FORMATIONS CADRES CONFORMÉMENT AUX TROUSSES DE FORMATIONS CADRE LBLC-LOG-01)	131
11	RÉUNION CONÇERNANT LA TROUSSE DE VÉRIFICATION DE LA CONFIGURATION PHYSIQUE	131
12	ACCEPTATION FINALE DU CCAMS	136

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1.5.5. 4ième OPTION – CALENDRIER DE LIVRAISONS DU NGCC Captain Goddard M.S.M.

QUATRIÈME (4^{ième}) OPTION DE QUANTITÉ REMPLACEMENT DU CCAMS POUR LE NGCC Captain Goddard M.S.M.

Article nº	Description	Jours civils (JC) après l'exercice de l'option (EO)	
C1	RÉUNION D'ATTRIBUTION DU CONTRAT (au besoin)	1	
1	PHASE DE CONCEPTION, VISITE DU SITE DU NAVIRE	5	
2	RÉUNION DE LANCEMENT AVEC L'ENTREPRENEUR	5	
3	RÉUNION D'EXAMEN DES EXIGENCES DU SYSTÈME (SRR)	15	
4	RÉUNION D'EXAMEN CRITIQUE DE LA CONCEPTION (CDR)	43	
5	TEST D'ACCEPTATION EN USINE (FAT) DU CCAMS	84	
6	ENLÈVEMENT DU CCAMS EXISTANT INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES	91	
7	LIVRAISON À LA GCC DU CCAMS INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES	96	
8	MISE EN ŒUVRE ET INSTALLATION DU CCAMS (INSTALLATION COMPLÈTE DU CCAMS ET PRÊT POUR LES TESTS DE MISE EN MARCHE ET LES ESSAIS)	101	
9	TESTS ET ESSAIS DE MISE EN MARCHE DU CCAMS (MISE EN MARCHE, TESTS, ESSAIS À QUAI ET ESSAIS EN MER DU CCAMS AVEC LES COMPOSANTES, LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES, LES SYSTÈMES ET LES SOUS-SYSTÈMES IMPACTÉS PAR LEURS INSTALLATIONS)	126	
10	LIVRAISON DES FORMATIONS CADRES SUR LE CCAMS (ACHÈVEMENT DES FORMATIONS CADRES CONFORMÉMENT AUX TROUSSES DE FORMATIONS CADRE LBLC-LOG-01)	131	
11	RÉUNION CONÇERNANT LA TROUSSE DE VÉRIFICATION DE LA CONFIGURATION PHYSIQUE	131	
12	ACCEPTATION FINALE DU CCAMS	136	

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1.5.6. 5ième OPTION – CALENDRIER DE LIVRAISONS DU NGCC Private Robertson V.C.

CINQUIÈME (5^{ième}) OPTION DE QUANTITÉ REMPLACEMENT DU CCAMS POUR LE NGCC Private Robertson V.C.

Article nº	Description	Jours civils (JC) après l'exercice de l'option (EO)	
C1	RÉUNION D'ATTRIBUTION DU CONTRAT (au besoin)	1	
1	PHASE DE CONCEPTION, VISITE DU SITE DU NAVIRE	5	
2	RÉUNION DE LANCEMENT AVEC L'ENTREPRENEUR	5	
3	RÉUNION D'EXAMEN DES EXIGENCES DU SYSTÈME (SRR)	15	
4	RÉUNION D'EXAMEN CRITIQUE DE LA CONCEPTION (CDR)	43	
5	TEST D'ACCEPTATION EN USINE (FAT) DU CCAMS	84	
6	ENLÈVEMENT DU CCAMS EXISTANT INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES	91	
7	LIVRAISON À LA GCC DU CCAMS INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES	96	
8	MISE EN ŒUVRE ET INSTALLATION DU CCAMS (INSTALLATION COMPLÈTE DU CCAMS ET PRÊT POUR LES TESTS DE MISE EN MARCHE ET LES ESSAIS)	101	
9	TESTS ET ESSAIS DE MISE EN MARCHE DU CCAMS (MISE EN MARCHE, TESTS, ESSAIS À QUAI ET ESSAIS EN MER DU CCAMS AVEC LES COMPOSANTES, LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES, LES SYSTÈMES ET LES SOUS-SYSTÈMES IMPACTÉS PAR LEURS INSTALLATIONS)	126	
10	LIVRAISON DES FORMATIONS CADRES SUR LE CCAMS (ACHÈVEMENT DES FORMATIONS CADRES CONFORMÉMENT AUX TROUSSES DE FORMATIONS CADRE LBLC-LOG-01)	131	
11	RÉUNION CONÇERNANT LA TROUSSE DE VÉRIFICATION DE LA CONFIGURATION PHYSIQUE	131	
12	ACCEPTATION FINALE DU CCAMS	136	

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1.5.7. 6ième OPTION – CALENDRIER DE LIVRAISONS DU NGCC G. Peddle S.C.

SIXIÈME (6^{ième}) OPTION DE QUANTITÉ REMPLACEMENT DU CCAMS POUR LE NGCC G. Peddle S.C.

Article nº	Description	Jours civils (JC) après l'exercice de l'option (EO)
C1	RÉUNION D'ATTRIBUTION DU CONTRAT (au besoin)	1
1	PHASE DE CONCEPTION, VISITE DU SITE DU NAVIRE	5
2	RÉUNION DE LANCEMENT AVEC L'ENTREPRENEUR	5
3	RÉUNION D'EXAMEN DES EXIGENCES DU SYSTÈME (SRR)	15
4	RÉUNION D'EXAMEN CRITIQUE DE LA CONCEPTION (CDR)	43
5	TEST D'ACCEPTATION EN USINE (FAT) DU CCAMS	84
6	ENLÈVEMENT DU CCAMS EXISTANT INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES	91
7	LIVRAISON À LA GCC DU CCAMS INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES	96
8	MISE EN ŒUVRE ET INSTALLATION DU CCAMS (INSTALLATION COMPLÈTE DU CCAMS ET PRÊT POUR LES TESTS DE MISE EN MARCHE ET LES ESSAIS)	101
9	TESTS ET ESSAIS DE MISE EN MARCHE DU CCAMS (MISE EN MARCHE, TESTS, ESSAIS À QUAI ET ESSAIS EN MER DU CCAMS AVEC LES COMPOSANTES, LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES, LES SYSTÈMES ET LES SOUS-SYSTÈMES IMPACTÉS PAR LEURS INSTALLATIONS)	126
10	LIVRAISON DES FORMATIONS CADRES SUR LE CCAMS (ACHÈVEMENT DES FORMATIONS CADRES CONFORMÉMENT AUX TROUSSES DE FORMATIONS CADRE LBLC-LOG-01)	131
11	RÉUNION CONÇERNANT LA TROUSSE DE VÉRIFICATION DE LA CONFIGURATION PHYSIQUE	131
12	ACCEPTATION FINALE DU CCAMS	136

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1.5.8. 7ième OPTION – CALENDRIER DE LIVRAISONS DU NGCC Corporal Teather C.V.

SEPTIÈME (7^{ième}) OPTION DE QUANTITÉ REMPLACEMENT DU CCAMS POUR LE NGCC Corporal Teather C.V.

Article nº	Description	Jours civils (JC) après l'exercice de l'option (EO)		
C1	RÉUNION D'ATTRIBUTION DU CONTRAT (au besoin)	1		
1	PHASE DE CONCEPTION, VISITE DU SITE DU NAVIRE	5		
2	RÉUNION DE LANCEMENT AVEC L'ENTREPRENEUR	5		
3	RÉUNION D'EXAMEN DES EXIGENCES DU SYSTÈME (SRR)	15		
4	RÉUNION D'EXAMEN CRITIQUE DE LA CONCEPTION (CDR)	43		
5	TEST D'ACCEPTATION EN USINE (FAT) DU CCAMS	84		
6	ENLÈVEMENT DU CCAMS EXISTANT INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES	91		
7	LIVRAISON À LA GCC DU CCAMS INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES	96		
8	MISE EN ŒUVRE ET INSTALLATION DU CCAMS (INSTALLATION COMPLÈTE DU CCAMS ET PRÊT POUR LES TESTS DE MISE EN MARCHE ET LES ESSAIS)	101		
9	TESTS ET ESSAIS DE MISE EN MARCHE DU CCAMS (MISE EN MARCHE, TESTS, ESSAIS À QUAI ET ESSAIS EN MER DU CCAMS AVEC LES COMPOSANTES, LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES, LES SYSTÈMES ET LES SOUS-SYSTÈMES IMPACTÉS PAR LEURS INSTALLATIONS)	126		
10	LIVRAISON DES FORMATIONS CADRES SUR LE CCAMS (ACHÈVEMENT DES FORMATIONS CADRES CONFORMÉMENT AUX TROUSSES DE FORMATIONS CADRE LBLC-LOG-01)	131		
11	RÉUNION CONÇERNANT LA TROUSSE DE VÉRIFICATION DE LA CONFIGURATION PHYSIQUE	131		
12	ACCEPTATION FINALE DU CCAMS	136		

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1.5.9. 8ième OPTION – CALENDRIER DE LIVRAISONS DU NGCC Corporal McLaren M.M.V.

HUITIÈME (8^{ième}) OPTION DE QUANTITÉ REMPLACEMENT DU CCAMS POUR LE NGCC Corporal McLaren M.M.V.

Article nº	Description	Jours civils (JC) après l'exercice de l'option (EO)
C1	RÉUNION D'ATTRIBUTION DU CONTRAT (au besoin)	5
1	PHASE DE CONCEPTION, VISITE DU SITE DU NAVIRE	10
2	RÉUNION DE LANCEMENT AVEC L'ENTREPRENEUR	10
3	SOUMISSION DU BDR À L'ABS	10
3	RÉUNION D'EXAMEN DES EXIGENCES DU SYSTÈME (SRR)	40
4	RÉUNION D'EXAMEN DE LA CONCEPTION PRÉLIMINAIRE (PDR)	99
5	RÉUNION D'EXAMEN CRITIQUE DE LA CONCEPTION (CDR)	135
6	TEST D'ACCEPTATION EN USINE (FAT) DU CCAMS	152
7	LIVRAISON DE LA TROUSSE ET DU CALENDRIER DE LA FORMATION CADRE	169
8	LIVRAISON À LA GCC DU CCAMS INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES	169
9	MISE EN ŒUVRE ET INSTALLATION DU CCAMS (INSTALLATION COMPLÈTE DU CCAMS ET PRÊT POUR LES TESTS DE MISE EN MARCHE ET LES ESSAIS)	174
10	TESTS ET ESSAIS DE MISE EN MARCHE DU CCAMS (MISE EN MARCHE, TESTS, ESSAIS À QUAI ET ESSAIS EN MER DU CCAMS AVEC LES COMPOSANTES, LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES, LES SYSTÈMES ET LES SOUS-SYSTÈMES IMPACTÉS PAR LEURS INSTALLATIONS)	204
11	LIVRAISON DES FORMATIONS CADRES SUR LE CCAMS (ACHÈVEMENT DES FORMATIONS CADRES CONFORMÉMENT AUX TROUSSES DE FORMATIONS CADRE LBLC-LOG-01)	209
12	RÉUNION CONÇERNANT LA TROUSSE DE VÉRIFICATION DE LA CONFIGURATION PHYSIQUE	219
13	ACCEPTATION FINALE DU CCAMS	224

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1.6. Disponibilité prévue des Navires de patrouilles semi-hauturiers (NPSH)

Les calendriers de livraisons ci-dessus est fondée sur la disponibilité prévue des Navires de patrouilles semi-hauturiers (NPSH) :

- (a) L'entrepreneur ne sera pas en défaut si les NPSH ne sont pas disponibles pour l'installation du CCAMS; et
- (b) Si, aux dates proposées par l'entrepreneur, les NPSH ne sont pas disponibles pour l'installation des CCAMS, le Canada ne sera pas tenu responsable des retards et des coûts engagés par l'entrepreneur.

1.7. Respect des mesures, des ordres permanents, des politiques et des règles sur place

L'entrepreneur doit se conformer et s'assurer que ses employés et ses sous-traitants se conforment à toutes les mesures de sécurité, ordres permanents, politiques et règles sur place qui sont en vigueur sur le lieu où le travail est effectué.

1.8. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

File No. - N° du dossier 065m1.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions désignées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre se trouvent dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2022-03-29) Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

 Supprimer entièrement l'alinéa 04 (2007-11-30) Définition de soumissionnaire et remplacer par l'alinéa suivant :

04 "Définition de soumissionnaire"

Le terme « soumissionnaire » désigne la personne ou l'entité qui dépose une soumission pour l'exécution d'un contrat de biens, de services ou les deux. Aux fins du projet de la Garde côtière canadienne pour les CCAMS de la classe NPSH, appel d'offres no. F7044-200246, il s'agit uniquement du concepteur de système original de surveillance d'alarme (AMOSD) du CCAMS et le terme ne comprend pas une coentreprise, la société mère, les filiales, les agents, les représentants, les distributeurs, les sous-traitants, les titulaires de licences ou autres sociétés affiliées du soumissionnaire.

- À l'aliméa 05 (2018-05-22) Présentation des soumissions, supprimer entièrement le sous-alinéa 1. et remplacer par le sous alinéa suivant :
 - 1. Le Canada exige que chaque soumission, à la date et à l'heure de clôture de la demande de soumissions ou sur demande de l'autorité contractante, soit signée par le soumissionnaire.
- À l'aliméa 05 (2018-05-22) Présentation des soumissions, supprimer entièrement le sous-alinéa 4. et remplacer par le sous alinéa suivant :
 - 4. Les soumissions seront valables pendant au moins 90 jours à compter de la date de clôture de la demande de soumissions, à moins d'avis contraire dans la demande de soumissions. Le Canada se réserve le droit de demander par écrit une prolongation de cette période à tous les soumissionnaires qui déposent des soumissions recevables, dans un délai d'au moins 3 jours avant la fin de la période de validité des soumissions. Si tous les soumissionnaires qui ont déposé des soumissions recevables acceptent de prolonger cette période, le Canada continuera d'évaluer les soumissions. Si cette prolongation n'est pas acceptée par tous les soumissionnaires qui ont déposé des soumissions recevables, le Canada, à sa seule et entière discrétion, continuera d'évaluer les soumissions des soumissionnaires qui auront accepté la prolongation ou annulera la demande de soumissions.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier 065m1.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- Supprimer entièrement l'alinéa 08 (2022-03-29) Transmission par télécopieur ou par le service Connexion de la Société canadienne des postes (SCP) et remplacer par l'alinéa suivant :

08 Transmission par le service SCP

- 1. Les soumissions transmises par télécopieur, site de protocol de transfert de fichiers ou par courriel autre que SCP Connexion postel ne seront pas acceptées.
- 2. Service Connexion de la Société canadienne des postes
 - a. Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, les soumissions peuvent être transmises à l'aide du <u>service Connexion</u> fourni par la Société canadienne des postes.
 - i. TPSGC, Région de la capitale nationale : L'unique adresse courriel au moyen du service Connexion de la SCP pour transmettre les soumissions en réponse à la demande de soumissions est : <u>tpsgc.pareceptiondessoumissions-apbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca</u>, ou le cas échéant, l'adresse courriel indiquée dans la demande de soumissions.
 - ii. TPSGC Bureaux régionaux : L'unique adresse courriel au moyen du service Connexion de la SCP pour transmettre les soumissions pour répondre aux demandes de soumissions émises par les bureaux régionaux de TPSGC est indiquée dans la demande de soumissions.
 - b. Pour transmettre une soumission à l'aide du service Connexion de la SCP, le soumissionnaire doit utiliser une des deux options suivantes :
 - i. envoyer directement sa soumission uniquement au Module de réception des soumissions précisé de TPSGC à l'aide de sa propre licence d'utilisateur du service Connexion de la SCP en vigueur entre son entreprise et la Société canadienne des postes; ou
 - ii. envoyer dès que possible, et, en tout cas, au moins six jours ouvrables avant la date de clôture de la demande de soumissions (pour permettre la certitude d'une réponse), un courriel qui contient le numéro de la demande de soumissions au Module de réception des soumissions précisé de TPSGC pour demander d'ouvrir une conversation Connexion de la SCP. Les demandes d'ouverture de conversation Connexion de la SCP reçues après cette date pourraient rester sans réponse.
 - C. Si le soumissionnaire envoie un courriel demandant le service Connexion de la SCP au Module de réception des soumissions spécifié dans la demande de soumissions, un agent du Module de réception des soumissions entamera alors la conversation Connexion de la SCP. La conversation du service Connexion de la SCP créera une notification par courriel de la Société canadienne des postes invitant le soumissionnaire à accéder au message dans la conversation, et prendre les actions nécessaires pour répondre. Le soumissionnaire pourra transmettre sa soumission en réponse à la notification à n'importe quel moment avant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.
 - d. Si le soumissionnaire utilise sa licence d'entreprise en vigueur pour envoyer sa soumission, il doit maintenir la conversation Connexion de la SCP ouverte jusqu'à au moins trente jours ouvrables suivant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.
- e. Le numéro de la demande de soumissions devrait être indiqué dans le message Connexion de la SCP, au champ réservé à la description dans toutes les transmissions électroniques.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- f. Il est important de savoir qu'il faut avoir une adresse postale canadienne pour utiliser le service Connexion de la SCP. Si le soumissionnaire n'en a pas, il peut utiliser l'adresse du Module de réception des soumissions indiquée dans la demande de soumissions pour s'inscrire au service Connexion de la SCP.
- g. Dans le cas des transmissions par le service Connexion de la SCP, le Canada ne pourra pas être tenu responsable de tout retard ou panne touchant la transmission ou la réception des soumissions. Entre autres, le Canada n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
 - i. réception d'une soumission brouillée, corrompue ou incomplète;
 - ii. disponibilité ou condition du service Connexion de la SCP;
 - iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
 - iv. retard dans la transmission ou la réception de la soumission;
 - v. défaut de la part du soumissionnaire de bien identifier la soumission;
 - vi. illisibilité de la soumission;
 - vii. sécurité des données contenues dans la soumission; ou
 - viii. incapacité de créer une conversation électronique par le service Connexion de la SCP.
- h. Le Module de réception des soumissions enverra un accusé de réception des documents de la soumission au moyen de la conversation Connexion de la SCP, peu importe si la conversation a été initiée par le fournisseur à l'aide de sa propre licence ou par le Module de réception des soumissions. Cet accusé de réception ne confirmera que la réception des documents de soumission et ne confirmera pas si les pièces jointes peuvent être ouvertes ou si le contenu est lisible.
- Les soumissionnaires doivent veiller à utiliser la bonne adresse courriel du Module de réception des soumissions lorsqu'ils amorcent une conversation dans Connexion de la SCP ou communiquent avec le Module de réception des soumissions et ne doivent pas se fier à l'exactitude d'un copié-collé de l'adresse courriel dans le système Connexion de la SCP.
- Une soumission transmise par le service Connexion de la SCP constitue la soumission officielle du soumissionnaire et doit être conforme à l'article 05.
- Supprimer entièrement l'alinéa 17 (2010-01-11) Coentreprise

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant le service Connexion de la Société canadienne des postes (SCP) pour la clôture des soumissions du Module de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.pareceptiondessoumissions-apbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Remarque: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion de la SCP, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003 ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion de la SCP si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion de la SCP.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Ancien fonctionnaire - concurrentiels - soumission

Les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une utilisation équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec d'anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si les réponses aux questions et, selon le cas, les renseignements requis n'ont pas été fournis à la date de fin de l'évaluation des soumissions, le Canada informera le soumissionnaire du délai imparti pour fournir les renseignements. À défaut de répondre à la demande du Canada et de respecter les exigences dans les délais prévus, la soumission sera non recevable.

Définitions

Aux fins de cette clause, « ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. une personne morale;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; et
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.
- « Période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon semblable.
- « Pension » représente une pension ou une allocation annuelle versée au titre de la *Loi sur la pension dans la fonction publique* (LPFP) L.R.C., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée au titre de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires L.R.C, 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, L.R., 1985, ch. C-17, à la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970*, ch. D-3, à la *Loi sur la continuation des pensions* de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale* du Canada, R.S., 1985, ch. R-11, à la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, R.S. 1985, ch. M-5, et de cette partie de la pension payable au titre de la *Loi sur le régime de pensions du Canada*, R.S., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire recevant une pension

Selon les définitions ci-dessus, le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** () **Non** ()

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065m1.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Si oui, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour les anciens fonctionnaires touchant une pension, selon le cas :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire; et
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, soit publié sur les sites Web des ministères dans les rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la politique sur les marchés 2012-2 (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/ContPolNotices/2012/10-31-fra.asp) et aux Lignes directrices sur la divulgation proactive des marchés (http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14676§ion=text).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire au titre de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui () Non ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines; et
- g. le nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par courriel à l'autorité contractante au moins <u>sept (7) jours civils avant la date de clôture de l'invitation</u> à l'adresse suivante : carson.manzer@tpsgc-pwgsc.gc.ca. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette période, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient indiquer aussi fidèlement que possible l'article numéroté de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils doivent prendre soin d'expliquer chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au gouvernement du Canada d'y apporter des réponses exactes. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les articles portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Conférence des soumissionnaires

Une conférence des soumissionnaires aura lieu à l'immeuble de L'institut océanographique de Bedford, 1, promenade Challenger, Dartmouth, N-É le 13 avril 2023 et commencera à 0900 HAA, dans la salle de réunion Louis King. Dans le cadre de la conférence, on examinera la portée du besoin précisé dans la demande de soumissions et les questions seront prises en considération. Il est recommandé que les soumissionnaires qui ont l'intention de déposer une soumission assistent à la conférence ou y envoient un représentant.

Les soumissionnaires sont priés de communiquer avec l'autorité contractante avant la conférence pour confirmer leur présence. Ils devraient fournir à l'autorité contractante, par écrit, une liste des personnes qui assisteront à la conférence et des questions dont ils souhaitent discuter, au moins cinq (5) jours ouvrables avant la conférence.

Les précisions ou changements à la demande de soumissions qui découleront de la conférence seront intégrés sous forme de modification à la demande de soumissions. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la conférence pourront tout de même présenter une soumission.

2.7 Visite obligatoire des lieux

Il est obligatoire que le soumissionnaire visite le navire. Des dispositions ont été prises en vue d'une visite des lieux qui aura lieu le 12 avril 2023 à 0900 HAA, à bord du NGCC Corporal Teather C.V., amarré à quai à la base de la Garde côtière canadienne promenade Challenger, Dartmouth, N-É.

Les soumissionnaires doivent communiquer avec l'autorité contractante au plus tard cinq (5) jours ouvrables avant la visite prévue pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui assisteront à la visite. Les soumissionaires doivent aussi communiquer les noms de leurs sous-traitants qui pourront aussi visiter le navire. La liste des noms qui aura été transmise à l'autorité contractante sera remise à la passerelle d'embarquement du navire et seulement les soumissionaires annoncés seront admis pour la visite du navire. Les soumissionnaires doivent signer la fiche de présence à la passerelle d'embarquement du navire pour confirmer leur présence.

Les soumissionnaires qui ne participe pas à la visite du navire, ne bénificiront pas d'une visite alternative et leur soumission sera jugée non recevable.

Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que toutes les questions et demandes de clarification soient traitées en conformité avec la DP, partie 2, article 2.4 « Demande de renseignements – en période de soumissions », afin qu'elles fassent partie du contrat.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les soumissionnaires devront utiliser le format suivant afin d'identifier chacun de leur representant::

Titre: Organisation: NE: NEA: Adresse:	(Numéro d'entreprise à l'ARC) (Numéro d'entreprise - approvisionnement
Téléphone: Cellulaire: Télécopieur: Courriel:	

Il incombe au soumissionnaire de voir à ce que toute l'information disponible, accessible ou visible soit vue, notée et validée. Le Canada supposera que les soumissionnaires sont en possession de cette information, qu'ils l'ont validée et ne considèrera aucune demande de l'entrepreneur pour des modifications reliées à cette information lorsque le contrat sera attribué.

Le Canada jugera non recevable toute proposition contenant des mises en garde et/ou des hypothèses qui n'ont pas été soulevées par les soumissionnaires durant la période de soumission et qui n'ont pas été examinées, validés et acceptées par le Canada afin de faire partie des propositions de tous les soumissionnaires.

2.8 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada Achats et ventes, sous le titre « Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions
- (a) Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.
- (b) Il incombe au soumissionnaire de présenter suffisamment de renseignements afin de permettre que sa soumission soit évaluée adéquatement. Dans les cas où l'information serait insuffisante, le Canada ne demandera et ne permettra pas la soumission de renseignements supplémentaires.
- (c) Le Canada exige que le soumissionnaire présente sa soumission selon l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le <u>système Connexion de la SCP</u> a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation. La soumission postel doit être livrée en format PDF.
- (d) Le Canada demande ques les soumissionnaires respectent le système de numérotation utilisé dans la demande de soumission.
- (e) Signature de la soumission :
 - 1. Le Canada exige que chaque soumission soit signée par le soumissionnaire. La soumission devrait être dûment signée lors de sa présentation à la clôture de l'invitation. Toutefois, si le Canada détermine que le soumissionnaire a omis de signer la soumission comme il est prévu, le Canada allouera au soumissionnaire une période de 24 heures pour soumettre sa page de signature dûment signée;
 - 2. Dans la demande de soumissions, le « soumissionnaire » désigne l'entité jurudique qui dépose une soumission et ne comprend pas la scociété mère, les filiales, et autres sociétés affiliées à cette entité légale ou ses sous-traitants; et
 - 3. Les soumissionnaires peuvent signer leur soumission en copiant la page couverture de la demande de soumissions, en y apposant leur signature et en joignant cette page à leur soumission ou en incluant une page de signature dans un endroit bien en vue dans leurs soumissions.
- (f) Renvois

Chaque section de la soumission du soumissionnaire doit être rédigée, dans la mesure du possible, comme une unité indépendante de manière à pouvoir évaluer son contenu sans avoir à faire des renvois aux autres sections de la soumission. L'utilisation de renvois dans une section de la proposition est permise lorsque cela permet de conserver de l'espace sans porter atteinte à la clarté de la soumission.

- (g) Sauf disposition contraire dans la présente invitation à soumissionner, le Canada évaluera les soumissions sur la documentation fournie dans le cadre de cette offre. Dans une proposition, des références à d'autres renseignements qui ne sont pas inclus dans la soumission, comme :
 - 1. des adresses de sites Web où l'on peut trouver des renseignements supplémentaires;
 - 2. des manuels ou des brochures techniques qui ne sont pas inclus dans la soumission;

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3. des offres à commandes, des arrangements en matière d'approvisionnement ou des contrats existants conclus avec le gouvernement du Canada.

ne seront pas pris en considération.

3.2 Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en volumes reliés séparément comme suit :

Volume I:

- Section I: Soumission technique, en format PDF.

Volume II:

- Section II : Soumission financière, selon le format dans le Volume II, Section II ci-dessous.

- Section III: Certifications, en format PDF.

Volume I:

- Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires doivent démontrer leur capacité et décrire leur approche de façon approfondie, concise et claire pour l'exécution des travaux et aborder à tout le moins les éléments énumérés au paragraphe a) ci-dessous.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

La soumission technique doit comprendre :

- (a) Une proposition détaillée qui démontre clairement et abondamment la capacité et les approches du soumissionnaire à répondre aux exigences de la présente DP et à tout le moins à aborder tous les éléments énumérés dans la DP;
- (b) L'Annexe « C », Calendriers de livraisons, dûment remplie;
- (c) L'Annexe « H », Déclaration de conformité exécutoire lors de la DP et du contrat résultant, dûment remplie;
- (d) L'Annexe « J », Critères techniques obligatoires, dûment remplie; et
- (e) Une déclaration de conformité à l'EDT dans un format de matrice des exigences comme dans l'exemple fourni à l'Annexe « K ».

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Volume II:

- Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec l'Annexe « D », Ventilation détaillée des prix, et l'Annexe « I », Présentation de la soumission financière et feuille d'évaluation. Tous les prix doivent être en dollars canadiens, rendu droits acquittés (RDA) selon les Incoterms 2000, s'il y a lieu. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Les prix indiqués doivent comprendre tous les frais de déplacement et de subsistance.

La soumission financière doit comprendre :

- (a) La dénomination sociale complète du soumissionnaire;
- (b) Les coordonnées complètes du représentant de l'entreprise responsable de la proposition;
- (c) L'Annexe « B », Calendriers des paiements d'étape en format Excel, dûment remplie;
- (d) L'Annexe « D », Ventilation détaillée des prix en format Excel, dûment remplie; et
- (e) L'Annexe « I », Présentation de soumission financière et feuille d'évaluation en <u>formats</u> <u>Excel et PDF</u>, dûment remplie et signée.

<u>Veuillez noter que le format Excel indiqué ci-dessus sera disponible sur le site SharePoint à la fin de la journée du 17 mars 2023.</u>

- Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

3.3 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'Annexe « M » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'Annexe « M » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.4 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques

Les produits livrables techniques suivants des soumissionnaires seront évalués en conformité avec la section 3.2, volume I à la partie 3 :

- (a) Une proposition détaillée qui démontre clairement et abondamment la capacité et les approches du soumissionnaire à répondre aux exigences de la présente DP et à tout le moins à aborder tous les éléments énumérés dans la DP;
- (b) L'Annexe « C », Calendriers de livraisons, dûment remplie;
- (c) L'Annexe « H », Déclaration de conformité exécutoire lors de la DP et du contrat résultant, dûment remplie;
- (d) L'Annexe « J », Critères techniques obligatoires, dûment remplie; et
- (e) Une déclaration de conformité à l'EDT dans un format de matrice des exigences comme dans l'exemple fourni à l'Annexe « K ».

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Critères financiers

Les produits livrables financiers suivants des soumissionnaires seront évalués en conformité avec la section 3.2, Volume 2, à la partie 3 :

- (a) La dénomination sociale complète du soumissionnaire;
- (b) Les coordonnées complètes du représentant de l'entreprise responsable de la proposition;
- (c) L'Annexe « B », Calendriers des paiements d'étape, dûment remplie;
- (d) L'Annexe « D », Ventilation détaillée des prix, dûment remplie; et
- (e) L'Annexe « I », Présentation de soumission financière et feuille d'évaluation, dûment remplie et signée.

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, rendu droits acquittés (RDA) selon les Incoterms 2000, et incluant les droits de douane et les taxes d'accise.

 $\label{eq:solution} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \mbox{Client Ref. No. - N° de réf. du client} \\ F7044-200246$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Pour être déclarée recevable, une soumission doit se conformer aux exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères techniques énumérés à l'article 4.1.1.1 ci-dessus et répondre à tous les critères financiers énumérés dans la section 4.1.2.1 ci-dessus. La soumission recevable, dont le <u>Total du Prix d'Évaluation de la Proposition</u> indiqué à l'Annexe « I » est le plus bas, sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au gouvernement du Canada peuvent être vérifiées à tout moment par ce dernier. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, s'il est établi que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement au contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations ci-dessous dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous devraient être joints à la soumission, mais peuvent aussi être présentés par la suite. Si l'une des attestations exigées ou l'un des renseignements supplémentaires requis n'est pas fourni conformément aux exigences, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dont il dispose pour le faire. Si le soumissionnaire ne présente pas les attestations et les renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous dans le délai établi, sa soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Documents exigés

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la Politique d'inadmissibilité et de suspension (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le nom du soumissionnaire, ou celui d'un de ses sous-traitants figure dans la « Liste des soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si le nom de l'entrepreneur, ou celui d'un de ses sous-traitants figure dans la « Liste des soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » pendant la période du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'Annexe « L », <u>Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation</u>, dûment remplie, pour lui-même et chacun de ses soustraitant avant l'attribution du contrat.

5.2.3 Études et expérience

Clause du Guide des CCUA A3010T (2010-08-16), Études et expérience

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

6.1 Exigences en matière de sécurité

Le présent contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Exigences en matière d'assurance

Le soumissionnaire doit fournir une lettre d'une compagnie d'assurance ou d'un courtier d'assurance autorisé à exploiter au Canada indiquant que si un contrat lui est adjugé à la suite de la présente demande de soumissions, il peut être assuré en conformité avec les exigences en matière d'assurance précisées dans la partie 7, article 12.

Si l'information n'est pas fournie dans la soumission, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1.1. Énoncé des travaux

- 1. La Garde côtière canadienne a un besoin de remplacer le système centralisé de commande de surveillance d'alarme (CCAMS) existant installé à bord de ses neuf (9) Navires de la Garde côtière canadienne (NGCC), Navires de patrouilles semi-hauturiers (NPSH) de classe Hero, avec un nouveau CCAMS approuvé par American Bureau of Supping (ABS), une des société de classification reconnue par le Canada. Les NPSH sont maintenus en classe avec ABS.
- 2. L'entrepreneur doit être un concepteur de système original de surveillance d'alarme (AMOSD) de CCAMS et il doit :
 - (a) Utiliser une architecture ouverte pour les logiciels SCADA ou DCS et Contrôleurs Programmable afin de faciliter l'intégration du système avec du matériel et des systèmes tiers, et avoir la capacité d'effectuer le développement de logiciels et les tests connexes du CCAMS complet ou des sous-ensembles utilisés dans le CCAMS proposé. L'identité d'AMOSD est attestée par le nom apparaissant sur le système acheté et/ou sur tous les dessins et documents de formation qui l'accompagnent; et
 - (b) Concevoir et intégrer au nouvel équipement et à l'équipement existant le système complet et les sous-ensembles utilisés dans le CCAMS proposé. L'entrepreneur doit conserver l'entière responsabilité du système pour toutes les exigences et avoir suffisamment de droits de propriété intellectuelle dans le CCAMS et sur celui-ci pour accorder au Canada et aux détenteurs de licences du Canada tous les droits requis en vertu du contrat subséquent pour exécuter les travaux prévus au contrat et tout autre travail pour lequel le contrat accorde au Canada une licence sur les biens achetés.

Le besoin englobe tous les travaux et services connexes décrits aux présentes, y compris l'Énoncé des travaux (EDT) joint à titre d'Annexe « A ».

1.1.1. Le contrat initial est pour l'acquisition d'un (1) CAMS afin de remplacer le CCAMS existant à bord du NGCC A. Leblanc.

Le Canada se réserve le droit d'échanger le NGCC A. Leblanc contre n'importe quel autre navire NGCC de la classe Hero répertorié dans les options pour des quantités supplémentaires, voir la section 1.1.2.1 cidessous. Il n'y aura aucun rajustement de prix aux prix proposés par les soumissionnaires pour le navire sélectionné qui sera transféré dans le contrat initial.

- **1.1.2.** Le Canada a le droit d'exercer une partie ou l'ensemble des options suivantes:
- **1.1.2.1.** Options pour des quantités supplémentaires:

L'ordre dans lequel les navires sont énumérés ci-dessous ne doit pas être considéré comme l'ordre dans lequel le Canada exercera les options pour des quantités supplémentaires. La numérotation chronologique des options avec le navire NGCC de la classe Hero approprié sera mise à jour par le biais d'une modification au contrat afin de refléter la nouvelle séquence. Il n'y aura aucun rajustement de prix aux prix proposés par les soumissionnaires pour le navire sélectionné.

Le contrat comprendra les options suivantes pour des quantités supplémentaires :

I. La première (1ère) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS existant à bord du NGCC Constable Carrière;

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- II. La seconde (2^{ième}) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS existant à bord du NGCC Caporal Kaeble V.C.;
- III. La troisième (3ième) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS existant à bord du NGCC M. Charles M.B.;
- IV. La quatrième (4^{ième}) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS existant à bord du NGCC Captain Goddard M.S.M.;
- V. La cinquième (5^{ième}) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS existant à bord du NGCC Private Robertson V.C.;
- VI. La sixième (6ième) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS existant à bord du NGCC G. Peddle S.C.;
- VII. La septième (7^{ième}) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS existant à bord du NGCC Corporal Teather C.V.; et
- VIII. La huitième (8^{ième}) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS enlevé sur le NGCC Corporal McLaren M.M.V..

1.1.2.2. Options pour des périodes additionnelles:

La période du contrat initial a une durée d'une (1) année. Chaque année, le Canada se réserve le droit de prolonger le contrat d'une (1) année additionnelle. Les prix de chaque année additionnelle seront assujettis à un rajustement des prix (RDP).

1.1.3. Toutes les options seront exercées au moyen de modifications du contrat.

1.1.4. Base de la Garde côtière canadienne de chaque navire

Nom du Navire	GCC Région	Base de la Garde côtière canadienne
NGCC A. Leblanc	Centrale & Arctique	15 rue de Prince Sorel-Tracy, QC Canada J3P 4J4
NGCC Constable Carrière	Centrale & Arctique	15 rue de Prince Sorel-Tracy, QC Canada J3P 4J4
NGCC Caporal Kaeble V.C.	Centrale & Arctique	15 rue de Prince Sorel-Tracy, QC Canada J3P 4J4
NGCC M. Charles M.B.	Ouest	9860 West Saanich Road Sidney, BC Canada V8L 4B2
NGCC Captain Goddard M.S.M.	Ouest	9860 West Saanich Road Sidney, BC Canada V8L 4B2
NGCC Private Robertson V.C.	Atlantique	1 Challenger Dr Dartmouth, NS Canada B2Y 4A2
NGCC G. Peddle S.C.	Atlantique	1 Challenger Dr Dartmouth, NS Canada B2Y 4A2
NGCC Corporal Teather C.V.	Atlantique	1 Challenger Dr Dartmouth, NS Canada B2Y 4A2

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

NGCC Corporal McLaren M.M.V.	Atlantique	1 Challenger Dr Dartmouth, NS Canada B2Y 4A2
------------------------------	------------	--

1.2. Service à distance en ligne et par téléphone

L'entrepreneur doit avoir un numéro de téléphone pour le soutien technique à distance et se doit de fournir un service minimum de 24 heures par jour sept (7) jours par semaine avec un temps de réponse minimum de douze (12) heures fourni par des techniciens de soutien technique formés pour le CCAMS. Les techniciens doivent être en mesure de fournir des services de diagnostic, d'exploitation et d'entretien.

1.3. Renseignements supplémentaires sur l'approvisionnement

- 1.3.1. Cet approvisionnement comprend aussi les modifications techniques (MT) requises pour l'intégration et l'installation des CCAMS à bord des navires, l'élaboration des trousses de concepts, de spécifications et de dessins requis pour le démontage des CCAMS existants, les modifications aux navires et l'intégration et l'installation, l'enlèvement des CCAMS existants et la mise en œuvre des modifications aux navires, l'intégration et l'installation des CCAMS à bord des navires et la mise en service des CCAMS.
- **1.3.2.** La huitième (8^{ième}) option NGCC Corporal McLaren M.M.V. ne comprend pas l'enlèvement du CCAMS existant.
- **1.3.3.** Tous les aspects de l'ensemble du projet de remplacement des CCAMS existants (le projet) sont assujettis aux règles et règlementations de la société de classification American Bureau of Shipping (ABS) et doivent aussi se conformer aux règles et réglementatons applicable de la Sécurité maritime de Transports Canada.
- **1.3.4.** Les neuf (9) CCAMS doivent être de la même marque et du même modèle, être identiques en ce qui a trait à leur conception, fabrication, composantes, équipement et mise en place et être configurées de la même manière pour ce qui est de leur emplacement à bord.
- 1.3.5. L'entrepreneur AMOSD des CCAMS doit conserver la responsabilité systémique globale pour la conception et le développement de logiciel pour les CCAMS avec leurs composantes et équipements principaux et connexes, l'élaboration des trousses de concepts, de spécifications et de dessins nécessaires pour le démontage des CCAMS existants, les modifications aux navires et l'intégration et l'installation des CCAMS à bord des navires. L'entrepreneur doit également conserver la responsabilité systémique globale pour le démontage des CCAMS existants et des composants et de l'équipement connexes, la mise en œuvre des modifications des navires et l'intégration et l'installation des CCAMS, la mise en marche, les tests et les essais, la mise en service des CCAMS. Par conséquent, l'entrepreneur sera entièrement responsable de fournir tout le personnel, l'équipement, les services de production et les services professionnels nécessaires en vue de respecter l'ensemble des exigences du contrat.

Les études nécessaires, les inspections, les évaluations, les calculs, les conceptions, les dessins, les certifications, les approbations nécessaires pour l'élaboration des modifications techniques (MT) des CCAMS en vue de l'intégration et de l'installation des CCAMS sur les navires devront être effectués par un ingénieur électrique professionnel accrédité, employé ou sous-traitant de l'entrepreneur et approuvé par le Canada dans le cadre du présent contrat.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- **1.3.6.** Le démontage des CCAMS existants et la mise en œuvre des modifications aux navires, l'intégration et l'installation des CCAMS et leur mise en marche, tests et essais et mise en service devront être effectués par l'entrepreneur ou un entrepreneur expérimenté en intégration/installation marine, sous-traitant de l'entrepreneur et approuvé par le Canada dans le cadre du présent contrat.
- **1.3.7.** Tous les CCAMS existants devront être remplacés par des CCAMS conformes aux règles et règlements applicables d'ABS. Par conséquent, les composants et l'équipement principaux et connexes des CCAMS qui sont assujettis aux règles et règlements d'ABS devront être conçus, fabriqués et mis à l'essai conformément aux règles et règlements applicables d'ABS.

L'entrepreneur doit élaborer et mettre en œuvre les activités suivantes, sans toutefois s'y limiter, conformément aux règles et règlements applicables d'ABS:

- la conception, la réalisation technique et la mise en œuvre des spécifications et dessins des modifications, intégrations et installations sur les navires;
- le démontage des CCAMS existants, sauf pour le NGCC Corporal McLaren M.M.V., et des composants et de tout l'équipement connexes;
- · l'intégration des CCAMS aux navires;
- · les modifications aux navires;
- l'installation complète des CCAMS à bord des navires; et
- la mise en marche, les tests et essais et la mise en service des CCAMS.

1.4. Calendriers de livraisons

L'Annexe « C » Calendriers de livraisons que voici tient compte du fait que le Canada peut exercer les options suivantes relativement aux quantités :

- La première (1ère) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS existant à bord du NGCC Constable Carrière;
- La seconde (2^{ième}) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS existant à bord du NGCC Caporal Kaeble V.C.;
- III. La troisième (3ième) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS existant à bord du NGCC M. Charles M.B.;
- IV. La quatrième (4^{ième}) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS existant à bord du NGCC Captain Goddard M.S.M.;
- V. La cinquième (5^{ième}) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS existant à bord du NGCC Private Robertson V.C.;
- VI. La sixième (6^{ième}) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS existant à bord du NGCC G. Peddle S.C.;
- VII. La septième (7^{ième}) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS existant à bord du NGCC Corporal Teather C.V.; et
- VIII. La huitième (8ième) option est pour l'acquisition d'un (1) CCAMS afin de remplacer le CCAMS enlevé sur le NGCC Corporal McLaren M.M.V..

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Si un jour civil coïncide avec un jour de repos, la livraison aura lieu le jour ouvrable suivant. Le Canada exige que les produits livrables soient prêts pour l'acceptation, c'est-à-dire complets à tous les égards et avec tous les essais menés à bien, le cas échéant, et ce, conformément au contrat et aux périodes de livraison indiquées à l'Annexe « C ».

1.5. Exécution des travaux

- 1. Le présent article s'applique malgré toute autre disposition du contrat et ajoute à l'article des Conditions générales intitulé « Exécution des travaux ».
- 2. Pour le contrat initial et les options un (1) à sept (7), les soins et la garde de chaque navire resteront avec le Canada conformément aux conditions générales supplémentaires 1029 (2018-12-06) article 8.
- 3. En ce qui concerne l'option huit (8), les soins et la garde de chaque navire sera transféré du Canada à un chantier maritime conformément aux conditions générales supplémentaires 1029 (2018-12-06) article 9. L'entrepreneur doit communiquer et coordonner avec le chantier maritime afin de s'assurer qu'il adhère aux règles et règlementations du chantier maritime concernant les soins et la garde du navire.
- 4. En tout temps, l'entrepreneur doit se conformer aux règles et règlementations concernant les soins et la garde du navire.
- L'entrepreneur déclare et garantit qu'il possède l'expérience, les compétences, le personnel, le matériel, les installations et toutes les autres ressources nécessaires pour exécuter le travail.
- 6. Dans l'exécution des travaux, l'entrepreneur doit fournir, autre que le matériel fourni par le gouvernement (MFG), les ressources, les installations, la main-d'œuvre, la gestion, les services, l'équipement, les matériaux, les dessins, les outils, les données techniques, l'aide technique, ainsi que les services d'ingénierie et de planification nécessaires pour terminer le travail.
- 7. L'entrepreneur convient de ce qui suit :
 - (a) entreprendre et exécuter les travaux dans les plus brefs délais et avec diligence, et conformément aux modalités et de la façon indiquées au contrat;
 - (b) effectuer les travaux conformément aux bonnes pratiques modernes de construction navale;
 - (c) assurer la supervision et l'inspection efficientes et efficaces de l'exécution des travaux;
 et
 - (d) fournir le matériel et les travaux de la plus haute qualité qu'exige la nature du travail et prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que le travail soit achevé selon le contrat.
- 8. Aucun matériel ni élément ne peut être employé ou transformé et nul ouvrage fini ne peut être soumis pour acceptation, à moins d'avoir été approuvé par l'autorité technique. L'entrepreneur doit terminer le travail à la satisfaction de l'autorité technique et livrer la totalité des travaux requis par le contrat.
- 9. L'entrepreneur doit soumettre pour examen par l'autorité technique en tout temps, la conception, les dessins, dessins, modèles, achevés ou en préparation par lui-même ou en son nom.

 $\label{eq:continuity} \begin{array}{lll} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ F7044-200246 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 10. L'entrepreneur doit remettre les rapports sur l'exécution des travaux mentionnés au contrat ainsi que tout autre rapport qui peut être raisonnablement requis par l'autorité contractante et l'autorité technique.
- 11. L'entrepreneur est tenu de fournir les services requis dans le cadre du contrat. Si l'entrepreneur ne fournit pas les services exigés dans le cadre du contrat, le Canada peut suspendre les paiements jusqu'à ce que le manquement ait été corrigé à la satisfaction du Canada.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1.6. Examens de la conception

- L'examen des exigences du système et les examens de conception, préliminaire et critique, doivent être effectués et les produits livrables d'ensembles de conception soumis conformément à l'EDT.
- 2. L'entrepreneur doit soumettre les produits livrables d'ensembles de conception pour chacun des examens de conception.
- 3. Dans le cas où le Canada soutient que la conception est défectueuse ou déficiente et que l'entrepreneur en convient, l'entrepreneur s'engage à la corriger sans frais supplémentaires pour le Canada.
- 4. Lorsque l'autorité contractante et le représentant de l'entrepreneur sont incapables de régler une défectuosité ou une lacune de conception, ils acceptent de suivre les prescriptions de la clause de règlement des différends du contrat.

1.7. Calendrier de production

- 1. Le calendrier de production doit être développé afin de répondre aux diverses exigences de livraison conformément à l'Annexe « C », Calendriers de livraisons du contrat.
- 2. L'entrepreneur est responsable de la planification et de l'ordonnancement des travaux requis aux présentes. Le calendrier de production doit être mis à jour sur une base continue.

1.8. Dessins au cours des phases de conception, fabrication, intégration et installation

- 1. Tous les dessins doivent être soumis à l'autorité technique pour examen.
- L'examen des dessins de l'entrepreneur par le Canada ne relève pas de sa responsabilité contractuelle et la même condition s'applique aux contrats de sous-traitance émis par l'entrepreneur à un sous-traitant.

En particulier, l'examen ou l'approbation des dessins ne doit pas:

- (a) dégager l'entrepreneur de son obligation de vérifier l'exactitude des renseignements;
- (b) obliger le Canada à accepter un article qui ne satisfait pas aux exigences du contrat;
- (c) confirmer qu'un article satisfait aux exigences du marché; et
- relever l'entrepreneur de sa responsabilité à l'égard de toute omission et des conséquences en découlant.
- 3. Tous dessins fournis à l'entrepreneur par le Canada ou en son nom le sont aux fins que l'entrepreneur peut vouloir les utiliser, mais qui ne sont pas des éléments de preuve de l'interprétation à donner aux exigences du contrat. Une telle utilisation, par l'entrepreneur, n'a pas pour effet de relever l'entrepreneur de toute responsabilité dans le cadre du présent contrat. L'entrepreneur indemnise le Canada de toute réclamation, action, poursuite ou procédure fondée sur l'utilisation, par l'entrepreneur desdits dessins.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1.9. Travaux supplémentaires ou imprévus incluant les modifications de conception

- 1. L'entrepreneur reconnaît par les présentes que le Canada peut, en tout temps et à l'occasion pendant la durée du contrat, demander à l'entrepreneur d'exécuter des travaux supplémentaires ou imprévus. Les travaux supplémentaires ou imprévus pourront comprendre, entre autres :
 - (a) Les ajouts ou les variations apportées aux travaux, y compris les modifications de conception; et
 - (b) les modifications apportées à une partie des travaux ou les dispenses d'exécuter l'une d'elles.
- 2. Les travaux supplémentaires/imprévus doivent être entrepris conformément à l'Annexe « E », Procédure de traitement des travaux supplémentaires/imprévus.
- 3. L'entrepreneur devra exécuter les travaux supplémentaires ou imprévus en respectant les mêmes modalités que celles qui figurent dans le contrat. Les travaux supplémentaires/imprévus seront négociés en utilisant les tarifs horaires de main-d'œuvre et les majorations prévus dans le contrat.
- 4. L'entrepreneur peut demander d'apporter des modifications aux travaux en présentant à l'autorité contractante une demande de modification pour examen par le Canada.
- 5. Toute demande de prorogation de la date de livraison conséquente à des travaux supplémentaires/imprévus doit être présentée au moment de la proposition des travaux supplémentaires/imprévus à défaut de quoi elle ne sera pas prise en considération.
- 6. Travaux supplémentaires/imprévus à coût nul; nonobstant ce qui précède, si le Canada juge qu'il est souhaitable d'effectuer des changements raisonnables aux travaux en cours de contrat, à condition que ces changements soient ordonnés avant cette partie des travaux à laquelle le Canada fait référence soit commencé et que cela n'implique pas de frais supplémentaires à l'entrepreneur, ces changements devront être fait par l'entrepreneur, et ce sans frais supplémentaires pour le Canada.

1.10. Inspection et non-conformité

- 1. Le présent article s'applique malgré toute autre disposition du contrat et ajoute à l'article des Conditions générales intitulé « Inspection et acceptation des travaux ».
- 2. Tous les rapports, les produits livrables, les documents, les biens et les services rendus dans le cadre du présent contrat sont assujettis à l'inspection par l'autorité technique. Advenant qu'un rapport, document, produit ou service ne soient pas conformes aux exigences du contrat, l'autorité technique aura le droit de le rejeter ou d'en exiger la correction, et ce aux seuls frais de l'entrepreneur, avant d'en recommander le paiement. Toute communication avec l'entrepreneur concernant la qualité des travaux exécutés conformément au présent marché doit se faire sous forme de correspondance officielle par l'intermédiaire de l'autorité contractante.
- 3. L'entrepreneur sera responsable de bien mettre sur pied, de préparer, de donner accès aux travaux, de présenter aux fins d'inspection et de donner un préavis suffisant à l'autorité technique et à l'organisme de réglementation, les avisant que le travail est terminé, qu'il a été essayé au préalable, inspecté et qu'il est prêt pour leur inspection.

File No. - N° du dossier 065m1.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 4. L'inspection sera effectuée par l'autorité technique à l'endroit le plus approprié :
 - (a) Au cours de la conception, du développement de logiciel et de l'acceptation en usine des CCAMS, dans les installations de l'entrepreneur;
 - (b) Au cours des essais d'acceptation du CCAMS, aux endroits indiqués dans l'EDT; et
 - (c) Pour la plupart des documents, dans les installations du Canada.
- 5. Les exigences en matière d'inspection doivent être conformes aux dispositions du présent contrat, y compris les Conditions générales - besoins plus complexes de biens 2030 (2021-12-02), et les procédures suivantes :
 - (a) le rapport de non-conformité (RNC): Un RNC sera produit dans chaque cas de nonconformité noté par l'autorité technique. Chaque rapport sera numéroté uniquement à des fins de référence, sera signé et daté par l'autorité technique et décrira la nonconformité.
 - Lorsque la non-conformité a été corrigée par l'entrepreneur et réinspecté et accepté par l'autorité technique, ce dernier terminera la RNC en signant et en datant de la RNC.
 - (b) Nonobstant les dispositions qui précèdent, y compris l'inspection par l'autorité technique, l'écart des avis, la non-conformité des rapports, ou les absences de celle-ci, ou des corrections à celui-ci, ou l'acceptation de celle-ci, ne libèrent pas l'entrepreneur de ses obligations pour satisfaire les exigences du présent contrat. L'entrepreneur corrigera tous les défauts décelés sans frais supplémentaires pour le Canada.

1.11. Acceptation des essais et des démonstrations

- Afin de permettre à l'autorité technique d'attester que les travaux ont été exécutés de façon satisfaisante et conformément au contrat, l'entrepreneur doit, ordonnancer, coordonner exécuter, et consigner toutes les essais et les démonstrations exigés dans le cadre du contrat.
- 2. Si le contrat contient une exigence de rendement précis pour une composante, l'équipement, un système ou un sous-système, l'entrepreneur doit vérifier la composante, l'équipement, le système ou le sous-système à la satisfaction de l'autorité technique et/ou ABS, de façon à prouver que le rendement a été atteint et que la composante, l'équipement, le système ou le sous-système rencontre les exigences de rendement du contrat et/ou d'ABS.
- 3. Des essais et des démonstrations doivent être effectués en conformité avec une planification logique et systématique qui veillera à ce que tous les composants et équipements connexes soient vérifiés avant les démonstrations et la mise à essai des sous-systèmes et que les sous-systèmes soient démontrés et mise à l'essai avant la démonstration ou la mise à l'essai des systèmes.
- 4. Si le contrat ne contient pas d'exigences de rendement précises pour les composantes, le matériel, un sous-système ou un système, l'entrepreneur doit démontrer le rendement des composantes, du matériel, du sous-système ou du système à la satisfaction de l'autorité technique et/ou d'ABS.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

5. L'entrepreneur doit tenir des registres de tous les essais et démonstrations effectués, y compris de tous les rejets, observations ou des recommandations faites à ce moment. Les registres doivent être dans un format approprié et contenir les données nécessaires pour que l'autorité technique et/ou ABS puisse certifier la conformité de la composante, de l'équipement, du sous-système ou du système avec les exigences prescrites.

6. L'entrepreneur doit, à tous les égards, être responsable de la conduite de tous les essais conformément aux exigences du présent contrat.

Le Canada se réserve le droit de reporter le début ou la reprise de tout essai pour tout motif raisonnable, y compris, mais sans s'y limiter, une défectuosité ou dégradation de l'équipement, le manque de personnel qualifié et l'insuffisance des normes de sécurité, sans frais supplémentaires pour le Canada.

1.12. Acceptation finale des travaux

- 1. L'acceptation finale des travaux (AFT) de chaque CCAMS aura lieu au plus tard 30 jours civils après la réussite de leurs essais d'acceptation en mer respectif.
- Au moment de l'AFT, <u>tout le travail</u> doit être terminé et accepté. S'il devait y avoir du travail non terminé au moment de l'AFT, selon la nature du travail non terminé, le Canada doit prendre l'une des mesures suivantes :
 - (a) Supprimer le travail non terminé du contrat moyennant une indemnisation adéquate;
 - (b) Reporter l'AFT et allouer à l'entrepreneur une période de travail supplémentaire afin de terminer le travail.
- 3. L'AFT doit être obtenue au moyen du formulaire TPSGC 1205 « Acceptance-Acceptation » (formulaire 1205) qui sera le document d'acceptation final des travaux. L'achèvement du travail non terminé ou son retrait du contrat sera effectué conformément à ce qui suit :
 - (a) L'autorité technique (AT) en collaboration avec l'entrepreneur doit préparer une liste de travail non terminé et cette liste sera annexée au formulaire 1205. Une réunion d'AFT sera convoquée par le Canada à la date d'achèvement des travaux pour examiner et signer le document d'AFT. À ce même moment, le Canada déterminera la façon dont les travaux non terminés seront abordés;
 - (b) Pour des travaux non terminés qui ne seront pas complétés et qui seront retirés du contrat, une indemnisation adéquate sera déterminée comme suit :
 - Pour tout travail non terminé que le Canada décide de ne pas terminer dans le cadre du présent contrat et pour lequelle l'entrepreneur n'est pas responsable de la non réalisation, le Canada recevra un crédit pour la valeur du travail non terminé;
 - Pour tout travail non terminé que le Canada décide de ne pas terminer dans le cadre du présent contrat et pour lequelle l'entrepreneur est responsable de la non réalisation, le Canada recevra un crédit équivalant au <u>double</u> de la valeur du travail non terminé;
 - (c) L'autorité contractante (AC) consultera l'AT, et le représentant de l'entrepreneur pour :
 - Décider si le travail non terminé sera terminé ou non dans le cadre du présent contrat;
 - Prolonger ou non la période de travail pour accomplir les travaux non terminés;

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- Déterminer la responsabilité d'une période de prolongement des travaux;
- Déterminer la responsabilité pour l'abandon des travaux non terminés; et
- Déterminer la valeur du travail non terminé devant être crédité dans le cadre du contrat.
- (d) L'AC modifira le contrat pour tenir compte de toutes les décisions prises par rapport à l'AFT;
- (e) Toutes les décisions prises par l'AC devront être justifiées et transmises au AT et le représentant de l'entrepreneur. Les décisions prises par l'AC sont finales et toute contestation devra être abordée en conformité avec la section 14, Règlement des différends, du contrat; et
- (f) Le document d'AFT sera rempli par le AT et l'original et deux copies signées seront distribués par le AT comme suit :
 - l'original à l'autorité contractante;
 - une copie à l'autorité technique; et
 - une copie à l'entrepreneur.

1.13. Omission de logiciels et de licences connexes

L'examen de la solution proposée au Canada par l'entrepreneur ne le dégage pas de sa responsabilité contractuelle et il en va de même pour les contrats de sous-traitance émis par l'entrepreneur au(x) sous-traitant(s). L'entrepreneur et son(ses) sous-traitant(s) doivent fournir tous les logiciels et les accords de licences connexes requis pour répondre aux exigences de l'EDT. L'entrepreneur est responsable de toute omission.

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions désignées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1. Conditions générales

2030 (2022-12-01), Conditions générales - Besoins plus complexes - Biens, telles que modifiées cidessous, s'appliquent au contrat et en fait partie intégrante.

L'alinéa 2030 06 (2013-06-27) Contrats de soustraitances est modifié comme suit :

Supprimer en entié l'alinéa 2030 06 (2013-06-27) Contrats de soustraitances et le substitué par l'alinéa suivant :

2030 06 Contrats de soustraitances

 L'entrepreneur doit obtenir le consentement écrit de l'autorité contractante avant de sous-traiter ou de permettre la sous-traitance de toute partie des travaux autres que les travaux de soustraitances spécifiquement autorisés au contrat. Un contrat de sous-traitance comprend un

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

contrat conclu par un sous-traitant à tout échelon en vue d'exécuter toute partie des travaux. L'entrepreneur doit requalifier le(s) sous-traitant(s) conformément à la clause 8.3 - Personnel préqualifié de l'entrepreneur et des sous-traitants et du ou des sous-traitant(s) préqualifié(s).

- L'entrepreneur n'est pas obligé d'obtenir un consentement de l'autorité contractante pour acheter des produits courants en vente libre dans le commerce, ainsi que des articles et des matériaux produits par des fabricants dans le cours normal de leurs affaires.
- 3. Pour tout autre contrat de sous-traitance, l'entrepreneur doit s'assurer, sauf avec le consentement écrit de l'autorité contractante, que le sous-traitant soit lié par des conditions qui sont compatibles avec celles du contrat et qui, de l'avis de l'autorité contractante, ne sont pas moins avantageuses pour le Canada que les conditions du contrat, à l'exception du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi. Pour les besoins du contrat du remplacement des CCAMS existants (contrat F7044-200246/001/ML) les conditions qui sont compatibles avec celles du contrat et qui, de l'avis de l'autorité contractante, ne sont pas moins avantageuses pour le Canada que les conditions du contrat, sont toutes les conditions du contrat.
- 4. Le consentement donné à la conclusion d'un contrat de sous-traitance ne libère pas l'entrepreneur de ses obligations aux termes du contrat et n'a pas pour effet d'engager la responsabilité du Canada envers un sous-traitant. L'entrepreneur demeure entièrement responsable des affaires ou choses faites ou fournies par tout sous-traitant en vertu du contrat ainsi que de la rémunération des sous-traitants pour toute partie des travaux qu'ils effectuent.

L'alinéa 2030 22 (2014-08-25) Garantie, est modifié comme suit :

Ajouter les phrases suivantes à la fin du premier paragraphe :

« Aux fins de la garantie de chaque CCAMS <u>seulement</u>, l'acceptation finale des travaux aura lieu conformément au contrat, section 1.12, sous-sections 1 à 3. »

ET

« La période de garantie pour tous les logiciels conçus conformément aux conditions générales supplémentaires 4002 (2010-08-16), alinéa 12. »

ET

« La période de garantie pour tous les logiciels sous license conformément aux conditions générales supplémentaires 4003 (2010-08-16), alinéa 15. »

1031-2 (2012-07-16) Principes des coûts contractuels, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

2.2. Conditions générales supplémentaires

2.2.1. 4006 (2010-08-16) L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux, telles que modifiées ci-dessous, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'alinéa 4006 01 (2008-05-12) Interprétation, est modifié comme suit pour ajouter les sous-alinéa 6:

Tous les livrables du contrat F7044-200246/001/ML incluant et sans être limité aux copies papiers, copies électroniques de tous documents ou de composants et équipements ou il est fait référence au droit des propriétés intellectuelles doivent porter l'annotation estampillée/incorporée suivante:

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

"Ceci est un livrable du contrat F7044-200246/001/ML, tous droit de propriété intellectual dérivant de ce contrat incluant, les licences accordées au Canada doivent être régis conformément à la section 2.2 des "Conditions générales supplémentaires" 4006 (2010-08-16) de ce contrat."

2.2.2. 4002 (2010-08-16) Services d'élaboration ou de modification de logiciels, telles que modifiées cidessous, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'alinéa 4002 12 (2008-05-12) Garantie sous-alinéa 1 est modifié comme suit :

Supprimer en entier l'alinéa 4002 12 (2008-05-12) Garantie sous-alinéa 1 et le substitué par l'alinéa suivant :

- « Aux fins du présent sous alinéa, la « période de garantie » désigne une période de vingt quatre (24) mois pour chaque CCAMS à partir de la date d'acceptation finale de travaux par le Canada, à l'exception seulement des travaux sous garantie »
- **2.2.3.** 4003 (2010-08-16) Logiciels sous licence, telles que modifiées ci-dessous, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Supprimer en entier l'alinéa 4003 15 (2008-05-12) Garantie sous-alinéa 1 et le substitué par l'alinéa suivant :

Dans cet alinéa, sauf disposition contraire dans le contrat, « période de garantie du logiciel » signifie une période de vingt quatre (24) mois pour chaque CCAMS à partir de la date d'acceptation finale des travaux par le Canada, à l'exception seulement des travaux sous garantie et de tout autre travail prévu dans le cadre du Contrat à exécuter après le début de la Période de garantie du logiciel.

- **2.2.4.** 4004 (2013-04-25) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.
- **2.2.5.** 1029 (2010-08-16) Réparation de navires, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3. Durée du contrat

3.1. Période initiale du contrat

La période initiale du contrat commence à l'attribution du contrat et a une durée d'une (1) annnée. À l'attribution du contrat, le Canada fait l'acquisition d'un (1) CCAMS devant être installé à bord du navire de la Garde côtière canadienne (NGCC) A. Leblanc.

3.2. Date de livraison

Tous les produits livrables doivent être reçus conformément à l'Annexe « C », Calendriers de livraisons.

3.3. Option au contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir des biens ou des services optionnels ou les deux, selon les mêmes modalités, aux prix ou aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat. L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Le Canada aura le droit d'exercer l'une ou l'autre des options suivantes :

3.3.1. La première (1ère)option est pour des <u>quantités supplémentaires de CCAMS par navire</u> :

Selon le tableau ci-dessous, le Canada se réserve le droit d'exercer les options suivantes :

OPTIONS		
OPTION #	NGCC	QTÉ DE CCAMS
1A	Constable Carrière	1
2A	Caporal Kaeble V.C.	1
3A	M. Charles M.B.	1
4A	Captain Goddard M.S.M.	1
5A	Private Robertson V.C.	1
6A	G. Peddle S.C.	1
7A	Corporal Teather C.V.	1
8A	Corporal McLaren M.M.V.	1

3.3.2. La deuxième (2^{ième}) option est pour des <u>Services à distance en ligne et par téléphone par navire</u>

Suite à l'acceptation finale des travaux pour chaque navire, l'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'ajouter des Services à distance en ligne et par téléphone jusqu'à neuf (9) NPSH et chaque option a une durée d'une (1) année.

Selon le tableau ci-dessous, le Canada se réserve le droit d'exercer les options suivantes :

OPTIONS		
OPTION #	NGCC	
1B	A Leblanc	
2B	Constable Carrière	
3B	Caporal Kaeble V.C.	
4B	M. Charles M.B.	
5B	Captain Goddard M.S.M.	
6B	Private Robertson V.C.	
7B	G. Peddle S.C.	
8B	Corporal Teather C.V.	
9B	Corporal McLaren M.M.V.	

3.3.3. La troisième (3ième) option est pour ajouter des périodes additionnelles par navire

- **3.3.3.1.** La <u>période initiale du contrat</u> a une durée d'un (1) an. Chaque année, l'entrepreneur accorde au Canada le droit de prolonger la durée du contrat d'une (1) année additionnelle, jusqu'à ce que toutes les options pour des quantités supplémentaires, à la section 3.3.1, aient été exercées ou jusqu'à ce que le Canada décide de ne pas maintenir la validité des options.
- **3.3.3.2.** Les <u>Services à distance en ligne et par téléphone</u> pour chaque NPSH, selon la section 3.3.2 cihaut, auront une durée d'une (1) année. L'entrepreneur accorde au Canada le droit de prolonger la durée du contrat jusqu'à dix (10) périodes d'une (1) année, et ce jusqu'à un maximum de onze (11) années suite à l'attribution initiale du contrat, selon les mêmes modalités.

3.3.4. La quatrième option (4^{ième}) est pour l'ajout des formations cadres

3.3.4.1. Formation cadre à bord

Avec cette option, le Canada se réserve le droit d'ajouter des séances de formation cadre à bord afin d'adresser les exigences futures concernant l'ajout de personnel d'équipage et/ou technique.

3.3.4.2. Formation cadre en salle de classe

Avec cette option, le Canada se réserve le droit d'ajouter des séances de formation cadre en salle de classe afin d'adresser les exigences futures concernant l'ajout de personnel d'équipage et/ou technique.

3.4. Points de livraison

Chaque CCAMS doit être expédié et livré à la destination indiquée dans le tableau suivant :

NGCC	Base de la GCC
Cont	trat intial
A. Leblanc	15 rue de Prince Sorel-Tracy, QC Canada J3P 4J4
O	ptions
Constable Carrière	15 rue de Prince Sorel-Tracy, QC Canada J3P 4J4
Caporal Kaeble V.C.	15 rue de Prince Sorel-Tracy, QC Canada J3P 4J4
M. Charles M.B.	9860 West Saanich Road Sidney, BC Canada V8L 4B2
Captain Goddard M.S.M.	9860 West Saanich Road Sidney, BC Canada V8L 4B2
Private Robertson V.C.	1 Challenger Dr Dartmouth, NS Canada

Page 49 of - de 165

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	B2Y 4A2
G. Peddle S.C.	1 Challenger Dr Dartmouth, NS Canada B2Y 4A2
Corporal Teather C.V.	1 Challenger Dr Dartmouth, NS Canada B2Y 4A2
Corporal McLaren M.M.V.	1 Challenger Dr Dartmouth, NS Canada B2Y 4A2

L'ordre dans lequel les navires sont énumérés dans le tableau précédent ne doit pas être interprété comme l'ordre dans lequel le Canada demandera des livraisons si les options seront exercées.

4. Autorités

4.1. Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Carson Manzer

Titre : Spécialiste de l'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale de l'Approvisionnement maritime et de défense Direction des radoubs, de la logistique et de la construction des petits navires Division de la machinerie et du soutien logistique

11, rue Laurier Place du Portage III, 6A2 Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone: 343-551-4953

Courriel: Carson.manzer@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus à la suite de demandes ou d'instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

4.2. Autorité technique

L autonie techn	iique du contrat est.
Nom : Titre :	
Organisation : Adresse :	
Téléphone : Courriel :	

(L'autorité contractante insérera l'information concerant l'Autorité technique à l'attribution du contrat.)

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Dans le présent contrat, l'autorité technique ou son représentant délégué est aussi <u>l'Autorité d'Inspection</u> (AT/AI).

L'autorité technique ou son représentant délégué est aussi responsable de l'inspection des travaux et de l'acceptation finale des travaux (AFT). L'autorité technique peut être représenté sur place par un inspecteur désigné ou tout autre inspecteur du gouvernement du Canada, qui peut de temps à autre être affecté pour appuyer l'autorité technique.

L'autorité technique ou son représentant délégué représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique du travail à exécuter prévu dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'Énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat publiée par l'autorité contractante.

4.3. Repr	ésentant de l'entrepreneur
Nom: Titre: Organisation: NE: NEA: Adresse:	(Numéro d'entreprise à l'ARC) (Numéro d'entreprise - approvisionnement)
Téléphone: Mobile: Courriel:	
	ractante insérera l'information concerant le Représentant de l'entrepreneur précisée par le e dans sa soumission.)
4.4. Repr	ésentant de l'Assurance qualité (AQ) de l'entrepreneur
Nom: Titre: Organisation: Adresse:	
Téléphone: Mobile: Courriel:	

(L'autorité contractante insérera l'information concerant le Représentant de l'AQ de l'entrepreneur précisée par le soumissionnaire dans sa soumission.)

5. Divulgation proactive des marchés avec les anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2019-01 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

OU

Non applicable.

6. Paiement

6.1. Base de paiement – Prix et taux fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix et des taux fermes, comme il est prévu à l'Annexe « B », Calendriers des paiements d'étape, « rendu droits acquittés » (RDA) aux destinations, selon les Incoterms 2000, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens, sans les taxes applicables.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

Tous les frais de gestion de projet et les frais de déplacement et de subsistance doivent être inclus dans chaque article énuméré dans les Calendriers des paiements d'étape de l'Annexe « B ».

6.2. Rajustement des prix (RDP)

- 6.2.1. Selon la section 3.3.3.1 ci-haut et l'Annexe « B », Calendriers des paiements d'étape, sections 1, 2 et l'Annexe « D » Ventilation détaillée des prix, au début de chaque année du contrat, à l'occasion de l'anniversaire de la date d'entrée en vigueur du contrat, tous les prix et les taux indiqués seront assujettis à un Rajustement des prix (RDP) et seront rajustés à la hausse ou à la baisse pour tenir compte de l'inflation ou de la déflation. Les prix unitaires, prix au lot et taux rajustés pour la prochaine période de douze (12) mois doivent être calculés conformément à la formule ci-dessous et ils seront fermes pour la prochaine période de douze (12) mois.
- 6.2.2. Selon la section 3.3.3.2 ci-haut et <u>l'Annexe « B »</u>, Calendriers des paiements d'étape, section 3, au début de chaque année à l'occasion de l'anniversaire de la date effective de l'option exercée, tous les frais annuels indiqués seront assujettis à un **Rajustement des prix (RDP)** et seront rajustés à la hausse ou à la baisse pour tenir compte de l'inflation ou de la déflation. Les frais annuels rajustés pour la prochaine période de douze (12) mois doivent être calculés conformément à la formule ci-dessous et ils seront fermes pour la prochaine période de douze (12) mois.
- 6.2.3. Calcul du rajustement du prix
- 6.2.3.1. RDP pour la Section 6.2.1 ci-haut

 $P(x1) = P(o1) \times Indice(x1) / Indice(o1)$

P(x1) = Prix et taux fermes pour la prochaine période de douze (12) mois

P(o1) = Prix et taux fermes de la première (1^{re}) année du contrat

Indice (x1) = L'indice utilisé pour calculer le RDP sera obtenu dans L'indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisés, Tableau 18-10-004-001 (anciennement CANSIM 326-0020), Géographie Canada, Produits et groupes de

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

produits publié par Statistique Canada. L'indice devant être utilisé doit être celui qui date de trois (3) mois avant la date d'anniversaire du contrat.

Indice (o1) = L'indice utilisé pour calculer le RDP sera obtenu dans L'indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisés, Tableau 18-10-004-001 (anciennement CANSIM 326-0020), Géographie Canada, Produits et groupes de produits publié par Statistique Canada. L'indice devant être utilisé doit être celui qui date de trois (3) mois avant la date d'attribution du contrat.

6.2.3.2. RDP pour la Section 6.2.2 ci-haut

$P(x2) = P(o2) \times Indice(x2) / Indice(o2)$

- P(x2) = Frais annuel ferme pour la prochaine période de douze (12) mois
- P(o2) = Frais annuel ferme de la première (1ère) année d'option exercée
- Indice (x2) = L'indice utilisé pour calculer le RDP sera obtenu dans L'indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisés, Tableau 18-10-004-001 (anciennement CANSIM 326-0020), Géographie Canada, Produits et groupes de produits publié par Statistique Canada. L'indice devant être utilisé doit être celui qui date de trois (3) mois avant la date de l'option, ceci pour chaque navire.
- Indice (o2) = L'indice utilisé pour calculer le RDP sera obtenu dans L'indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisés, Tableau 18-10-004-001 (anciennement CANSIM 326-0020), Géographie Canada, Produits et groupes de produits publié par Statistique Canada. L'indice devant être utilisé doit être celui qui date de trois (3) mois avant la date de fermeture de la DPement, ceci pour chaque navire.
- 6.3. Base de paiement Travaux supplémentaires/imprévus
- 6.3.1. Le <u>taux horaire de main-d'œuvre</u> pour les travaux supplémentaires/imprévus (S/I) autorisés, y compris la modification de conception, modification de l'ingénierie ou la modification de l'étendue des travaux, sera payé conformément à ce qui suit :
 - Annexe « B », Calendriers des paiements d'étape;
 - Annexe « E », Procédure de traitement des travaux S/I;
 - Les principes des coûts contractuels 1031-2 (2012-07-16) et incluant le profit conformément au Chapitre 10, Coûts et bénéfices, du *Guide des approvisionnements* de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC); et
 - Les taux horaires de main-d'œuvre ferme pour les travaux S/I doivent être des taux pondérés qui englobe toutes les catégories de main-d'œuvre requise pour l'achèvement des travaux connus du contrat et qui ne sont pas inclus dans les frais généraux de l'entrepreneur et /ou des sous-traitants de l'entrepreneur. Les taux horaires de travaux S/I doivent toute inclure et englober sans s'y limiter, le salaire du travailleir, les avantages sociaux, tous les frais généraux applicables et les profits.

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.3.2. La rémunération des heures supplémentaires doit être conforme à l'Annexe « B », Calendriers des paiements d'étape, et ne doit pas être payée à moins d'être autorisée par écrit par l'autorité contractante pour les travaux S/I seulement et doit être calculée de la façon suivante :

- Tarif et demi (1 ½) L'entrepreneur sera rémunéré le taux horaire ferme de main-d'œuvre pour les travaux S/I en plus de la moitié de la portion de la main-d'œuvre directe de ce taux incluant les avantages sociaux, les frais généraux et le profit applicables à cette partie seulement;et
- À tarif double (2) L'entrepreneur sera rémunéré le taux horaire ferme de main-d'œuvre pour les travaux S/I en plus de la portion de la main-d'œuvre directe de ce taux incluant les avantages sociaux, les frais généraux et les bénéfices applicables à cette partie seulement.
- 6.3.3. Les <u>frais de matériels, de sous-traitance, et frais de déplacement et de subsistance</u> engagés dans l'exécution de travaux S/I autorisés, y compris les modifications à la conception, à l'ingénierie à l'étendue des travaux, seront rémunérés en conformité avec :
 - Annexe « E », Procédure de traitement des travaux S/I;
 - On remboursera l'entrepreneur les frais autorisés de matériels et de sous-traitance (autre que la sous-traitance pour laquelle les taux des travaux S/I de l'Annexe « B » s'appliquent) engagés dans l'exécution des travaux S/I, au prix coûtant, conformément aux principes des coûts contractuels 1031-2.

Les indemnités seront versées en fonction des critères suivants :

- Marge bénéficiaire : dix (10 %) pour cent des frais autorisés de matériel et de sous-traitance;
- Profit : zéro (0 %) pour cent des frais autorisés de matériel et de sous-traitance.

Toutes les sommes versées pourront être vérifiées par le gouvernement.

L'entrepreneur sera remboursé pour les <u>frais autorisés de déplacement et de</u> <u>subsistance</u> qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du <u>Conseil national mixte</u>, et selon les autres dispositions de la Directive se rapportant aux « voyageurs » plutôt que celles se rapportant aux « employés ». Le Canada ne versera aucune somme à l'entrepreneur pour des faux frais liés aux déplacements autorisés. Tous les déplacements devront être autorisés au préalable par l'autorité contractante. Toutes les sommes versées pourront être vérifiées par le gouvernement.

6.4. Modalités de paiement - Paiements d'étape

- 1. Pour chaque CCAMS d'un NPSH, le Canada effectuera les paiements d'étape conformément à l'Annexe « B », Calendriers des paiements d'étape, du contrat et les dispositions de paiement du contrat, jusqu'à concurrence de vingt-dix pour cent (90 %) du montant réclamé et approuvé par le Canada si :
 - (a) une demande de paiement exacte et complète sur le formulaire <u>PWGSC-TPSGC 1111</u>,

 Demande de paiement progressif, et tout autre document exigé par le contrat ont été

 présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
 - (b) la somme de tous les paiements d'étape effectués par le Canada ne dépasse pas quatrevingt-dix pour cent (90 %) de la totalité du montant à verser dans le cadre du contrat;
 - (c) toutes les attestations demandées sur le formulaire <u>PWGSC-TPSGC 1111</u> ont été signées par les représentants autorisés;
 - (d) tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tout bien livrable exigé ont été complétés et acceptés par le Canada.
- 2. Pour chaque CCAMS d'un NPSH, la retenue de dix pour cent (10%), moins la retenue de garantie, voir la section 6.5, sera rendue conformément aux dispositions du contrat portant sur :
 - (a) L'acceptation finale des travaux de chaque CCAMS d'un NPSH, conformément avec l'article 1.12 s'est produite;
 - (b) Toute modification au contrat à la suite de l'acceptation finale des travaux est émise; et
 - (c) Lorsqu'une demande pour le paiement de la retenue de dix pour cent (10%) a été présentée.

6.5. Retenue de garantie

- 1. Pour chaque CCAMS d'un NPSH, une retenue de garantie de cinq pour cent (5%) du prix total, selon la dernière modification (TPS/TVH en sus) sera déduite de la retenue de dix pour cent (10%).
- 2. Pour chaque CCAMS d'un NPSH, la retenue de garantie sera rendue conformément aux dispositions du contrat lors des éventualités suivantes :
 - i. l'entrepreneur s'est acquitté de toutes ses obligations relatives à la garantie; et
 - ii. une demande pour le paiement de la retenue de garantie de cinq pour cent (5 %) est présentée.

6.6. Vérification discrétionnaire des travaux supplémentaires/imprévus seulement

Clause du Guide des CCUA C0100C (2010-01-11), Vérification discrétionnaire des comptes - biens et(ou) services commerciaux.

6.7. Vérification du temps pour les travaux supplémentaires/imprévus seulement

Clause du Guide des CCUA C0711C (2008-05-12), Contrôle du temps

065ml.F7044-200246

(

 $065ml \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \, \text{CCC - FMS No./N}^{\circ} \, \text{VME}$

Buyer ID - Id de l'acheteur

6.8. Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2017-08-17), Limite de prix

6.9. Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard:
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI); et
- e. Virement télégraphique (international seulement).

(L'autorité contractante reproduira l'information fourni par l'entrepreneur à l'Annexe « M » Instruments de paiement électronique de la DP.)

6.10. Ajustement de réclamation lié à une omission

Conformément à l'article 1.13, Omission de logiciels et de licences connexes, si l'entrepreneur devait réclamer des frais nécessaires afin de répondre aux exigences de l'énoncé des travaux, le Canada se réserve le droit de déduire ces frais de toute réclamation de l'entrepreneur qui a été réclamée conformément à l'article 6.4, Modalités de paiement - Paiements d'étape. Le Canada se réserve le droit de demander à l'entrepreneur de soumettre à nouveau une demande révisée avec toutes les modifications nécessaires.

7. Instructions relatives à la facturation – demande de paiement d'étape

1. L'entrepreneur doit présenter une demande de paiement au moyen du formulaire <u>PWGSC-TPSGC 1111</u>, Réclamation de paiement partiel pour réclamer les jalons atteints et acceptés.

Chaque demande doit présenter :

- (a) tous les renseignements exigés dans le formulaire <u>PWGSC-TPSGC 1111;</u>
- (b) tous les renseignements pertinents précisés à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales; et
- (c) la description et la valeur de l'étape réclamée selon la description au contrat.
- Les taxes applicables doivent être calculées sur la somme totale de la demande de paiement avant l'application de la retenue. Lors de l'application de la retenue, il n'y a pas de taxes applicables à payer, car celles-ci ont été réclamées et payées dans le cadre des demandes précédentes de paiement progressif.
- 3. L'entrepreneur doit préparer et certifier la demande sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111, et envoyer le tout à l'autorité technique précisé à la section intitulée « Responsables » du contrat aux fins d'attestation après l'inspection et l'acceptation des travaux. PWGSC-TPSGC 1111.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

L'autorité technique doit ensuite envoyer la demande à l'autorité contractante aux fins d'attestation et de présentation au Bureau du traitement des paiements pour toute autre attestation et opération de paiement.

L'entrepreneur ne doit pas présenter de demande jusqu'à ce que tous les travaux prévus dans le jalon soient terminés et acceptés par le Canada.

8. Attestations et renseignements supplémentaires

8.1. Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations peuvent faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. Si l'entrepreneur ne se conforme pas aux attestations et qu'il ne fournit pas les renseignements supplémentaires, ou si l'on constate que des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission comportent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le gouvernement du Canada se réserve le droit de résilier le contrat pour manquement, conformément aux dispositions du contrat en la matière.

8.2. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

L'entrepreneur comprend et convient que l'entente de mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi conclue avec le Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) doit demeurer valide pendant toute la durée du contrat. Si cette entente devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la Liste des soumissionnaies à admissibilité limitée du PCF. L'imposition d'une telle sanction par EDSC peut entraîner l'annulation du contrat.

8.3. Personnel pré-qualifié de l'entrepreneur et des sous-traitants et du ou des sous-traitant(s) préqualifié(s)

- 1) Suite à l'attribution du contrat, une liste du personnel pré-qualifié de l'entrepreneur et des soustraitants et du ou des sous-traitant(s) préqualifié(s) (le cas échéant) sera créée par l'AC.
- Si le personnel préqualifié de l'entrepreneur et des sous-traitants et/ou le ou les sous-traitant(s) ne sont pas disponibles ou doivent être remplacés, l'entrepreneur doit soumettre à l'AC et à l'AT toute la documentation nécessaire afin de démontrer que le nouveau personnel et/ou le nouveau sous-traitant satisfait à la demande de propositions. (F7044-200246/B) Critères techniques obligatoires. Si le nouveau personnel et/ou le nouveau sous-traitant satisfait aux critères techniques obligatoires de la DP (F7044-200246/B), le nom sera ajouté à la liste de personnel pré-qualifié de l'entrepreneur et des sous-traitants et du ou des sous-traitant(s) préqualifié(s).

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur	, et les relations entre
les parties seront déterminées par ces lois. (L'autorité contractante insérera le nor	n de la province ou du
territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu.)	

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés sur la liste, c'est le libellé du document qui figurera en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste :

- (a) les articles de la convention;
- (b) les conditions générales supplémentaires 4006 (2010-08-16), L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux telles que modifiées par le contrat:
- (c) les conditions générales supplémentaires 4002 (2010-08-16), Services d'élaboration ou de modification de logiciels sur les renseignements originaux telles que modifiées par le contrat;
- (d) les conditions générales supplémentaires 4003 (2010-08-16), Logiciels sous licence telles que modifiées par le contrat;
- (e) les conditions générales supplémentaires 4004 (2013-04-25), Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence;
- (f) les conditions générales supplémentaires 1029 (2018-12-06), Réparation des navires;
- (g) les conditions générales 2030 (2022-12-01) Conditions générales besoins plus complexes de biens telles que modifiées par le contrat;
- (h) le document 1031-2 (2012-07-16), Principes des coûts contractuels;
- (i) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- (j) l'Annexe « B », Calendriers des paiements d'étape;
- (k) l'Annexe « C », Calendriers de livraisons;
- (I) l'Annexe « D », Ventilation détaillée des prix;
- (m) l'Annexe « E », Procédure de traitement des travaux supplémentaires ou imprévus;
- (n) l'Annexe « F », Exigences en matière d'assurance;
- (o) l'Annexe « G », Formulaire TPSGC 1205 Acceptation finale des travaux;
- (p) l'Annexe « H » Déclaration de conformité exécutoire lors de la DP et du contrat résultant;
- (q) l'Annexe « I », Présentation de la soumission financière et fiche d'évaluation;
- (r) l'Annexe « J », Critères techniques obligatoires;
- (s) l'Annexe « K », Exemple de déclaration de conformité à l'Énoncé des travaux sous forme de matrice des besoins; et
- (t) l'Annexe « L », Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi Attestation de soumission;
- (u) l'Annexe « M », Instruments de paiement électronique;
- (v) la soumission de l'entrepreneur datée du ______, (inscrire la date de la soumission) (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le ______ » ou « modifiée le ______ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications).

11. Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien OU entrepreneur étranger)

Clause du guide des CCUA A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien).

OU

Clause du guide des CCUA A2001C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

12. Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'Annexe « F ». Il doit conserver la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité dans le cadre du contrat ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations dans le cadre du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute couverture supplémentaire est à la charge de l'entrepreneur et souscrite pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les entrepreneurs établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada; cependant, pour les entrepreneurs établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

13. Limitation de la responsabilité de l'entrepreneur au titre de dommages subis par le Canada

- 1 Cet article s'applique malgré toute autre disposition du contrat et remplace l'article des conditions générales intitulé « Responsabilité ». Toute mention dans cet article de dommages causés par l'entrepreneur comprend les dommages causés par ses employés, ainsi que ses sous-traitants, ses mandataires, et ses représentants, et leurs employés.
- Si la réclamation est fondée sur un contrat, un délit (y compris une négligence) ou toute autre cause d'action, la responsabilité de l'entrepreneur pour tous les dommages causés par l'exécution ou l'inexécution du contrat est limitée à 10,000,000 \$ par incident ou occurrence, jusqu'à concurrence d'un montant annuel cumulatif de 20,000,000 \$, pour les pertes ou dommages causés au cours d'une année donnée d'exécution du contrat, chaque année commençant à la date d'entrée en vigueur du contrat ou à sa date d'anniversaire. Cette limite ne s'applique pas aux cas suivants :
 - (a) toute violation aux droits de propriété intellectuelle;
 - (b) tout manquement aux obligations relatives à la garantie; et
 - (c) toute responsabilité du Canada envers un tiers découlant d'un acte ou d'une omission de l'entrepreneur dans le cadre de l'exécution du contrat.
- 3 Chaque partie convient qu'elle est pleinement responsable des dommages qu'elle cause à tout tiers et qui sont reliés au contrat, que la réclamation soit faite envers le Canada ou l'entrepreneur. Si le Canada doit, en raison d'une responsabilité conjointe et individuelle, payer un tiers pour des dommages causés par l'entrepreneur, l'entrepreneur doit rembourser ce montant au Canada.
- 4 Les parties conviennent que rien aux présentes ne vise à limiter les intérêts assurables de l'entrepreneur ni à limiter les montants pouvant par ailleurs être recouvrés au titre d'une police d'assurance. Les parties conviennent que, si la couverture que l'entrepreneur doit maintenir dans le cadre du contrat ou toute autre couverture supplémentaire qu'il maintient, selon le montant le plus élevé, est supérieure aux limitations de responsabilité indiquées au sous-article 2, les présentes limitations sont augmentées en conséquence, et que

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

l'entrepreneur devra être responsable selon le montant le plus élevé correspondant au maximum du produit de l'assurance récupéré.

- Si, à tout moment, la responsabilité cumulative totale de l'entrepreneur pour les pertes ou les dommages subis par le Canada et attribuables au rendement de l'entrepreneur ou à la non-exécution du contrat, à l'exclusion de la responsabilité décrite aux alinéas 2(a), (b) et (c) est supérieure à 40,000,000 \$, l'une ou l'autre des parties peut résilier le contrat en avisant l'autre partie par écrit, et une partie ne pourra réclamer à l'autre partie des dommages, des coûts des profits escomptés ou toute autre perte semblable découlant de la résiliation, mais une telle résiliation ou expiration du contrat ne pourra réduire ou résilier les responsabilités accumulées à la date d'entrée en vigueur de la résiliation.
- Conformément à cet article, la date de cessation du contrat devra être la date indiquée par le Canada dans son avis de résiliation ou dans l'avis adressé à l'entrepreneur par lequel le Canada répond à l'avis de résiliation de l'entrepreneur qui exerce son droit de résilier le contrat. La date de résiliation sera à la discrétion du Canada et sera tout au plus 12 mois suivant l'avis initial de résiliation de l'une ou l'autre des parties, conformément au sousarticle 5 ci-dessus.
- 7 En cas de résiliation en application du présent article, le contrat demeurera automatiquement en vigueur selon les mêmes modalités et conditions jusqu'à la date de résiliation, et l'entrepreneur convient qu'il sera payé conformément aux dispositions applicables qui sont établies dans le contrat et la responsabilité de l'entrepreneur demeure la même que celle précisée aux sous-articles 1 à 4 ci-dessus.
- 8 Le droit du Canada de prendre d'autres mesures ne doit être limité d'aucune façon, y compris en ce qui concerne le droit de résilier le contrat pour inexécution ou du fait que l'entrepreneur ne s'est pas acquitté de ses obligations contractuelles, même si l'entrepreneur peut avoir atteint la limitation de ses responsabilités selon ce qui est indiqué dans les présentes.

14. Systèmes de gestion de la qualité

Pour l'exécution des travaux décrits dans le contrat, l'entrepreneur doit satisfaire aux exigences suivantes:

ISO 9001:2015 - Systèmes de management de la qualité - Exigences, publié par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), édition courante à la date de soumission de l'offre de l'entrepreneur.

<u>L'objectif n'est pas d'exiger que l'entrepreneur soit enregistré avec un système de gestion de la qualité de l'ISO 9001</u>; toutefois, son système de gestion de la qualité doit tenir compte de chacune des exigences de ladite norme en lien avec la portée des travaux.

Aide à l'assurance officielle de la qualité (AOQ):

L'entrepreneur doit mettre à la disposition du l'autorité techique/l'autorité d'inspection (AT/AI) les locaux et les installations nécessaires pour l'exécution correcte de l'assurance officielle de la qualité (AOQ). L'entrepreneur doit également fournir toute l'aide que l'AT/AI demande pour l'évaluation, la vérification, la validation, la documentation ou la libération des produits.

L'AT/AI doit avoir le droit d'accéder à toute installation de l'entrepreneur, de ses sous-traitants et de tout autre fournisseur de biens ou services externe des sous-traitants, où une partie quelconque des travaux est effectuée. L'AT/AI doit pouvoir évaluer et vérifier sans restriction que l'entrepreneur se conforme aux procédures du système de la qualité et valider que les produits ou services soient conformes aux exigences du contrat. L'entrepreneur doit permettre à l'AT/AI d'utiliser raisonnablement ses équipements de contrôle

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

en vue d'effectuer toutes les activités de validation. Le personnel de l'entrepreneur doit être disponible, sur demande, pour l'utilisation de ces équipements.

Lorsque l' AT/Al estime que l'AOQ est nécessaire chez un sous-traitant ou prestataire externe, l'entrepreneur doit le mentionner dans le document d'achat ou autre forme documentée et fournir des copies à l' AT/Al, accompagnées de données techniques pertinentes telles que demandées par l'AT/Al.

L'entrepreneur doit aviser l' AT/Al lorsqu'il a reçu d'un prestataire externe un produit ou un service jugé non conforme après qu'il ait été soumis à l'AOQ.

Pour la conception, le développement ou l'entretien du logiciel, l'entrepreneur devra interpréter les exigences de la norme de qualité ISO 9001:2015 « Systèmes de management de la qualité - Exigences », selon les lignes directrices contenues dans la dernière édition (à la date du contrat) de ISO/IEC 90003:2018 « Ingénierie du logiciel - Lignes directrices pour l'application de l'ISO 9001:2015 aux logiciels informatiques ».

15. Règlement des différends

Les parties conviennent de suivre les procédures ci-dessous pour régler les différends susceptibles de survenir dans le cadre du contrat, avant de s'adresser aux tribunaux :

- (a) Les différends découlant du présent contrat seront en premier lieu réglés par l'autorité contractante et l'administrateur de contrat de l'entrepreneur dans les (15) jours ouvrables ou dans un délai supplémentaire qui pourrait être convenu entre les parties;
- (b) À défaut de règlement des différends, comme il est prévu à l'alinéa a) ci-dessus, le gestionnaire de la Division de Soutien logistique de la Direction des systèmes maritimes à TPSGC et le superviseur de l'entrepreneur tenteront de résoudre le différend dans un délai de quinze (15) jours ouvrables;
- (c) À défaut de règlement des différends, comme il est prévu à l'alinéa a) ou b) ci-dessus, le directeur principal de la Direction des systèmes maritimes de TPSGC, et le gestionnaire principal de l'entrepreneur tenteront de régler le différend dans un délai supplémentaire de trente (30) jours ouvrables; et
- (d) Indépendamment de la procédure qui précède, une partie peut s'adresser à un tribunal durant le processus de règlement du différend.

16. Défaut de livraison

Les délais sont un élément essentiel du contrat. Les modifications de la date d'achèvement dont le Canada n'est pas responsable et qui constituent des manquements de la part de l'entrepreneur causeront préjudice au Canada et sont aux frais de l'entrepreneur. La date d'achèvement ne sera reportée que si les mesures de rechange de l'entrepreneur sont acceptables pour le Canada sur le plan du rajustement du prix, de la garantie ou des services à fournir.

17. Clauses du guide des CCUA

D2000C (2007-11-30), Marquage; D2001C (2007-11-30), Étiquetage;

D2025C (2017-08-17), Matériaux d'emballage en bois;

 $\label{eq:continuity} \begin{array}{lll} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ F7044-200246 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml

File No. - N° du dossier 065m1.F7044-200246

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

D3015C (2014-09-25), Marchandises dangereuses/produits dangereux - conformité de l'étiquetage et

de l'emballage; et

D9002C (2007-11-30), Ensembles incomplets.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Pour la sollicitation :

Veuillez-vous réferrer à la Partie 1, Renseignements généraux, section 1.1.1, Ensemble de données techniques sur le site de point de partage.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « B »

CALENDRIERS DES PAIEMENTS D'ÉTAPE

1. CONTRAT INITIAL

1.1. CCAMS pour le NGCC A. Leblanc

#	Jalon	Montant ferme (\$)	Retenue de 10% (\$)	Paiement (\$)
	Livraison et acceptation de l'examen de la			
1	conception préliminaire conformément à l'Annexe « D », section 2A			
2	Livraison et acceptation de l'examen critique de la conception conformément à l'Annexe « D », section 2A			
3	Essais d'acceptation en usine d'un (1) CCAMS conformément à l'Annexe « D », section 3A			
4	Acceptation du démontage du CCAMS existant et de ses composants et équipements connexes, conformément à l'Annexe « D », section 4A			
5	Livraison et acceptation d'un (1) CCAMS après les essais d'acceptation en usine, conformément à l'Annexe « D », section 1A			
6	Acceptation de l'intégration et installation d'un (1) CCAMS (ensemble des installations pour un (1) CCAMS prêt pour la mise en marche, les tests et les essais), conformément à l'Annexe « D », section 5A			
7	Acceptation des Tests et essais de mise en marche d'un (1) CCAMS (mise en marche, tests, essais à quai et essais en mer avec tous les composants et équipements connexes et des systèmes et sous-systèmes touchés par leur installation), conformément à l'Annexe « D », section 6A			

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

#	Jalon	Montant ferme (\$)	Retenue de 10% (\$)	Paiement (\$)
8	Livraison et acceptation de l'attestation d'un (1) CCAMS par la société de classification ABS, conformément à l'Annexe « D », section 7A			
9	Livraison et acceptation des pièces de rechange, conformément à l'Annexe « D », section 8A			
10	Livraison et acceptation des Outils Spéciaux et Matériel d'Essai, Annexe « D », section 9A			
11	Livraison et acceptation de la documentation conformément à l'Annexe « D », section 10A			
12	Formation cadre et documentation de formation			
12A	Conformément à l'Annexe « D », section 11 A1			
12B	Conformément à l'Annexe « D », section 11 A2			
13	Gestion de projet sur site par l'entrepreneur, conformément à l'Annexe « D », section 12A			
	RETENUE TOTALE POUR LE NGCC A. LEBLANC \$		\$	
Α	PRIX TOTAL POUR LE NGCC A. LEBLANC		\$	

- 1.1.1. Taux de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus
- 1.1.1.1. Taux horaires pondérés de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS

Article nº	DESCRIPTION	TAUX HORAIRE PONDÉRÉ (\$)
1	Taux horaire régulier pondéré de main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS	\$
2	Taux horaire à taux et demi pondéré de main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS: Taux et demi si différent de l'élément 1	\$
3	Taux horaire à taux double pondéré de main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS: Taux double si différent de l'élément 2	\$

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1.1.1.2. Taux horaire pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires

ARTICLE N°	DESCRIPTION	TAUX HORAIRE PONDÉRÉ (\$)
1	Taux horaire régulier pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires	
2	Taux horaire à taux et demi pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires: Taux et demi si différent de l'élément 1	\$
3	Taux horaire à taux double pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires: Taux double si différent de l'élément 2	\$

1.1.1.3. Taux horaire pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires

ARTICLE N°	DESCRIPTION	TAUX HORAIRE PONDÉRÉ (\$)
1	Taux horaire régulier pondéré de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires	\$
2	Taux horaire à taux et demi pondéré de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires: Taux et demi si différent de l'élément 1	\$
3	Taux horaire à taux double pondéré de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires: Taux et demi si différent de l'élément 2	\$

065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2. OPTIONS

2.1. 1ère Option - CCAMS pour le NGCC Constable Carrière

Jalon	Montant ferme (\$)	Retenue de 10% (\$)	Paiement (\$)
Livraison et acceptation de l'examen critique de la conception conformément à l'Annexe « D », section 2B			
Essais d'acceptation en usine d'un (1) CCAMS conformément à l'Annexe « D », section 3B			
Acceptation du démontage du CCAMS existant et de ses composants et équipements connexes, conformément à l'Annexe « D », section 4B			
Livraison et acceptation d'un (1) CCAMS après les essais d'acceptation en usine, conformément à l'Annexe « D », section 1B			
Acceptation de l'intégration et installation d'un (1) CCAMS (ensemble des installations pour un (1) CCAMS prêt pour la mise en marche, les tests et les essais), conformément à l'Annexe « D », section 5B			
Acceptation des Tests et essais de mise en marche d'un (1) CCAMS (mise en marche, tests, essais à quai et essais en mer avec tous les composants et équipements connexes et des systèmes et sous-systèmes touchés par leur installation), conformément à l'Annexe « D », section 6B			
Livraison et acceptation de l'attestation d'un (1) CCAMS par la société de classification ABS, conformément à l'Annexe « D », section 7B			
Livraison et acceptation des pièces de rechange, conformément à l'Annexe « D », section 8B			
Livraison et acceptation des Outils Spéciaux et Matériel d'Essai, Annexe « D », section 9B			
	Livraison et acceptation de l'examen critique de la conception conformément à l'Annexe « D », section 2B Essais d'acceptation en usine d'un (1) CCAMS conformément à l'Annexe « D », section 3B Acceptation du démontage du CCAMS existant et de ses composants et équipements connexes, conformément à l'Annexe « D », section 4B Livraison et acceptation d'un (1) CCAMS après les essais d'acceptation en usine, conformément à l'Annexe « D », section 1B Acceptation de l'intégration et installation d'un (1) CCAMS (ensemble des installations pour un (1) CCAMS prêt pour la mise en marche, les tests et les essais), conformément à l'Annexe « D », section 5B Acceptation des Tests et essais de mise en marche d'un (1) CCAMS (mise en marche, tests, essais à quai et essais en mer avec tous les composants et équipements connexes et des systèmes et sous-systèmes touchés par leur installation), conformément à l'Annexe « D », section 6B Livraison et acceptation de l'attestation d'un (1) CCAMS par la société de classification ABS, conformément à l'Annexe « D », section 7B Livraison et acceptation des pièces de rechange, conformément à l'Annexe « D », section 8B	Livraison et acceptation de l'examen critique de la conception conformément à l'Annexe « D », section 2B Essais d'acceptation en usine d'un (1) CCAMS conformément à l'Annexe « D », section 3B Acceptation du démontage du CCAMS existant et de ses composants et équipements connexes, conformément à l'Annexe « D », section 4B Livraison et acceptation d'un (1) CCAMS après les essais d'acceptation en usine, conformément à l'Annexe « D », section 1B Acceptation de l'intégration et installation d'un (1) CCAMS (ensemble des installations pour un (1) CCAMS prêt pour la mise en marche, les tests et les essais), conformément à l'Annexe « D », section 5B Acceptation des Tests et essais de mise en marche d'un (1) CCAMS (mise en marche, tests, essais à quai et essais en mer avec tous les composants et équipements connexes et des systèmes et sous-systèmes touchés par leur installation), conformément à l'Annexe « D », section 6B Livraison et acceptation de l'attestation d'un (1) CCAMS par la société de classification ABS, conformément à l'Annexe « D », section 7B Livraison et acceptation des pièces de rechange, conformément à l'Annexe « D », section 8B	Livraison et acceptation de l'examen critique de la conception conformément à l'Annexe « D », section 2B Essais d'acceptation en usine d'un (1) CCAMS conformément à l'Annexe « D », section 3B Acceptation du démontage du CCAMS existant et de ses composants et équipements connexes, conformément à l'Annexe « D », section 4B Livraison et acceptation d'un (1) CCAMS après les essais d'acceptation en usine, conformément à l'Annexe « D », section 1B Acceptation de l'intégration et installation d'un (1) CCAMS (ensemble des installations pour un (1) CCAMS prèt pour la mise en marche, les tests et les essais), conformément à l'Annexe « D », section 5B Acceptation des Tests et essais de mise en marche d'un (1) CCAMS (mise en marche, tests, essais à quai et essais en mer avec tous les composants et équipements connexes et des systèmes et sous-systèmes touchés par leur installation), conformément à l'Annexe « D », section 6B Livraison et acceptation de l'attestation d'un (1) CCAMS par la société de classification ABS, conformément à l'Annexe « D », section 7B Livraison et acceptation des pièces de rechange, conformément à l'Annexe « D », section 8B Livraison et acceptation des Outils Spéciaux et

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#	Jalon	Montant ferme (\$)	Retenue de 10% (\$)	Paiement (\$)
10	Livraison et acceptation de la documentation conformément à l'Annexe « D », section 10B			
11	Formation cadre et documentation de formation			
11A	Conformément à l'Annexe « D », section 11 B1			
11B	Conformément à l'Annexe « D », section 11 B2			
12	Gestion de projet sur site par l'entrepreneur, conformément à l'Annexe « D », section 12B			
	RETENUE TOTALE POUR LE NGCC CONSTA	BLE CARRIÈRE	\$	
В	PRIX TOTAL POUR LE NGCC CONSTABLE C	ARRIÈRE		\$

2.1.1. Taux de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus

2.1.1.1. Taux horaires pondérés de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS

Article nº	DESCRIPTION	TAUX HORAIRE PONDÉRÉ (\$)
1	Taux horaire régulier pondéré de main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS	\$
2	Taux horaire à taux et demi pondéré de main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS: Taux et demi si différent de l'élément 1	\$
3	Taux horaire à taux double pondéré de main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS: Taux double si différent de l'élément 2	\$

2.1.1.2. Taux horaire pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires

ARTICLE N°	DESCRIPTION	TAUX HORAIRE PONDÉRÉ (\$)
1	Taux horaire régulier pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires	\$
2	Taux horaire à taux et demi pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du	\$

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	CCAMS à bord des navires: Taux et demi si différent de l'élément 1	
3	Taux horaire à taux double pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires: Taux double si différent de l'élément 2	\$

2.1.1.3. Taux horaire pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires

ARTICLE N°	DESCRIPTION	TAUX HORAIRE PONDÉRÉ (\$)
1	Taux horaire régulier pondéré de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires	
2	Taux horaire à taux et demi pondéré de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires: Taux et demi si différent de l'élément 1	\$
3	Taux horaire à taux double pondéré de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires: Taux et demi si différent de l'élément 2	\$

2.2. 2ième Option - CCAMS pour le NGCC Caporal Kaeble V.C.

#	Jalon	Montant ferme (\$)	Retenue de 10% (\$)	Paiement (\$)
1	Livraison et acceptation de l'examen critique de la conception conformément à l'Annexe « D », section 2C			
2	Essais d'acceptation en usine d'un (1) CCAMS conformément à l'Annexe « D », section 3C			
3	Acceptation du démontage du CCAMS existant et de ses composants et équipements connexes, conformément à l'Annexe « D », section 4C			
4	Livraison et acceptation d'un (1) CCAMS après les essais d'acceptation en usine, conformément à l'Annexe « D », section 1C			
5	Acceptation de l'intégration et installation d'un (1) CCAMS (ensemble des installations pour un (1) CCAMS prêt pour la mise en marche, les tests et les essais), conformément à l'Annexe « D », section 5C			
6	Acceptation des Tests et essais de mise en marche d'un (1) CCAMS (mise en marche,			

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#	Jalon	Montant ferme (\$)	Retenue de 10% (\$)	Paiement (\$)
	tests, essais à quai et essais en mer avec tous			
	les composants et équipements connexes et des systèmes et sous-systèmes touchés par			
	leur installation), conformément à l'Annexe « D », section 6C			
	,			
7	Livraison et acceptation de l'attestation d'un (1) CCAMS par la société de classification ABS, conformément à l'Annexe « D », section 7C			
8	Livraison et acceptation des pièces de			
0	rechange, conformément à l'Annexe « D », section 8C			
9	Livraison et acceptation des Outils Spéciaux et Matériel d'Essai, Annexe « D », section 9C			
10	Livraison et acceptation de la documentation conformément à l'Annexe « D », section 10C			
11	Formation cadre et documentation de formation			
11A	Conformément à l'Annexe « D », section 11 C1			
11B	Conformément à l'Annexe « D », section 11 C2			
	Gestion de projet sur site par l'entrepreneur,			
12	conformément à l'Annexe « D », section 12C			
	RETENUE TOTALE POUR LE NGCC CAPORA	AL KAEBLE V.C.	\$	
С	PRIX TOTAL POUR LE NGCC CAPORAL KAE	BLE V.C.		\$

2.2.1. Taux de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus

2.2.1.1. Taux horaires pondérés de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS

Article n°	DESCRIPTION	TAUX HORAIRE PONDÉRÉ (\$)
1	Taux horaire régulier pondéré de main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS	\$
2	Taux horaire à taux et demi pondéré de main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le	\$

 $\label{eq:solicitation} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ F7044-200246$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS : Taux et demi si différent de l'élément 1	
3	Taux horaire à taux double pondéré de main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS: Taux double si différent de l'élément 2	\$

2.2.1.2. Taux horaire pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires

ARTICLE N°	DESCRIPTION	TAUX HORAIRE PONDÉRÉ (\$)
1	Taux horaire régulier pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires	\$
2	Taux horaire à taux et demi pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires: Taux et demi si différent de l'élément 1	\$
3	Taux horaire à taux double pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires: Taux double si différent de l'élément 2	\$

2.2.1.3. Taux horaire pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires

ARTICLE N°	DESCRIPTION	TAUX HORAIRE PONDÉRÉ (\$)
1	Taux horaire régulier pondéré de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires	\$
2	Taux horaire à taux et demi pondéré de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires: Taux et demi si différent de l'élément 1	\$
3	Taux horaire à taux double pondéré de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires: Taux et demi si différent de l'élément 2	\$

2.3. 3ième Option - CCAMS pour le NGCC M. Charles M.B.

#	Jalon	Montant ferme (\$)	Retenue de 10% (\$)	Paiement (\$)
1	Livraison et acceptation de l'examen critique de la conception conformément à l'Annexe « D », section 2D			
2	Essais d'acceptation en usine d'un (1) CCAMS conformément à l'Annexe « D », section 3D			

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

#	Jalon	Montant ferme (\$)	Retenue de 10% (\$)	Paiement (\$)
3	Acceptation du démontage du CCAMS existant et de ses composants et équipements connexes, conformément à l'Annexe « D », section 4D			
4	Livraison et acceptation d'un (1) CCAMS après les essais d'acceptation en usine, conformément à l'Annexe « D », section 1D			
5	Acceptation de l'intégration et installation d'un (1) CCAMS (ensemble des installations pour un (1) CCAMS prêt pour la mise en marche, les tests et les essais), conformément à l'Annexe « D », section 5D			
6	Acceptation des Tests et essais de mise en marche d'un (1) CCAMS (mise en marche, tests, essais à quai et essais en mer avec tous les composants et équipements connexes et des systèmes et sous-systèmes touchés par leur installation), conformément à l'Annexe « D », section 6D			
7	Livraison et acceptation de l'attestation d'un (1) CCAMS par la société de classification ABS, conformément à l'Annexe « D », section 7D			
8	Livraison et acceptation des pièces de rechange, conformément à l'Annexe « D », section 8D			
9	Livraison et acceptation des Outils Spéciaux et Matériel d'Essai, Annexe « D », section 9D			
10	Livraison et acceptation de la documentation conformément à l'Annexe « D », section 10D			
11	Formation cadre et documentation de formation			
11A 11B	Conformément à l'Annexe « D », section 11 D1 Conformément à l'Annexe « D », section 11 D2			
12	Gestion de projet sur site par l'entrepreneur, conformément à l'Annexe « D », section 12D			
	RETENUE TOTALE POUR LE NGCC M	. CHARLES M.B.	\$	

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#	Jalon	Montant ferme (\$)	Retenue de 10% (\$)	Paiement (\$)
D	PRIX TOTAL POUR LE NGCC M. CHARLES M	.В.		\$

2.3.1. Taux de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus

2.3.1.1. Taux horaires pondérés de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS

Article nº	DESCRIPTION	TAUX HORAIRE PONDÉRÉ (\$)
1	Taux horaire régulier pondéré de main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS	\$
2	Taux horaire à taux et demi pondéré de main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS: Taux et demi si différent de l'élément 1	\$
3	Taux horaire à taux double pondéré de main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS: Taux double si différent de l'élément 2	\$

2.3.1.2. Taux horaire pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires

ARTICLE N°	DESCRIPTION	TAUX HORAIRE PONDÉRÉ (\$)
1	Taux horaire régulier pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires	\$
2	Taux horaire à taux et demi pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires: Taux et demi si différent de l'élément 1	\$
3	Taux horaire à taux double pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires: Taux double si différent de l'élément 2	\$

2.3.1.3. Taux horaire pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires

ARTICLE N ^o	DESCRIPTION	TAUX HORAIRE PONDÉRÉ (\$)
1	Taux horaire régulier pondéré de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires	\$
2	Taux horaire à taux et demi pondéré de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à	\$

 $\label{eq:continuity} \begin{array}{lll} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ F7044-200246 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	bord des navires: Taux et demi si différent de l'élément 1	
3	Taux horaire à taux double pondéré de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires: Taux et demi si différent de l'élément 2	\$

2.4. 4^{ième} Option - CCAMS pour le NGCC Captain Goddard M.S.M.

#	Jalon	Montant ferme (\$)	Retenue de 10% (\$)	Paiement (\$)
1	Livraison et acceptation de l'examen critique de la conception conformément à l'Annexe « D », section 2E			
2	Essais d'acceptation en usine d'un (1) CCAMS conformément à l'Annexe « D », section 3E			
3	Acceptation du démontage du CCAMS existant et de ses composants et équipements connexes, conformément à l'Annexe « D », section 4 ^E			
4	Livraison et acceptation d'un (1) CCAMS après les essais d'acceptation en usine, conformément à l'Annexe « D », section 1E			
5	Acceptation de l'intégration et installation d'un (1) CCAMS (ensemble des installations pour un (1) CCAMS prêt pour la mise en marche, les tests et les essais), conformément à l'Annexe « D », section 5E			
6	Acceptation des Tests et essais de mise en marche d'un (1) CCAMS (mise en marche, tests, essais à quai et essais en mer avec tous les composants et équipements connexes et des systèmes et sous-systèmes touchés par leur installation), conformément à l'Annexe « D », section 6E			
7	Livraison et acceptation de l'attestation d'un (1) CCAMS par la société de classification ABS, conformément à l'Annexe « D », section 7E			
8	Livraison et acceptation des pièces de rechange, conformément à l'Annexe « D », section 8E			

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#	Jalon	Montant ferme (\$)	Retenue de 10% (\$)	Paiement (\$)
9	Livraison et acceptation des Outils Spéciaux et Matériel d'Essai, Annexe « D », section 9E			
10	Livraison et acceptation de la documentation conformément à l'Annexe « D », section 10E			
11	Formation cadre et documentation de formation			
11A	Conformément à l'Annexe « D », section 11 E1			
11B	Conformément à l'Annexe « D », section 11 E2			
12	Gestion de projet sur site par l'entrepreneur, conformément à l'Annexe « D », section 12 ^E			
	RETENUE TOTALE POUR LE NGCC CAPTAIN G	ODDARD M.S.M.	\$	
Е	PRIX TOTAL POUR LE NGCC CAPTAIN GODI	DARD M.S.M.		\$

2.4.1. Taux de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus

2.4.1.1. Taux horaires pondérés de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS

Article n°	DESCRIPTION	TAUX HORAIRE PONDÉRÉ (\$)
1	Taux horaire régulier pondéré de main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS	\$
2	Taux horaire à taux et demi pondéré de main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS: Taux et demi si différent de l'élément 1	\$
3	Taux horaire à taux double pondéré de main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS: Taux double si différent de l'élément 2	\$

2.4.1.2. Taux horaire pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires

ARTICLE N°	DESCRIPTION	TAUX HORAIRE PONDÉRÉ (\$)
1	Taux horaire régulier pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires	\$

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

2	Taux horaire à taux et demi pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires: Taux et demi si différent de l'élément 1	\$
3	Taux horaire à taux double pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires: Taux double si différent de l'élément 2	\$

2.4.1.3. Taux horaire pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires

ARTICLE N°	DESCRIPTION	TAUX HORAIRE PONDÉRÉ (\$)
1	Taux horaire régulier pondéré de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires	\$
2	Taux horaire à taux et demi pondéré de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires: Taux et demi si différent de l'élément 1	\$
3	Taux horaire à taux double pondéré de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires: Taux et demi si différent de l'élément 2	\$

2.5. 5^{ième} Option - CCAMS pour le NGCC Private Robertson V.C.

#	Jalon	Montant ferme (\$)	Retenue de 10% (\$)	Paiement (\$)
1	Livraison et acceptation de l'examen critique de la conception conformément à l'Annexe « D », section 2F			
2	Essais d'acceptation en usine d'un (1) CCAMS conformément à l'Annexe « D », section 3F			
3	Acceptation du démontage du CCAMS existant et de ses composants et équipements connexes, conformément à l'Annexe « D », section 4F			
4	Livraison et acceptation d'un (1) CCAMS après les essais d'acceptation en usine, conformément à l'Annexe « D », section 1F			
5	Acceptation de l'intégration et installation d'un (1) CCAMS (ensemble des installations pour un (1) CCAMS prêt pour la mise en marche, les tests et les essais), conformément à l'Annexe « D », section 5F			

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

#	Jalon	Montant ferme (\$)	Retenue de 10% (\$)	Paiement (\$)
6	Acceptation des Tests et essais de mise en marche d'un (1) CCAMS (mise en marche, tests, essais à quai et essais en mer avec tous les composants et équipements connexes et des systèmes et sous-systèmes touchés par leur installation), conformément à l'Annexe « D », section 6F			
7	Livraison et acceptation de l'attestation d'un (1) CCAMS par la société de classification ABS, conformément à l'Annexe « D », section 7F			
8	Livraison et acceptation des pièces de rechange, conformément à l'Annexe « D », section 8F			
9	Livraison et acceptation des Outils Spéciaux et Matériel d'Essai, Annexe « D », section 9F			
10	Livraison et acceptation de la documentation conformément à l'Annexe « D », section 10F			
	Formation cadre et documentation de			
11	formation cadre et documentation de formation			
11A	Conformément à l'Annexe « D », section 11 F1			
11B	Conformément à l'Annexe « D », section 11 F2			
12	Gestion de projet sur site par l'entrepreneur, conformément à l'Annexe « D », section 12F			
	RETENUE TOTALE POUR LE NGCC PRIVATE R	OBERTSON V.C.	\$	
F	PRIX TOTAL POUR LE NGCC PRIVATE ROBE	RTSON V.C.		\$

2.5.1. Taux de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus

2.5.1.1. Taux horaires pondérés de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS

Article nº	DESCRIPTION	TAUX HORAIRE PONDÉRÉ (\$)
1	Taux horaire régulier pondéré de main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS	\$

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2	Taux horaire à taux et demi pondéré de main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS : Taux et demi si différent de l'élément 1	\$
3	Taux horaire à taux double pondéré de main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS : Taux double si différent de l'élément 2	\$

2.5.1.2. Taux horaire pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires

ARTICLE N°	DESCRIPTION	TAUX HORAIRE PONDÉRÉ (\$)
1	Taux horaire régulier pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires	
2	Taux horaire à taux et demi pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires: Taux et demi si différent de l'élément 1	\$
3	Taux horaire à taux double pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires: Taux double si différent de l'élément 2	\$

2.5.1.3. Taux horaire pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires

ARTICLE N°	DESCRIPTION	TAUX HORAIRE PONDÉRÉ (\$)
1	Taux horaire régulier pondéré de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires	\$
2	Taux horaire à taux et demi pondéré de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires: Taux et demi si différent de l'élément 1	\$
3	Taux horaire à taux double pondéré de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires: Taux et demi si différent de l'élément 2	\$

2.6. 6^{ième} Option - CCAMS pour le NGCC G. PEDDLE S.C.

#	Jalon	Montant ferme (\$)	Retenue de 10% (\$)	Paiement (\$)
1	Livraison et acceptation de l'examen critique de la conception conformément à l'Annexe « D », section 2G			
2	Essais d'acceptation en usine d'un (1) CCAMS conformément à l'Annexe « D », section 3G			

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

		 10% (\$)	(\$)
3	Acceptation du démontage du CCAMS existant et de ses composants et équipements connexes, conformément à l'Annexe « D », section 4G		
4	Livraison et acceptation d'un (1) CCAMS après les essais d'acceptation en usine, conformément à l'Annexe « D », section 1G		
5	Acceptation de l'intégration et installation d'un (1) CCAMS (ensemble des installations pour un (1) CCAMS prêt pour la mise en marche, les tests et les essais), conformément à l'Annexe « D », section 5G		
6	Acceptation des Tests et essais de mise en marche d'un (1) CCAMS (mise en marche, tests, essais à quai et essais en mer avec tous les composants et équipements connexes et des systèmes et sous-systèmes touchés par leur installation), conformément à l'Annexe « D », section 6G		
7	Livraison et acceptation de l'attestation d'un (1) CCAMS par la société de classification ABS, conformément à l'Annexe « D », section 7G		
8	Livraison et acceptation des pièces de rechange, conformément à l'Annexe « D », section 8G		
9	Livraison et acceptation des Outils Spéciaux et Matériel d'Essai, Annexe « D », section 9G		
\vdash	Livraison et acceptation de la documentation		
10	conformément à l'Annexe « D », section 10G		
\vdash	Formation cadre et documentation de		
-	formation		
11A	Conformément à l'Annexe « D », section 11 G1		
11B	Conformément à l'Annexe « D », section 11 G2		
12	Gestion de projet sur site par l'entrepreneur, conformément à l'Annexe « D », section 12G		

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#	Jalon	Montant ferme (\$)	Retenue de 10% (\$)	Paiement (\$)
	RETENUE TOTALE POUR LE NGCC	G. PEDDLE S.C.	\$	
G	PRIX TOTAL POUR LE NGCC G. PEDDLE S.C.		\$	

2.6.1. Taux de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus

2.6.1.1. Taux horaires pondérés de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS

Article nº	DESCRIPTION	TAUX HORAIRE PONDÉRÉ (\$)
1	Taux horaire régulier pondéré de main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS	\$
2	Taux horaire à taux et demi pondéré de main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS: Taux et demi si différent de l'élément 1	\$
3	Taux horaire à taux double pondéré de main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS : Taux double si différent de l'élément 2	\$

2.6.1.2. Taux horaire pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires

ARTICLE N°	DESCRIPTION	TAUX HORAIRE PONDÉRÉ (\$)
1	Taux horaire régulier pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires	
2	Taux horaire à taux et demi pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires: Taux et demi si différent de l'élément 1	\$
3	Taux horaire à taux double pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires: Taux double si différent de l'élément 2	\$

2.6.1.3. Taux horaire pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires

ARTICLE N°	DESCRIPTION	TAUX HORAIRE PONDÉRÉ (\$)
1	Taux horaire régulier pondéré de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à	\$

 $\label{eq:continuity} \begin{array}{lll} \text{Solicitation No. - N}^\circ \text{ de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \text{Client Ref. No. - N}^\circ \text{ de réf. du client} \\ F7044-200246 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	bord des navires	
2	Taux horaire à taux et demi pondéré de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires: Taux et demi si différent de l'élément 1	\$
3	Taux horaire à taux double pondéré de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires: Taux et demi si différent de l'élément 2	\$

2.7. 7^{ième} Option - CCAMS pour le NGCC Corporal Teather C.V.

#	Jalon	Montant ferme (\$)	Retenue de 10% (\$)	Paiement (\$)
1	Livraison et acceptation de l'examen critique de la conception conformément à l'Annexe « D », section 2H			
2	Essais d'acceptation en usine d'un (1) CCAMS conformément à l'Annexe « D », section 3H			
3	Acceptation du démontage du CCAMS existant et de ses composants et équipements connexes, conformément à l'Annexe « D », section 4H			
4	Livraison et acceptation d'un (1) CCAMS après les essais d'acceptation en usine, conformément à l'Annexe « D », section 1H			
5	Acceptation de l'intégration et installation d'un (1) CCAMS (ensemble des installations pour un (1) CCAMS prêt pour la mise en marche, les tests et les essais), conformément à l'Annexe « D », section 5H			
6	Acceptation des Tests et essais de mise en marche d'un (1) CCAMS (mise en marche, tests, essais à quai et essais en mer avec tous les composants et équipements connexes et des systèmes et sous-systèmes touchés par leur installation), conformément à l'Annexe « D », section 6H			
7	Livraison et acceptation de l'attestation d'un (1) CCAMS par la société de classification ABS, conformément à l'Annexe « D », section 7H			
8	Livraison et acceptation des pièces de rechange, conformément à l'Annexe « D »,			

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#	Jalon	Montant ferme (\$)	Retenue de 10% (\$)	Paiement (\$)
	section 8H		, ,	
9	Livraison et acceptation des Outils Spéciaux et Matériel d'Essai, Annexe « D », section 9H			
10	Livraison et acceptation de la documentation conformément à l'Annexe « D », section 10H			
11	Formation cadre et documentation de formation			
11A	Conformément à l'Annexe « D », section 11 H1			
11B	Conformément à l'Annexe « D », section 11 H2			
12	Gestion de projet sur site par l'entrepreneur, conformément à l'Annexe « D », section 12H			
	RETENUE TOTALE POUR LE NGCC CORPORA	L TEATHER C.V.	\$	
н	PRIX TOTAL POUR LE NGCC CORPORAL TE	ATHER C.V.		\$

- 2.7.1. Taux de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus
- 2.7.1.1. Taux horaires pondérés de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS

Article nº	DESCRIPTION	TAUX HORAIRE PONDÉRÉ (\$)
1	Taux horaire régulier pondéré de main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS	\$
2	Taux horaire à taux et demi pondéré de main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS: Taux et demi si différent de l'élément 1	\$
3	Taux horaire à taux double pondéré de main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS: Taux double si différent de l'élément 2	\$

2.7.1.2. Taux horaire pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires

ARTICLE	DESCRIPTION	TAUX HORAIRE
No	DESCRIPTION	PONDÉRÉ (\$)

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1	Taux horaire régulier pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires	\$
2	Taux horaire à taux et demi pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires: Taux et demi si différent de l'élément 1	\$
3	Taux horaire à taux double pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires: Taux double si différent de l'élément 2	\$

2.7.1.3. Taux horaire pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires

ARTICLE N°	DESCRIPTION	TAUX HORAIRE PONDÉRÉ (\$)
1	Taux horaire régulier pondéré de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires	\$
2	Taux horaire à taux et demi pondéré de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires: Taux et demi si différent de l'élément 1	\$
3	Taux horaire à taux double pondéré de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires: Taux et demi si différent de l'élément 2	\$

2.8. 8ième Option - CCAMS pour le NGCC Corporal McLaren M.M.V.

#	Jalon	Montant ferme (\$)	Retenue de 10% (\$)	Paiement (\$)
1	Livraison et acceptation de l'examen critique de la conception conformément à l'Annexe « D », section 2l			
2	Essais d'acceptation en usine d'un (1) CCAMS conformément à l'Annexe « D », section 3I			
3	Livraison et acceptation d'un (1) CCAMS après les essais d'acceptation en usine, conformément à l'Annexe « D », section 1I			
4	Acceptation de l'intégration et installation d'un (1) CCAMS (ensemble des installations pour un (1) CCAMS prêt pour la mise en marche, les tests et les essais), conformément à l'Annexe « D », section 5l			
5	Acceptation des Tests et essais de mise en marche d'un (1) CCAMS (mise en marche,			

 $\label{eq:solicitation} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ F7044-200246$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#	Jalon	Montant ferme (\$)	Retenue de 10% (\$)	Paiement (\$)
	tests, essais à quai et essais en mer avec tous les composants et équipements connexes et des systèmes et sous-systèmes touchés par leur installation), conformément à l'Annexe « D », section 6l			
6	Livraison et acceptation de l'attestation d'un (1) CCAMS par la société de classification ABS, conformément à l'Annexe « D », section 7I			
7	Livraison et acceptation des pièces de rechange, conformément à l'Annexe « D », section 8I			
8	Livraison et acceptation des Outils Spéciaux et Matériel d'Essai, Annexe « D », section 9I			
9	Livraison et acceptation de la documentation conformément à l'Annexe « D », section 10l			
10	Formation cadre et documentation de formation			
10A	Conformément à l'Annexe « D », section 11 I1			
10B	Conformément à l'Annexe « D », section 11 l2			
11	Gestion de projet sur site par l'entrepreneur, conformément à l'Annexe « D », section 12l			
	RETENUE TOTALE POUR LE NGCC CORPO	ORAL MCLAREN M.M.V.	\$	
1	PRIX TOTAL POUR LE NGCC CORPORAL MO	LAREN M.M.V.		\$

2.8.1. Taux de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus

2.8.1.1. Taux horaires pondérés de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS

Article n°	DESCRIPTION	TAUX HORAIRE PONDÉRÉ (\$)
1	Taux horaire régulier pondéré de main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS	\$
2	Taux horaire à taux et demi pondéré de main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le	\$

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS : Taux et demi si différent de l'élément 1	
3	Taux horaire à taux double pondéré de main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie, le développement de logiciel et la programmation, FAT, STWT&T, HAT et SAT du CCAMS: Taux double si différent de l'élément 2	\$

2.8.1.2. Taux horaire pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires

ARTICLE N°	DESCRIPTION	TAUX HORAIRE PONDÉRÉ (\$)
1	Taux horaire régulier pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires	\$
2	Taux horaire à taux et demi pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires: Taux et demi si différent de l'élément 1	\$
3	Taux horaire à taux double pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à l'intégration et à l'installation du CCAMS à bord des navires: Taux double si différent de l'élément 2	\$

2.8.1.3. Taux horaire pondéré de la main d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires

ARTICLE N°	DESCRIPTION	TAUX HORAIRE PONDÉRÉ (\$)
1	Taux horaire régulier pondéré de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires	\$
2	Taux horaire à taux et demi pondéré de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires: Taux et demi si différent de l'élément 1	\$
3	Taux horaire à taux double pondéré de la main-d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des représentants techniques du CCAMS à bord des navires: Taux et demi si différent de l'élément 2	\$

PRIX TOTAL DU PROJET	¢
Somme des totaux des tableaux ci-haut : A + B + C+ D + E + F + G + H + I	J

- Remarque : La retenue doit être de 10% (dix pourcent) sur chaque jalon de tous les tableaux cidessus;
 - La retenue de garantie de 5% (cinq pourcent) sera traitée conformément à la clause 6.5 du contrat; et
 - Tous les prix fournis doivent être avant la TPS ou la TVH, selon le cas.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3. Services à distance en ligne et par téléphone pour le CCAMS

Pour les Services à distance en ligne et par téléphone pour le CCAMS de chaque NPSH, l'entrepreneur doit facturer 25% des frais annuels au Canada à la fin de chaque trois (3) mois, après l'exercice de l'option.

3.1. NGCC A. Leblanc

#	Période De la date – à la date		Frais annuel (\$)
1	Option exercée	Fin de la 1ère Option	\$
2	Début de la 2ème Option	Fin de la 2 ^{ème} Option	\$
3	Début de la 3ème Option	Fin de la 3 ^{ème} Option	\$
4	Début de la 4ème Option	Fin de la 4 ^{ème} Option	\$
5	Début de la 5 ^{ème} Option	Fin de la 5 ^{ème} Option	\$
6	Début de la 6ème Option	Fin de la 6ème Option	\$
7	Début de la 7 ^{me} Option	Fin de la 7 ^{ème} Option	\$
8	Début de la 8ème Option	Fin de la 8 ^{ème} Option	\$
9	Début de la 9ème Option	Fin de la 9 ^{ème} Option	\$
10	Début de la 10 ^{ème} Option	Fin de la 10 ^{ème} Option	\$

3.2. NGCC Constable Carrière

#	Période De la date – à la date		Frais annuel (\$)
1	Option exercée	Fin de la 1ère Option	\$
2	Début de la 2 ^{ème} Option	Fin de la 2 ^{ème} Option	\$
3	Début de la 3 ^{ème} Option	Fin de la 3 ^{ème} Option	\$
4	Début de la 4 ^{ème} Option	Fin de la 4ème Option	\$
5	Début de la 5 ^{ème} Option	Fin de la 5 ^{ème} Option	\$
6	Début de la 6 ^{ème} Option	Fin de la 6ème Option	\$
7	Début de la 7 ^{me} Option	Fin de la 7 ^{ème} Option	\$
8	Début de la 8 ^{ème} Option	Fin de la 8 ^{ème} Option	\$
9	Début de la 9 ^{ème} Option	Fin de la 9 ^{ème} Option	\$
10	Début de la 10 ^{ème} Option	Fin de la 10 ^{ème} Option	\$

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

3.3. NGCC Caporal Kaeble V.C.

#	Période De la date – à la date		Frais annuel (\$)
1	Option exercée	Fin de la 1ère Option	\$
2	Début de la 2ème Option	Fin de la 2 ^{ème} Option	. \$
3	Début de la 3 ^{ème} Option	Fin de la 3 ^{ème} Option	. \$
4	Début de la 4 ^{ème} Option	Fin de la 4 ^{ème} Option	. \$
5	Début de la 5 ^{ème} Option	Fin de la 5 ^{ème} Option	. \$
6	Début de la 6ème Option	Fin de la 6 ^{ème} Option	. \$
7	Début de la 7 ^{me} Option	Fin de la 7 ^{ème} Option	. \$
8	Début de la 8ème Option	Fin de la 8ème Option	. \$
9	Début de la 9ème Option	Fin de la 9 ^{ème} Option	. \$
10	Début de la 10ème Option	Fin de la 10 ^{ème} Option	\$

3.4. NGCC M. Charles M.B.

#	Période De la date – à la date		Frais annuel (\$)
1	Option exercée	Fin de la 1ère Option	\$
2	Début de la 2 ^{ème} Option	Fin de la 2ème Option	\$
3	Début de la 3 ^{ème} Option	Fin de la 3 ^{ème} Option	\$
4	Début de la 4 ^{ème} Option	Fin de la 4ème Option	\$
5	Début de la 5 ^{ème} Option	Fin de la 5 ^{ème} Option	\$
6	Début de la 6 ^{ème} Option	Fin de la 6ème Option	\$
7	Début de la 7 ^{me} Option	Fin de la 7 ^{ème} Option	\$
8	Début de la 8 ^{ème} Option	Fin de la 8ème Option	\$
9	Début de la 9 ^{ème} Option	Fin de la 9ème Option	\$
10	Début de la 10ème Option	Fin de la 10 ^{ème} Option	\$

File No. - N° du dossier

065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

NGCC Captain Goddard M.S.M. 3.5.

#	Péri De la date	ode – à la date	Frais annuel (\$)
1	Option exercée	Fin de la 1ère Option	\$
2	Début de la 2ème Option	Fin de la 2 ^{ème} Option	\$
3	Début de la 3 ^{ème} Option	Fin de la 3 ^{ème} Option	\$
4	Début de la 4ème Option	Fin de la 4 ^{ème} Option	\$
5	Début de la 5 ^{ème} Option	Fin de la 5 ^{ème} Option	\$
6	Début de la 6ème Option	Fin de la 6 ^{ème} Option	\$
7	Début de la 7 ^{me} Option	Fin de la 7 ^{ème} Option	\$
8	Début de la 8ème Option	Fin de la 8 ^{ème} Option	\$
9	Début de la 9ème Option	Fin de la 9 ^{ème} Option	\$
10	Début de la 10 ^{ème} Option	Fin de la 10 ^{ème} Option	\$

NGCC Private Robertson V.C. 3.6.

#	Période De la date – à la date		Frais annuel (\$)
1	Option exercée	Fin de la 1ère Option	\$
2	Début de la 2 ^{ème} Option	Fin de la 2 ^{ème} Option	\$
3	Début de la 3 ^{ème} Option	Fin de la 3 ^{ème} Option	\$
4	Début de la 4 ^{ème} Option	Fin de la 4ème Option	\$
5	Début de la 5 ^{ème} Option	Fin de la 5 ^{ème} Option	\$
6	Début de la 6 ^{ème} Option	Fin de la 6ème Option	\$
7	Début de la 7 ^{me} Option	Fin de la 7 ^{ème} Option	\$
8	Début de la 8 ^{ème} Option	Fin de la 8ème Option	\$
9	Début de la 9 ^{ème} Option	Fin de la 9 ^{ème} Option	\$
10	Début de la 10ème Option	Fin de la 10 ^{ème} Option	\$

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3.7. NGCC G. Peddle S.C.

#	Période De la date – à la date		Frais annuel (\$)
1	Option exercée	Fin de la 1ère Option	\$
2	Début de la 2 ^{ème} Option	Fin de la 2 ^{ème} Option	\$
3	Début de la 3 ^{ème} Option	Fin de la 3 ^{ème} Option	\$
4	Début de la 4 ^{ème} Option	Fin de la 4 ^{ème} Option	\$
5	Début de la 5 ^{ème} Option	Fin de la 5 ^{ème} Option	\$
6	Début de la 6 ^{ème} Option	Fin de la 6ème Option	\$
7	Début de la 7 ^{me} Option	Fin de la 7 ^{ème} Option	\$
8	Début de la 8 ^{ème} Option	Fin de la 8ème Option	\$
9	Début de la 9 ^{ème} Option	Fin de la 9ème Option	\$
10	Début de la 10 ^{ème} Option	Fin de la 10 ^{ème} Option	\$

3.8. NGCC Corporal Teather C.V.

#	Période De la date – à la date		Frais annuel (\$)
1	Option exercée	Fin de la 1ère Option	\$
2	Début de la 2 ^{ème} Option	Fin de la 2 ^{ème} Option	\$
3	Début de la 3 ^{ème} Option	Fin de la 3 ^{ème} Option	\$
4	Début de la 4ème Option	Fin de la 4ème Option	\$
5	Début de la 5 ^{ème} Option	Fin de la 5 ^{ème} Option	\$
6	Début de la 6ème Option	Fin de la 6ème Option	\$
7	Début de la 7 ^{me} Option	Fin de la 7 ^{ème} Option	\$
8	Début de la 8ème Option	Fin de la 8ème Option	\$
9	Début de la 9ème Option	Fin de la 9 ^{ème} Option	\$
10	Début de la 10ème Option	Fin de la 10 ^{ème} Option	\$

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3.9. NGCC Corporal McLaren M.M.V.

#	Période De la date – à la date		Frais annuel (\$)
1	Option exercée	Fin de la 1ère Option	\$
2	Début de la 2ème Option	Fin de la 2 ^{ème} Option	\$
3	Début de la 3 ^{ème} Option	Fin de la 3 ^{ème} Option	\$
4	Début de la 4ème Option	Fin de la 4ème Option	\$
5	Début de la 5 ^{ème} Option	Fin de la 5 ^{ème} Option	\$
6	Début de la 6ème Option	Fin de la 6ème Option	\$
7	Début de la 7 ^{me} Option	Fin de la 7 ^{ème} Option	\$
8	Début de la 8ème Option	Fin de la 8ème Option	\$
9	Début de la 9ème Option	Fin de la 9ème Option	\$
10	Début de la 10 ^{ème} Option	Fin de la 10 ^{ème} Option	\$

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « C »

CALENDRIERS DE LIVRAISONS

1. CONTRAT INITIAL - CALENDRIER DE LIVRAISONS DU NGCC A. Leblanc

CONTRAT INITIAL UN (1) REMPLACEMENT DU CCAMS POUR LE NGCC A. Leblanc Jours civils (JC) après No **Description** l'attribution du contrat d'élément (AC) C1 RÉUNION D'ATTRIBUTION DU CONTRAT (au besoin) 1 PHASE DE CONCEPTION, VISITE DU SITE DU NAVIRE 2 RÉUNION DE LANCEMENT AVEC L'ENTREPRENEUR 3 SOUMISSION DU BDR À L'ABS 4 RÉUNION D'EXAMEN DES EXIGENCES DU SYSTÈME (SRR) RÉUNION D'EXAMEN DE LA CONCEPTION PRÉLIMINAIRE 5 (PDR) 6 RÉUNION D'EXAMEN CRITIQUE DE LA CONCEPTION (CDR) 7 TEST D'ACCEPTATION EN USINE (FAT) DU CCAMS ENLÈVEMENT DU CCAMS EXISTANT INCLUANT LES 8 COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES LIVRAISON DE LA TROUSSE ET DU CALENDRIER DE LA 9 FORMATION CADRE LIVRAISON À LA GCC DU CCAMS INCLUANT LES 10 COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES MISE EN ŒUVRE ET INSTALLATION DU CCAMS 11 (INSTALLATION COMPLÈTE DU CCAMS ET PRÊT POUR LES TESTS DE MISE EN MARCHE ET LES ESSAIS) TESTS ET ESSAIS DE MISE EN MARCHE DU CCAMS (MISE EN MARCHE, TESTS, ESSAIS À QUAI ET ESSAIS EN MER DU 12 CCAMS AVEC LES COMPOSANTES, LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES, LES SYSTÈMES ET LES SOUS-SYSTÈMES

 $\label{eq:solution} \begin{array}{lll} \text{Solicitation No. - N}^\circ \text{ de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \text{Client Ref. No. - N}^\circ \text{ de réf. du client} \\ F7044-200246 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

IMPACTÉS PAR LEURS INSTALLATIONS)

LIVRAISON DES FORMATIONS CADRES SUR LE CCAMS
(ACHÈVEMENT DES FORMATIONS CADRES CONFORMÉMENT AUX TROUSSES DE FORMATIONS CADRE LBLC-LOG-01)

RÉUNION CONÇERNANT LA TROUSSE DE VÉRIFICATION DE LA CONFIGURATION PHYSIQUE

ACCEPTATION FINALE DU CCAMS

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2. 1ère OPTION – CALENDRIER DE LIVRAISONS DU NGCC Constable Carrière

PREMIÈRE (1^{ère}) OPTION DE QUANTITÉ UN (1) REMPLACEMENT DU CCAMS POUR LE NGCC Constable Carrière

Article nº	Description	Jours civils (JC) après l'exercice de l'option (EO)
C1	RÉUNION D'ATTRIBUTION DU CONTRAT (au besoin)	
1	PHASE DE CONCEPTION, VISITE DU SITE DU NAVIRE	
2	RÉUNION DE LANCEMENT AVEC L'ENTREPRENEUR	
3	RÉUNION D'EXAMEN DES EXIGENCES DU SYSTÈME (SRR)	
4	RÉUNION D'EXAMEN CRITIQUE DE LA CONCEPTION (CDR)	
5	TEST D'ACCEPTATION EN USINE (FAT) DU CCAMS	
6	ENLÈVEMENT DU CCAMS EXISTANT INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES	
7	LIVRAISON À LA GCC DU CCAMS INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES	
8	MISE EN ŒUVRE ET INSTALLATION DU CCAMS (INSTALLATION COMPLÈTE DU CCAMS ET PRÊT POUR LES TESTS DE MISE EN MARCHE ET LES ESSAIS)	
9	TESTS ET ESSAIS DE MISE EN MARCHE DU CCAMS (MISE EN MARCHE, TESTS, ESSAIS À QUAI ET ESSAIS EN MER DU CCAMS AVEC LES COMPOSANTES, LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES, LES SYSTÈMES ET LES SOUS-SYSTÈMES IMPACTÉS PAR LEURS INSTALLATIONS)	
10	LIVRAISON DES FORMATIONS CADRES SUR LE CCAMS (ACHÈVEMENT DES FORMATIONS CADRES CONFORMÉMENT AUX TROUSSES DE FORMATIONS CADRE LBLC-LOG-01)	
11	RÉUNION CONÇERNANT LA TROUSSE DE VÉRIFICATION DE LA CONFIGURATION PHYSIQUE	
12	ACCEPTATION FINALE DU CCAMS	

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3. 2^{ième} OPTION – CALENDRIER DE LIVRAISONS DU NGCC Caporal Kaeble V.C.

DEUXIÈME (2^{ième}) OPTION DE QUANTITÉ UN (1) REMPLACEMENT DU CCAMS POUR LE NGCC Caporal Kaeble V.C.

,,				
Article nº	Description	Jours civils (JC) après l'exercice de l'option (EO)		
C1	RÉUNION D'ATTRIBUTION DU CONTRAT (au besoin)			
1	PHASE DE CONCEPTION, VISITE DU SITE DU NAVIRE			
2	RÉUNION DE LANCEMENT AVEC L'ENTREPRENEUR			
3	RÉUNION D'EXAMEN DES EXIGENCES DU SYSTÈME (SRR)			
4	RÉUNION D'EXAMEN CRITIQUE DE LA CONCEPTION (CDR)			
5	TEST D'ACCEPTATION EN USINE (FAT) DU CCAMS			
6	ENLÈVEMENT DU CCAMS EXISTANT INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES			
7	LIVRAISON À LA GCC DU CCAMS INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES			
8	MISE EN ŒUVRE ET INSTALLATION DU CCAMS (INSTALLATION COMPLÈTE DU CCAMS ET PRÊT POUR LES TESTS DE MISE EN MARCHE ET LES ESSAIS)			
9	TESTS ET ESSAIS DE MISE EN MARCHE DU CCAMS (MISE EN MARCHE, TESTS, ESSAIS À QUAI ET ESSAIS EN MER DU CCAMS AVEC LES COMPOSANTES, LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES, LES SYSTÈMES ET LES SOUS-SYSTÈMES IMPACTÉS PAR LEURS INSTALLATIONS)			
10	LIVRAISON DES FORMATIONS CADRES SUR LE CCAMS (ACHÈVEMENT DES FORMATIONS CADRES CONFORMÉMENT AUX TROUSSES DE FORMATIONS CADRE LBLC-LOG-01)			
11	RÉUNION CONÇERNANT LA TROUSSE DE VÉRIFICATION DE LA CONFIGURATION PHYSIQUE			
12	ACCEPTATION FINALE DU CCAMS			

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4. 3^{ième} OPTION – CALENDRIER DE LIVRAISONS DU NGCC M. Charles M.B.

TROISIÈME (3^{ième}) OPTION DE QUANTITÉ UN (1) REMPLACEMENT DU CCAMS POUR LE NGCC M. Charles M.B.

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
Article nº	Description	Jours civils (JC) après l'exercice de l'option (EO)		
C1	RÉUNION D'ATTRIBUTION DU CONTRAT (au besoin)			
1	PHASE DE CONCEPTION, VISITE DU SITE DU NAVIRE			
2	RÉUNION DE LANCEMENT AVEC L'ENTREPRENEUR			
3	RÉUNION D'EXAMEN DES EXIGENCES DU SYSTÈME (SRR)			
4	RÉUNION D'EXAMEN CRITIQUE DE LA CONCEPTION (CDR)			
5	TEST D'ACCEPTATION EN USINE (FAT) DU CCAMS			
6	ENLÈVEMENT DU CCAMS EXISTANT INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES			
7	LIVRAISON À LA GCC DU CCAMS INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES			
8	MISE EN ŒUVRE ET INSTALLATION DU CCAMS (INSTALLATION COMPLÈTE DU CCAMS ET PRÊT POUR LES TESTS DE MISE EN MARCHE ET LES ESSAIS)			
9	TESTS ET ESSAIS DE MISE EN MARCHE DU CCAMS (MISE EN MARCHE, TESTS, ESSAIS À QUAI ET ESSAIS EN MER DU CCAMS AVEC LES COMPOSANTES, LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES, LES SYSTÈMES ET LES SOUS-SYSTÈMES IMPACTÉS PAR LEURS INSTALLATIONS)			
10	LIVRAISON DES FORMATIONS CADRES SUR LE CCAMS (ACHÈVEMENT DES FORMATIONS CADRES CONFORMÉMENT AUX TROUSSES DE FORMATIONS CADRE LBLC-LOG-01)			
11	RÉUNION CONÇERNANT LA TROUSSE DE VÉRIFICATION DE LA CONFIGURATION PHYSIQUE			
12	ACCEPTATION FINALE DU CCAMS			

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

5. 4^{ième} OPTION – CALENDRIER DE LIVRAISONS DU NGCC Captain Goddard M.S.M.

QUATRIÈME (4^{ième}) OPTION DE QUANTITÉ UN (1) REMPLACEMENT DU CCAMS POUR LE NGCC Captain Goddard M.S.M.

	Cit (1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1				
Article nº	Description	Jours civils (JC) après l'exercice de l'option (EO)			
C1	RÉUNION D'ATTRIBUTION DU CONTRAT (au besoin)				
1	PHASE DE CONCEPTION, VISITE DU SITE DU NAVIRE				
2	RÉUNION DE LANCEMENT AVEC L'ENTREPRENEUR				
3	RÉUNION D'EXAMEN DES EXIGENCES DU SYSTÈME (SRR)				
4	RÉUNION D'EXAMEN CRITIQUE DE LA CONCEPTION (CDR)				
5	TEST D'ACCEPTATION EN USINE (FAT) DU CCAMS				
6	ENLÈVEMENT DU CCAMS EXISTANT INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES				
7	LIVRAISON À LA GCC DU CCAMS INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES				
8	MISE EN ŒUVRE ET INSTALLATION DU CCAMS (INSTALLATION COMPLÈTE DU CCAMS ET PRÊT POUR LES TESTS DE MISE EN MARCHE ET LES ESSAIS)				
9	TESTS ET ESSAIS DE MISE EN MARCHE DU CCAMS (MISE EN MARCHE, TESTS, ESSAIS À QUAI ET ESSAIS EN MER DU CCAMS AVEC LES COMPOSANTES, LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES, LES SYSTÈMES ET LES SOUS-SYSTÈMES IMPACTÉS PAR LEURS INSTALLATIONS)				
10	LIVRAISON DES FORMATIONS CADRES SUR LE CCAMS (ACHÈVEMENT DES FORMATIONS CADRES CONFORMÉMENT AUX TROUSSES DE FORMATIONS CADRE LBLC-LOG-01)				
11	RÉUNION CONÇERNANT LA TROUSSE DE VÉRIFICATION DE LA CONFIGURATION PHYSIQUE				
12	ACCEPTATION FINALE DU CCAMS				

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6. 5^{ième} OPTION – CALENDRIER DE LIVRAISONS DU NGCC Private Robertson V.C.

CINQUIÈME (5^{ième}) OPTION DE QUANTITÉ UN (1) REMPLACEMENT DU CCAMS POUR LE NGCC Private Robertson V.C.

	ON (1) NEIM Exterior Be destined destined in the contract to t				
Article nº	Description	Jours civils (JC) après l'exercice de l'option (EO)			
C1	RÉUNION D'ATTRIBUTION DU CONTRAT (au besoin)				
1	PHASE DE CONCEPTION, VISITE DU SITE DU NAVIRE				
2	RÉUNION DE LANCEMENT AVEC L'ENTREPRENEUR				
3	RÉUNION D'EXAMEN DES EXIGENCES DU SYSTÈME (SRR)				
4	RÉUNION D'EXAMEN CRITIQUE DE LA CONCEPTION (CDR)				
5	TEST D'ACCEPTATION EN USINE (FAT) DU CCAMS				
6	ENLÈVEMENT DU CCAMS EXISTANT INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES				
7	LIVRAISON À LA GCC DU CCAMS INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES				
8	MISE EN ŒUVRE ET INSTALLATION DU CCAMS (INSTALLATION COMPLÈTE DU CCAMS ET PRÊT POUR LES TESTS DE MISE EN MARCHE ET LES ESSAIS)				
9	TESTS ET ESSAIS DE MISE EN MARCHE DU CCAMS (MISE EN MARCHE, TESTS, ESSAIS À QUAI ET ESSAIS EN MER DU CCAMS AVEC LES COMPOSANTES, LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES, LES SYSTÈMES ET LES SOUS-SYSTÈMES IMPACTÉS PAR LEURS INSTALLATIONS)				
10	LIVRAISON DES FORMATIONS CADRES SUR LE CCAMS (ACHÈVEMENT DES FORMATIONS CADRES CONFORMÉMENT AUX TROUSSES DE FORMATIONS CADRE LBLC-LOG-01)				
11	RÉUNION CONÇERNANT LA TROUSSE DE VÉRIFICATION DE LA CONFIGURATION PHYSIQUE				
12	ACCEPTATION FINALE DU CCAMS				

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7. 6ième OPTION – CALENDRIER DE LIVRAISONS DU NGCC G. Peddle S.C.

SIXIÈME (6^{ième}) OPTION DE QUANTITÉ UN (1) REMPLACEMENT DU CCAMS POUR LE NGCC G. Peddle S.C.

Article nº	Description	Jours civils (JC) après l'exercice de l'option (EO)
C1	RÉUNION D'ATTRIBUTION DU CONTRAT (au besoin)	
1	PHASE DE CONCEPTION, VISITE DU SITE DU NAVIRE	
2	RÉUNION DE LANCEMENT AVEC L'ENTREPRENEUR	
3	RÉUNION D'EXAMEN DES EXIGENCES DU SYSTÈME (SRR)	
4	RÉUNION D'EXAMEN CRITIQUE DE LA CONCEPTION (CDR)	
5	TEST D'ACCEPTATION EN USINE (FAT) DU CCAMS	
6	ENLÈVEMENT DU CCAMS EXISTANT INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES	
7	LIVRAISON À LA GCC DU CCAMS INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES	
8	MISE EN ŒUVRE ET INSTALLATION DU CCAMS (INSTALLATION COMPLÈTE DU CCAMS ET PRÊT POUR LES TESTS DE MISE EN MARCHE ET LES ESSAIS)	
9	TESTS ET ESSAIS DE MISE EN MARCHE DU CCAMS (MISE EN MARCHE, TESTS, ESSAIS À QUAI ET ESSAIS EN MER DU CCAMS AVEC LES COMPOSANTES, LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES, LES SYSTÈMES ET LES SOUS-SYSTÈMES IMPACTÉS PAR LEURS INSTALLATIONS)	
10	LIVRAISON DES FORMATIONS CADRES SUR LE CCAMS (ACHÈVEMENT DES FORMATIONS CADRES CONFORMÉMENT AUX TROUSSES DE FORMATIONS CADRE LBLC-LOG-01)	
11	RÉUNION CONÇERNANT LA TROUSSE DE VÉRIFICATION DE LA CONFIGURATION PHYSIQUE	
12	ACCEPTATION FINALE DU CCAMS	

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

8. 7^{ième} OPTION – CALENDRIER DE LIVRAISONS DU NGCC Corporal Teather C.V.

SEPTIÈME (7^{ième}) OPTION DE QUANTITÉ UN (1) REMPLACEMENT DU CCAMS POUR LE NGCC Corporal Teather C.V.

Article nº	Description	Jours civils (JC) après l'exercice de l'option (EO)
C1	RÉUNION D'ATTRIBUTION DU CONTRAT (au besoin)	
1	PHASE DE CONCEPTION, VISITE DU SITE DU NAVIRE	
2	RÉUNION DE LANCEMENT AVEC L'ENTREPRENEUR	
3	RÉUNION D'EXAMEN DES EXIGENCES DU SYSTÈME (SRR)	
4	RÉUNION D'EXAMEN CRITIQUE DE LA CONCEPTION (CDR)	
5	TEST D'ACCEPTATION EN USINE (FAT) DU CCAMS	
6	ENLÈVEMENT DU CCAMS EXISTANT INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES	
7	LIVRAISON À LA GCC DU CCAMS INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES	
8	MISE EN ŒUVRE ET INSTALLATION DU CCAMS (INSTALLATION COMPLÈTE DU CCAMS ET PRÊT POUR LES TESTS DE MISE EN MARCHE ET LES ESSAIS)	
9	TESTS ET ESSAIS DE MISE EN MARCHE DU CCAMS (MISE EN MARCHE, TESTS, ESSAIS À QUAI ET ESSAIS EN MER DU CCAMS AVEC LES COMPOSANTES, LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES, LES SYSTÈMES ET LES SOUS-SYSTÈMES IMPACTÉS PAR LEURS INSTALLATIONS)	
10	LIVRAISON DES FORMATIONS CADRES SUR LE CCAMS (ACHÈVEMENT DES FORMATIONS CADRES CONFORMÉMENT AUX TROUSSES DE FORMATIONS CADRE LBLC-LOG-01)	
11	RÉUNION CONÇERNANT LA TROUSSE DE VÉRIFICATION DE LA CONFIGURATION PHYSIQUE	
12	ACCEPTATION FINALE DU CCAMS	

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

9. 8ième OPTION – CALENDRIER DE LIVRAISONS DU NGCC Corporal McLaren M.M.V.

HUITIÈME (8^{ième}) OPTION DE QUANTITÉ UN (1) REMPLACEMENT DU CCAMS POUR LE NGCC Corporal McLaren M.M.V.

Article	Description	Jours civils (JC) après l'exercice de
nº	Description	l'option (EO)
C1	RÉUNION D'ATTRIBUTION DU CONTRAT (au besoin)	
1	PHASE DE CONCEPTION, VISITE DU SITE DU NAVIRE	
2	RÉUNION DE LANCEMENT AVEC L'ENTREPRENEUR	
3	SOUMISSION DU BDR À L'ABS	
3	RÉUNION D'EXAMEN DES EXIGENCES DU SYSTÈME (SRR)	
4	RÉUNION D'EXAMEN DE LA CONCEPTION PRÉLIMINAIRE (PDR)	
5	RÉUNION D'EXAMEN CRITIQUE DE LA CONCEPTION (CDR)	
6	TEST D'ACCEPTATION EN USINE (FAT) DU CCAMS	
7	LIVRAISON DE LA TROUSSE ET DU CALENDRIER DE LA FORMATION CADRE	
8	LIVRAISON À LA GCC DU CCAMS INCLUANT LES COMPOSANTES ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES	
9	MISE EN ŒUVRE ET INSTALLATION DU CCAMS (INSTALLATION COMPLÈTE DU CCAMS ET PRÊT POUR LES TESTS DE MISE EN MARCHE ET LES ESSAIS)	
10	TESTS ET ESSAIS DE MISE EN MARCHE DU CCAMS (MISE EN MARCHE, TESTS, ESSAIS À QUAI ET ESSAIS EN MER DU CCAMS AVEC LES COMPOSANTES, LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉES, LES SYSTÈMES ET LES SOUS-SYSTÈMES IMPACTÉS PAR LEURS INSTALLATIONS)	
11	LIVRAISON DES FORMATIONS CADRES SUR LE CCAMS (ACHÈVEMENT DES FORMATIONS CADRES CONFORMÉMENT AUX TROUSSES DE FORMATIONS CADRE LBLC-LOG-01)	
12	RÉUNION CONÇERNANT LA TROUSSE DE VÉRIFICATION DE LA CONFIGURATION PHYSIQUE	

 $\begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ F7044-200246 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

13 ACCEPTATION FINALE DU CCAMS

Les calendriers de livraisons listés dans l'Annexe « C » sont basés sur la disponibilité prévue des NPSH:

- (a) L'entrepreneur ne sera pas en défaut si les NPSH ne sont pas disponibles pour l'installation du CCAMS; et
- (b) Si, aux dates proposées par l'entrepreneur, les NPSH ne sont pas disponibles pour l'installation des CCAMS, le Canada ne sera pas tenu responsable des retards et des coûts engagés par l'entrepreneur.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « D »

VENTILATION DÉTAILLÉE DES PRIX

POUR

LES CCAMS, LA CONCEPTION, LES OUTILS À USAGE SPÉCIAL ET ÉQUIPEMENT D'ESSAI (SPTATE), LES TESTS D'ACCEPTATION EN USINE, LES PIÈCES DE RECHANGE, LES PROCÉDURES, LA DOCUMENTATION, LES CERTIFICATIONS ET LA FORMATION CADRE

Le soumissionnaire/l'entrepreneur doit utiliser les composants et équipements qui sont décrits dans sa soumission en accord avec le SOW DID-EN-10, Dossier d'examen de base de la conception (BDR) – Étape DP.

Instruction au soumissionnaire : Pour la section # 1, le soumissionnaire doit utiliser le même prix unitaire (\$) pour les mêmes composants et équipements dans tous les tableaux. Pour la section # 1I - NGCC Corporal McLaren M.M.V., le soumissionnaire doit fournir des prix unitaires supplémentaires (\$) puisqu'il y a des composants et des équipements supplémentaires à livrer. Les tableaux d'options sont assujettis à un RDP conformément au contrat, partie 7, section 6.2 Rajustement Des Prix (RDP). (L'instruction au soumissionnaire doit être supprimée lors de l'attribution du contrat.)

Section # 1 Ventilation des matériaux pour les CCAMS avec leurs composants et équipements associés, incluant les logiciels et les licences, si applicable. Au minimum, les CCCAMS doivent inclure les composants et équipements suivants et l'entrepreneur doit fournir toutes autres composents et équipements requis afin de rencontrer sa conception:

	Description	Prix Unitaire (\$)	QTÉ	Prix Total (\$)
Sec	tion # 1A - Contrat initial - NGCC A. Leblanc			
1	Contrôleurs Programmable redondants homologué de type marin		2	
2	Les composants du boitier de Contrôleurs Programmable et tout l'équipement électrique associé (relais, source de courant, borne de terminaisons, disjoncteurs, fusibles, etc.)		2	
3	I/O à distance homologué de type marin		4	
4	Les composants du boitier du I/O à distance et tout l'équipement électrique associé (relais, source de courant, borne de terminaisons, disjoncteurs, fusibles, etc.)		4	
5	Serveur PC redondants sans ventilateur homologué de type marin		2	
6	Panneau PC sans ventilateur homologué de type marin avec écran de 15"		2	
7	Panneau PC sans ventilateur homologué de type marin avec écran de 19"		3	
8	Ordinateur portable entièrement robuste avec câbles de communication associés		1	

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

9	Moniteur à écran tactile de 19 pouces, homologué NEMA 4 de type marin		2	
10	Moniteur à écran tactile 19", lisible en plein soleil, homologué NEMA 4 de type marin		1	
11	Ensemble clavier et trackball		4	
12	Commutateur Ethernet gérés homologué de type marin		4	
13	Transducteur de niveau de réservoir homologué de type marin		16	
14	Équipement de surveillance à distance de la passerelle		1	
15	Imprimante de journal et d'alarme		1	
16	Batteries UPS A et UPS B		4	
17	Capteur de pression atmosphérique pour le système de mise à niveau des réservoirs		1	
18	Transducteur de pression atmosphérique dans l'AMR		1	
19	Sonde de température PT100		2	
20	40 M TPISOS - Câblage 1,5 mm² pour le transducteur de la caisse journalière FO		1	
21	40 M TPISOS - Câblage 1,5 mm² pour le transducteur du niveau de la caisse du GDS		1	
22	Passerelle réseau cellulaire industrielle SCADA		1	
23	Abonnement de deux (2) années pour la passerelle réseau cellulaire industrielle SCADA		2	
24	Disque dur cloné du PC Serveur CCAMS		2	
25	Logiciel d'éxécution de Contrôleurs Programmable avec une licence perpétuelle Listé le logiciel -		2	
26	Logiciel de développement de Contrôleurs Programmable avec une licence perpétuelle Listé le logiciel		2	
27	Systèmes d'exploitation Windows 10 IoT Enterprise		7	
28	Logiciel du système d'exploitation Windows 10 IoT Enterprise (64) bit avec une capacité d'utilisation pour clé USB de génération 3.0 ou supérieure		1	
29	Licences de développement de logiciels de programmation IHM SCADA ou DCS Listé le logiciel -		2	
30	Logiciel d'exécution IHM SCADA ou DCSavec une licence perpétuelle Listé le logiciel -		8	
31	Tout logiciel supplémentaire requis avec une licence perpétuelle. Si le soumissionnaire/entrepreneur omet les licences de logiciel requises pour le fonctionnement complet et le cycle de vie du CCAMS, il sera obligé de fournir tous les logiciels omis aux frais du soumissionnaire/entrepreneur avec des licences perpétuelles. Listé le(s) logiciel(s)	Prix Unitaire	QTÉ	

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

70-	4-200240 005IIII.F / 044-200240			
Section # 1A – NGCC A. Leblanc – PRIX TOTAL (\$)				
Sec	tion # 1B – 1ère Option - NGCC Constable Carrière			
1	Contrôleurs Programmable redondants homologué de type marin	2		
2	Les composants du boitier de Contrôleurs Programmable et tout l'équipement électrique associé (relais, source de courant, borne de terminaisons, disjoncteurs, fusibles, etc.)	2		
3	I/O à distance homologué de type marin	4		
4	Les composants du boitier du I/O à distance et tout l'équipement électrique associé (relais, source de courant, borne de terminaisons, disjoncteurs, fusibles, etc.)	4		
5	Serveur PC redondants sans ventilateur homologué de type marin	2		
6	Panneau PC sans ventilateur homologué de type marin avec écran de 15"	2		
7	Panneau PC sans ventilateur homologué de type marin avec écran de 19"	3		
8	Ordinateur portable entièrement robuste avec câbles de communication associés	1		
9	Moniteur à écran tactile de 19 pouces, homologué NEMA 4 de type marin	2		
10	Moniteur à écran tactile 19", lisible en plein soleil, homologué NEMA 4 de type marin	1		
11	Ensemble clavier et trackball	4		
12	Commutateur Ethernet gérés homologué de type marin	4		
13	Transducteur de niveau de réservoir homologué de type marin	16		
14	Équipement de surveillance à distance de la passerelle	1		
15	Imprimante de journal et d'alarme	1		
16	Batteries UPS A et UPS B	4		
17	Capteur de pression atmosphérique pour le système de mise à niveau des réservoirs	1		
18	Transducteur de pression atmosphérique dans l'AMR	1		
19	Sonde de température PT100	2		
20	40 M TPISOS - Câblage 1,5 mm² pour le transducteur de la caisse journalière FO	1		
21	40 M TPISOS - Câblage 1,5 mm² pour le transducteur du niveau de la caisse du GDS	1		
22	Passerelle réseau cellulaire industrielle SCADA	1		
23	Abonnement de deux (2) années pour la passerelle réseau cellulaire industrielle SCADA	2		
24	Disque dur cloné du PC Serveur CCAMS	2		
25	Logiciel d'éxécution de Contrôleurs Programmable avec une licence perpétuelle	2		

 $\begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ F7044-200246 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	Listé le logiciel -				
26	Logiciel de développement de Contrôleurs Programmable avec une licence perpétuelle Listé le logiciel -		2		
27	Systèmes d'exploitation Windows 10 IoT Enterprise		7		
28	Logiciel du système d'exploitation Windows 10 IoT Enterprise (64) bit avec une capacité d'utilisation pour clé USB de génération 3.0 ou supérieure		1		
29	Licences de développement de logiciels de programmation IHM SCADA ou DCS Listé le logiciel -		2		
30	Logiciel d'exécution IHM SCADA ou DCSavec une licence perpétuelle Listé le logiciel -		8		
31	Tout logiciel supplémentaire requis avec une licence perpétuelle. Si le soumissionnaire/entrepreneur omet les licences de logiciel requises pour le fonctionnement complet et le cycle de vie du CCAMS, il sera obligé de fournir tous les logiciels omis aux frais du soumissionnaire/entrepreneur avec des licences perpétuelles. Listé le(s) logiciel(s) -	Prix Unitaire	QTÉ		
	Section # 1B – NGCC Constable Carrière – PRIX TOTAL (\$)				
	Section # 1B – NGCC Constable Car	rière – PRIX TC	OTAL (\$)		
Sec	Section # 1B – NGCC Constable Car stion # 1C - 2 ^{ième} Option - NGCC Caporal Kaeble V.C.	rière – PRIX TC	OTAL (\$)		
Sec 1		rière – PRIX TC	2		
	tion # 1C - 2 ^{ième} Option - NGCC Caporal Kaeble V.C. Contrôleurs Programmable redondants homologué de	rière – PRIX TO			
1	ction # 1C - 2 ^{ième} Option - NGCC Caporal Kaeble V.C. Contrôleurs Programmable redondants homologué de type marin Les composants du boitier de Contrôleurs Programmable et tout l'équipement électrique associé (relais, source de courant, borne de terminaisons,	rière – PRIX TC	2		
1 2	ction # 1C - 2 ^{ième} Option - NGCC Caporal Kaeble V.C. Contrôleurs Programmable redondants homologué de type marin Les composants du boitier de Contrôleurs Programmable et tout l'équipement électrique associé (relais, source de courant, borne de terminaisons, disjoncteurs, fusibles, etc.)	rière – PRIX TC	2		
2	ction # 1C - 2 ^{ième} Option - NGCC Caporal Kaeble V.C. Contrôleurs Programmable redondants homologué de type marin Les composants du boitier de Contrôleurs Programmable et tout l'équipement électrique associé (relais, source de courant, borne de terminaisons, disjoncteurs, fusibles, etc.) I/O à distance homologué de type marin Les composants du boitier du I/O à distance et tout l'équipement électrique associé (relais, source de courant, borne de terminaisons, disjoncteurs, fusibles, etc.) Serveur PC redondants sans ventilateur homologué de type marin	rière – PRIX TC	2 2 4		
1 2 3 4	ction # 1C - 2 ^{ième} Option - NGCC Caporal Kaeble V.C. Contrôleurs Programmable redondants homologué de type marin Les composants du boitier de Contrôleurs Programmable et tout l'équipement électrique associé (relais, source de courant, borne de terminaisons, disjoncteurs, fusibles, etc.) I/O à distance homologué de type marin Les composants du boitier du I/O à distance et tout l'équipement électrique associé (relais, source de courant, borne de terminaisons, disjoncteurs, fusibles, etc.) Serveur PC redondants sans ventilateur homologué de	rière – PRIX TO	2 2 4		
1 2 3 4 5	ction # 1C - 2 ^{ième} Option - NGCC Caporal Kaeble V.C. Contrôleurs Programmable redondants homologué de type marin Les composants du boitier de Contrôleurs Programmable et tout l'équipement électrique associé (relais, source de courant, borne de terminaisons, disjoncteurs, fusibles, etc.) I/O à distance homologué de type marin Les composants du boitier du I/O à distance et tout l'équipement électrique associé (relais, source de courant, borne de terminaisons, disjoncteurs, fusibles, etc.) Serveur PC redondants sans ventilateur homologué de type marin Panneau PC sans ventilateur homologué de type marin	rière – PRIX TC	2 2 4 4 2		
1 2 3 4 5 6	ction # 1C - 2 ^{ième} Option - NGCC Caporal Kaeble V.C. Contrôleurs Programmable redondants homologué de type marin Les composants du boitier de Contrôleurs Programmable et tout l'équipement électrique associé (relais, source de courant, borne de terminaisons, disjoncteurs, fusibles, etc.) I/O à distance homologué de type marin Les composants du boitier du I/O à distance et tout l'équipement électrique associé (relais, source de courant, borne de terminaisons, disjoncteurs, fusibles, etc.) Serveur PC redondants sans ventilateur homologué de type marin Panneau PC sans ventilateur homologué de type marin avec écran de 15" Panneau PC sans ventilateur homologué de type marin	rière – PRIX TO	2 2 4 4 2 2 2		
1 2 3 4 5 6 7	ction # 1C - 2 ^{ième} Option - NGCC Caporal Kaeble V.C. Contrôleurs Programmable redondants homologué de type marin Les composants du boitier de Contrôleurs Programmable et tout l'équipement électrique associé (relais, source de courant, borne de terminaisons, disjoncteurs, fusibles, etc.) I/O à distance homologué de type marin Les composants du boitier du I/O à distance et tout l'équipement électrique associé (relais, source de courant, borne de terminaisons, disjoncteurs, fusibles, etc.) Serveur PC redondants sans ventilateur homologué de type marin Panneau PC sans ventilateur homologué de type marin avec écran de 15" Panneau PC sans ventilateur homologué de type marin avec écran de 19" Ordinateur portable entièrement robuste avec câbles de	rière – PRIX TO	2 2 4 4 2 2 2		

 $\label{eq:continuous} \begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ F7044-200246 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	homologué NEMA 4 de type marin	1				
11			4			
	Ensemble clavier et trackball		4			
12	Commutateur Ethernet gérés homologué de type marin		4			
13	Transducteur de niveau de réservoir homologué de type marin		16			
14	Équipement de surveillance à distance de la passerelle		1			
15	Imprimante de journal et d'alarme		1			
16	Batteries UPS A et UPS B		4			
17	Capteur de pression atmosphérique pour le système de mise à niveau des réservoirs		1			
18	Transducteur de pression atmosphérique dans l'AMR		1			
19	Sonde de température PT100		2			
20	40 M TPISOS - Câblage 1,5 mm² pour le transducteur de la caisse journalière FO		1			
21	40 M TPISOS - Câblage 1,5 mm² pour le transducteur du niveau de la caisse du GDS		1			
22	Passerelle réseau cellulaire industrielle SCADA		1			
23	Abonnement de deux (2) années pour la passerelle réseau cellulaire industrielle SCADA		2			
24	Disque dur cloné du PC Serveur CCAMS		2			
25	Logiciel d'éxécution de Contrôleurs Programmable avec une licence perpétuelle Listé le logiciel -		2			
26	Logiciel de développement de Contrôleurs Programmable avec une licence perpétuelle Listé le logiciel -		2			
27	Systèmes d'exploitation Windows 10 IoT Enterprise		7			
28	Logiciel du système d'exploitation Windows 10 IoT Enterprise (64) bit avec une capacité d'utilisation pour clé USB de génération 3.0 ou supérieure		1			
29	Licences de développement de logiciels de programmation IHM SCADA ou DCS Listé le logiciel -		2			
30	Logiciel d'exécution IHM SCADA ou DCSavec une licence perpétuelle Listé le logiciel -		8			
31	Tout logiciel supplémentaire requis avec une licence perpétuelle. Si le soumissionnaire/entrepreneur omet les licences de logiciel requises pour le fonctionnement complet et le cycle de vie du CCAMS, il sera obligé de fournir tous les logiciels omis aux frais du soumissionnaire/entrepreneur avec des licences perpétuelles. Listé le(s) logiciel(s) -	Prix Unitaire	QTÉ			
	Section # 1C - NGCC Caporal Kaeble	V.C. – PRIX TO	TAL (\$)			

Section # 1D – 3 ^{ième} Option - NGCC M. Charles M.B.			
1	Contrôleurs Programmable redondants homologué de type marin	2	
2	Les composants du boitier de Contrôleurs Programmable et tout l'équipement électrique associé (relais, source de courant, borne de terminaisons, disjoncteurs, fusibles, etc.)	2	
3	I/O à distance homologué de type marin	4	
4	Les composants du boitier du I/O à distance et tout l'équipement électrique associé (relais, source de courant, borne de terminaisons, disjoncteurs, fusibles, etc.)	4	
5	Serveur PC redondants sans ventilateur homologué de type marin	2	
6	Panneau PC sans ventilateur homologué de type marin avec écran de 15"	2	
7	Panneau PC sans ventilateur homologué de type marin avec écran de 19"	3	
8	Ordinateur portable entièrement robuste avec câbles de communication associés	1	
9	Moniteur à écran tactile de 19 pouces, homologué NEMA 4 de type marin	2	
10	Moniteur à écran tactile 19", lisible en plein soleil, homologué NEMA 4 de type marin	1	
11	Ensemble clavier et trackball	4	
12	Commutateur Ethernet gérés homologué de type marin	4	
13	Transducteur de niveau de réservoir homologué de type marin	16	
14	Équipement de surveillance à distance de la passerelle	1	
15	Imprimante de journal et d'alarme	1	
16	Batteries UPS A et UPS B	4	
17	Capteur de pression atmosphérique pour le système de mise à niveau des réservoirs	1	
18	Transducteur de pression atmosphérique dans l'AMR	1	
19	Sonde de température PT100	2	
20	40 M TPISOS - Câblage 1,5 mm² pour le transducteur de la caisse journalière FO	1	
21	40 M TPISOS - Câblage 1,5 mm² pour le transducteur du niveau de la caisse du GDS	1	
22	Passerelle réseau cellulaire industrielle SCADA	1	
23	Abonnement de deux (2) années pour la passerelle réseau cellulaire industrielle SCADA	2	
24	Disque dur cloné du PC Serveur CCAMS	2	
25	Logiciel d'éxécution de Contrôleurs Programmable avec une licence perpétuelle Listé le logiciel -	2	
26	Logiciel de développement de Contrôleurs Programmable avec une licence perpétuelle Listé le logiciel -	2	

 $\begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ F7044-200246 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

27	Systèmes d'exploitation Windows 10 IoT Enterprise		7	
	Logiciel du système d'exploitation Windows 10 IoT		'	
28	Enterprise (64) bit avec une capacité d'utilisation pour		1	
20	clé USB de génération 3.0 ou supérieure		'	
	Licences de développement de logiciels de			
29	programmation IHM SCADA ou DCS		2	
	Listé le logiciel			
	Logiciel d'exécution IHM SCADA ou DCSavec une			
30	licence perpétuelle		8	
	Listé le logiciel			
	Tout logiciel supplémentaire requis avec une licence	Prix Unitaire	QTÉ	
	perpétuelle. Si le soumissionnaire/entrepreneur omet les			
	licences de logiciel requises pour le fonctionnement			
	complet et le cycle de vie du CCAMS, il sera obligé de fournir tous les logiciels omis aux frais du			
31	soumissionnaire/entrepreneur avec des licences			
	perpétuelles.			
	Listé le(s) logiciel(s) -			
	-			
	-			
	Section # 1D - NGCC M. Charles	M.B. – PRIX TO	TAL (\$)	
	Contain in Trace in Charles		· · · - (Ψ)	<u>I</u>
Sec	tion # 1E – 4 ^{ième} Option - NGCC Captain Goddard M.S.M	l <u>.</u>		
1	Contrôleurs Programmable redondants homologué de		2	
	type marin			
	Les composants du boitier de Contrôleurs			
2	Programmable et tout l'équipement électrique associé		2	
-	(relais, source de courant, borne de terminaisons,		_	
	disjoncteurs, fusibles, etc.)		4	
3	I/O à distance homologué de type marin		4	
	Les composants du boitier du I/O à distance et tout			
4	l'équipement électrique associé (relais, source de		4	
	courant, borne de terminaisons, disjoncteurs, fusibles,			
	etc.) Serveur PC redondants sans ventilateur homologué de			
5	type marin		2	
	Panneau PC sans ventilateur homologué de type marin			
6	avec écran de 15"		2	
	Panneau PC sans ventilateur homologué de type marin			
7	avec écran de 19"		3	
	Ordinateur portable entièrement robuste avec câbles de			
8	communication associés		1	
	Moniteur à écran tactile de 19 pouces, homologué			
9	NEMA 4 de type marin		2	
10	Moniteur à écran tactile 19", lisible en plein soleil,		4	
10	homologué NEMA 4 de type marin		1	
11	Ensemble clavier et trackball		4	
12	Commutateur Ethernet gérés homologué de type marin		4	
13	Transducteur de niveau de réservoir homologué de type		16	
		Ĭ	าก	i .

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	marin				
14	Équipement de surveillance à distance de la passerelle		1		
15			-		
	Imprimante de journal et d'alarme Batteries UPS A et UPS B		1		
16	Capteur de pression atmosphérique pour le système de		4		
17	mise à niveau des réservoirs		1		
18	Transducteur de pression atmosphérique dans l'AMR		1		
19	Sonde de température PT100		2		
20	40 M TPISOS - Câblage 1,5 mm² pour le transducteur de la caisse journalière FO		1		
21	40 M TPISOS - Câblage 1,5 mm² pour le transducteur du niveau de la caisse du GDS		1		
22	Passerelle réseau cellulaire industrielle SCADA		1		
23	Abonnement de deux (2) années pour la passerelle réseau cellulaire industrielle SCADA		2		
24	Disque dur cloné du PC Serveur CCAMS		2		
25	Logiciel d'éxécution de Contrôleurs Programmable avec une licence perpétuelle Listé le logiciel -		2		
26	Logiciel de développement de Contrôleurs Programmable avec une licence perpétuelle Listé le logiciel -		2		
27	Systèmes d'exploitation Windows 10 IoT Enterprise		7		
28	Logiciel du système d'exploitation Windows 10 IoT Enterprise (64) bit avec une capacité d'utilisation pour clé USB de génération 3.0 ou supérieure		1		
29	Licences de développement de logiciels de programmation IHM SCADA ou DCS Listé le logiciel		2		
30	Logiciel d'exécution IHM SCADA ou DCSavec une licence perpétuelle Listé le logiciel -		8		
31	Tout logiciel supplémentaire requis avec une licence perpétuelle. Si le soumissionnaire/entrepreneur omet les licences de logiciel requises pour le fonctionnement complet et le cycle de vie du CCAMS, il sera obligé de fournir tous les logiciels omis aux frais du soumissionnaire/entrepreneur avec des licences perpétuelles. Listé le(s) logiciel(s) -	Prix Unitaire	QTÉ		
	Section # 1E – NGCC Captain Goddard M.S.M. – PRIX TOTAL (\$)				
Sec	Section # 1F – 5 ^{ième} Option – NGCC Private Robertson V.C.				
	Contrôleurs Programmable redondants homologué de				
1	type marin		2		

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

2	Les composants du boitier de Contrôleurs Programmable et tout l'équipement électrique associé (relais, source de courant, borne de terminaisons, disjoncteurs, fusibles, etc.)	2	
3	I/O à distance homologué de type marin	4	
4	Les composants du boitier du I/O à distance et tout l'équipement électrique associé (relais, source de courant, borne de terminaisons, disjoncteurs, fusibles, etc.)	4	
5	Serveur PC redondants sans ventilateur homologué de type marin	2	
6	Panneau PC sans ventilateur homologué de type marin avec écran de 15"	2	
7	Panneau PC sans ventilateur homologué de type marin avec écran de 19"	3	
8	Ordinateur portable entièrement robuste avec câbles de communication associés	1	
9	Moniteur à écran tactile de 19 pouces, homologué NEMA 4 de type marin	2	
10	Moniteur à écran tactile 19", lisible en plein soleil, homologué NEMA 4 de type marin	1	
11	Ensemble clavier et trackball	4	
12	Commutateur Ethernet gérés homologué de type marin	4	
13	Transducteur de niveau de réservoir homologué de type marin	16	
14	Équipement de surveillance à distance de la passerelle	1	
15	Imprimante de journal et d'alarme	1	
16	Batteries UPS A et UPS B	4	
17	Capteur de pression atmosphérique pour le système de mise à niveau des réservoirs	1	
18	Transducteur de pression atmosphérique dans l'AMR	1	
19	Sonde de température PT100	2	
20	40 M TPISOS - Câblage 1,5 mm² pour le transducteur de la caisse journalière FO	1	
21	40 M TPISOS - Câblage 1,5 mm² pour le transducteur du niveau de la caisse du GDS	1	
22	Passerelle réseau cellulaire industrielle SCADA	1	
23	Abonnement de deux (2) années pour la passerelle réseau cellulaire industrielle SCADA	2	
24	Disque dur cloné du PC Serveur CCAMS	2	
25	Logiciel d'éxécution de Contrôleurs Programmable avec une licence perpétuelle Listé le logiciel -	2	
26	Logiciel de développement de Contrôleurs Programmable avec une licence perpétuelle Listé le logiciel -	2	
27	Systèmes d'exploitation Windows 10 loT Enterprise	7	
28	Logiciel du système d'exploitation Windows 10 IoT Enterprise (64) bit avec une capacité d'utilisation pour clé USB de génération 3.0 ou supérieure	1	

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Licences de développement de logiciels de 29 programmation IHM SCADA ou DCS 2 Listé le logiciel -Logiciel d'exécution IHM SCADA ou DCSavec une 30 licence perpétuelle 8 Listé le logiciel -Tout logiciel supplémentaire requis avec une licence Prix Unitaire QTÉ perpétuelle. Si le soumissionnaire/entrepreneur omet les licences de logiciel requises pour le fonctionnement complet et le cycle de vie du CCAMS, il sera obligé de fournir tous les logiciels omis aux frais du 31 soumissionnaire/entrepreneur avec des licences perpétuelles. Listé le(s) logiciel(s) -Section # 1F - NGCC Private Robertson V.C. - PRIX TOTAL (\$) Section # 1G - 6ième Option - NGCC G. Peddle S.C. Contrôleurs Programmable redondants homologué de 1 2 type marin Les composants du boitier de Contrôleurs Programmable et tout l'équipement électrique associé 2 2 (relais, source de courant, borne de terminaisons, disjoncteurs, fusibles, etc.) I/O à distance homologué de type marin 4 Les composants du boitier du I/O à distance et tout l'équipement électrique associé (relais, source de courant, borne de terminaisons, disjoncteurs, fusibles, Serveur PC redondants sans ventilateur homologué de 5 2 Panneau PC sans ventilateur homologué de type marin 6 2 avec écran de 15" Panneau PC sans ventilateur homologué de type marin 7 avec écran de 19" Ordinateur portable entièrement robuste avec câbles de 8 1 communication associés Moniteur à écran tactile de 19 pouces, homologué 2 NEMA 4 de type marin Moniteur à écran tactile 19", lisible en plein soleil, 10 1 homologué NEMA 4 de type marin 11 Ensemble clavier et trackball 4 12 Commutateur Ethernet gérés homologué de type marin 4 Transducteur de niveau de réservoir homologué de type 13 16 marin Équipement de surveillance à distance de la passerelle 14 1 Imprimante de journal et d'alarme 1

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Batteries UPS A et UPS B		4	
Capteur de pression atmosphérique pour le système de mise à niveau des réservoirs		1	
Transducteur de pression atmosphérique dans l'AMR		1	
Sonde de température PT100		2	
40 M TPISOS - Câblage 1,5 mm² pour le transducteur de la caisse journalière FO		1	
40 M TPISOS - Câblage 1,5 mm² pour le transducteur du niveau de la caisse du GDS		1	
Passerelle réseau cellulaire industrielle SCADA		1	
Abonnement de deux (2) années pour la passerelle réseau cellulaire industrielle SCADA		2	
Disque dur cloné du PC Serveur CCAMS		2	
une licence perpétuelle Listé le logiciel -		2	
Logiciel de développement de Contrôleurs Programmable avec une licence perpétuelle Listé le logiciel -		2	
Systèmes d'exploitation Windows 10 IoT Enterprise		7	
Logiciel du système d'exploitation Windows 10 IoT Enterprise (64) bit avec une capacité d'utilisation pour clé USB de génération 3.0 ou supérieure		1	
Licences de développement de logiciels de programmation IHM SCADA ou DCS Listé le logiciel -		2	
Logiciel d'exécution IHM SCADA ou DCSavec une licence perpétuelle Listé le logiciel -		8	
Tout logiciel supplémentaire requis avec une licence perpétuelle. Si le soumissionnaire/entrepreneur omet les licences de logiciel requises pour le fonctionnement complet et le cycle de vie du CCAMS, il sera obligé de fournir tous les logiciels omis aux frais du soumissionnaire/entrepreneur avec des licences perpétuelles. Listé le(s) logiciel(s) -	Prix Unitaire	QTÉ	
Section # 1G - NGCC G. Peddle	S.C. – PRIX TO	TAL (\$)	
	1	ı	
type marin		2	
Les composants du boitier de Contrôleurs Programmable et tout l'équipement électrique associé (relais, source de courant, borne de terminaisons, disjoncteurs, fusibles, etc.)		2	
	Capteur de pression atmosphérique pour le système de mise à niveau des réservoirs Transducteur de pression atmosphérique dans l'AMR Sonde de température PT100 40 M TPISOS - Càblage 1,5 mm² pour le transducteur de la caisse journalière FO 40 M TPISOS - Càblage 1,5 mm² pour le transducteur du niveau de la caisse du GDS Passerelle réseau cellulaire industrielle SCADA Abonnement de deux (2) années pour la passerelle réseau cellulaire industrielle SCADA Disque dur cloné du PC Serveur CCAMS Logiciel d'éxécution de Contrôleurs Programmable avec une licence perpétuelle Listé le logiciel - Logiciel de développement de Contrôleurs Programmable avec une licence perpétuelle Listé le logiciel - Systèmes d'exploitation Windows 10 IoT Enterprise Logiciel du système d'exploitation Windows 10 IoT Enterprise (64) bit avec une capacité d'utilisation pour clé USB de génération 3.0 ou supérieure Licences de développement de logiciels de programmation IHM SCADA ou DCS Listé le logiciel - Logiciel d'exécution IHM SCADA ou DCSavec une licence perpétuelle Listé le logiciel - Tout logiciel supplémentaire requis avec une licence perpétuelle. Si le soumissionnaire/entrepreneur omet les licences de logiciel requises pour le fonctionnement complet et le cycle de vie du CCAMS, il sera obligé de fournir tous les logiciels omis aux frais du soumissionnaire/entrepreneur avec des licences perpétuelles. Listé le(s) logiciel(s) - Section #1G – NGCC G. Peddle **Section #1G – NGCC G. Peddle** **Lion #1H – 7ième Option - NGCC Corporal Teather C.V. Contrôleurs Programmable redondants homologué de type marin Les composants du boitier de Contrôleurs Programmable et tout l'équipement électrique associé (relais, source de courant, borne de terminaisons,	Capteur de pression atmosphérique pour le système de mise à niveau des réservoirs Transducteur de pression atmosphérique dans l'AMR Sonde de température PT100 40 M TPISOS - Càblage 1,5 mm² pour le transducteur de la caisse journalière FO 40 M TPISOS - Càblage 1,5 mm² pour le transducteur du niveau de la caisse du GDS Passerelle réseau cellulaire industrielle SCADA Abonnement de deux (2) années pour la passerelle réseau cellulaire industrielle SCADA Disque dur cloné du PC Serveur CCAMS Logiciel d'éxécution de Contrôleurs Programmable avec une licence perpétuelle Listé le logiciel - Logiciel de développement de Contrôleurs Programmable avec une licence perpétuelle Listé le logiciel - Systèmes d'exploitation Windows 10 IoT Enterprise (64) bit avec une capacité d'utilisation pour clé USB de génération 3.0 ou supérieure Licences de développement de logiciels de programmation IHM SCADA ou DCS Listé le logiciel - Logiciel d'exécution IHM SCADA ou DCSavec une licence perpétuelle Listé le logiciel - Logiciel supplémentaire requis avec une licence perpétuelle Listé le logiciel - Logiciel supplémentaire requis avec une licence perpétuelle Listé le logiciel supplémentaire requis avec une licence perpétuelle Listé le logiciel supplémentaire requis avec une licence perpétuelle Listé le logiciel requises pour le fonctionnement complet et le cycle de vie du CCAMS, il sera obligé de fournir tous les logiciels omis aux frais du soumissionnaire/entrepreneur avec des licences perpétuelles. Listé le(s) logiciel(s) - Section #1G – NGCC G. Peddle S.C. – PRIX TO **Section #1 – NGCC G. Peddle S.C. – PRIX TO **Tont Tolgicel supplémentaire redondants homologué de type marin Les composants du boitier de Contrôleurs Programmable et tout l'équipement électrique associé (relais, source de courant, borne de terminaisons,	Capteur de pression atmosphérique pour le système de mise à niveau des réservoirs Transducteur de pression atmosphérique dans l'AMR 1 Sonde de température PT100 2 40 M TPISOS - Câblage 1,5 mm² pour le transducteur de la caisse journalière FO 40 M TPISOS - Câblage 1,5 mm² pour le transducteur du la caisse du GDS 40 M TPISOS - Câblage 1,5 mm² pour le transducteur du niveau de la caisse du GDS Passerelle réseau cellulaire industrielle SCADA 1 Abonnement de deux (2) années pour la passerelle réseau cellulaire industrielle SCADA Disque dur cloné du PC Serveur CCAMS Logiciel d'éxécution de Contrôleurs Programmable avec une licence perpétuelle Listé le logiciel - Logiciel de développement de Contrôleurs Programmable avec une licence perpétuelle Listé le logiciel - Systèmes d'exploitation Windows 10 IoT Enterprise 10 Logiciel du système d'exploitation Windows 10 IoT Enterprise (64) bit avec une capacité d'utilisation pour clé USB de génération 3.0 ou supérieure Licences de développement de logiciels de programmation IHM SCADA ou DCS Listé le logiciel - Logiciel d'exécution IHM SCADA ou DCSavec une licence perpétuelle Listé le logiciel - Logiciel d'exécution IHM SCADA ou DCSavec une licence perpétuelle Listé le logiciel - Logiciel supplémentaire requis avec une licence perpétuelle Listé le logiciel - Fout logiciel supplémentaire requis avec une licence perpétuelle Listé le logiciel - Section #1G – NGCC G. Peddle S.C. – PRIX TOTAL (\$) Section #1G – NGCC G. Peddle S.C. – PRIX TOTAL (\$)

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

			_
3	I/O à distance homologué de type marin	4	
4	Les composants du boitier du I/O à distance et tout l'équipement électrique associé (relais, source de courant, borne de terminaisons, disjoncteurs, fusibles, etc.)	4	
5	Serveur PC redondants sans ventilateur homologué de type marin	2	
6	Panneau PC sans ventilateur homologué de type marin avec écran de 15"	2	
7	Panneau PC sans ventilateur homologué de type marin avec écran de 19"	3	
8	Ordinateur portable entièrement robuste avec câbles de communication associés	1	
9	Moniteur à écran tactile de 19 pouces, homologué NEMA 4 de type marin	2	
10	Moniteur à écran tactile 19", lisible en plein soleil, homologué NEMA 4 de type marin	1	
11	Ensemble clavier et trackball	4	
12	Commutateur Ethernet gérés homologué de type marin	4	
13	Transducteur de niveau de réservoir homologué de type marin	16	
14	Équipement de surveillance à distance de la passerelle	1	
15	Imprimante de journal et d'alarme	1	
16	Batteries UPS A et UPS B	4	
17	Capteur de pression atmosphérique pour le système de mise à niveau des réservoirs	1	
18	Transducteur de pression atmosphérique dans l'AMR	1	
19	Sonde de température PT100	2	
20	40 M TPISOS - Câblage 1,5 mm² pour le transducteur de la caisse journalière FO	1	
21	40 M TPISOS - Câblage 1,5 mm² pour le transducteur du niveau de la caisse du GDS	1	
22	Passerelle réseau cellulaire industrielle SCADA	1	
23	Abonnement de deux (2) années pour la passerelle réseau cellulaire industrielle SCADA	2	
24	Disque dur cloné du PC Serveur CCAMS	2	
25	Logiciel d'éxécution de Contrôleurs Programmable avec une licence perpétuelle Listé le logiciel -	2	
26	Logiciel de développement de Contrôleurs Programmable avec une licence perpétuelle Listé le logiciel -	2	
27	Systèmes d'exploitation Windows 10 IoT Enterprise	7	
28	Logiciel du système d'exploitation Windows 10 IoT Enterprise (64) bit avec une capacité d'utilisation pour clé USB de génération 3.0 ou supérieure	1	
29	Licences de développement de logiciels de programmation IHM SCADA ou DCS Listé le logiciel -	2	
30	Logiciel d'exécution IHM SCADA ou DCSavec une	8	

 $\begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ F7044-200246 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	licence perpétuelle			
31	Listé le logiciel - Tout logiciel supplémentaire requis avec une licence perpétuelle. Si le soumissionnaire/entrepreneur omet les licences de logiciel requises pour le fonctionnement complet et le cycle de vie du CCAMS, il sera obligé de fournir tous les logiciels omis aux frais du soumissionnaire/entrepreneur avec des licences perpétuelles. Listé le(s) logiciel(s) - -	Prix Unitaire	QTÉ	
	Section # 1H – NGCC Corporal Teather	C.V. – PRIX TO	TAL (\$)	
Sec	tion # 1I – 8 ^{ième} Option - NGCC Corporal McLaren M.M.V	<i>/</i> .		
1	Contrôleurs Programmable redondants homologué de type marin		2	
2	Les composants du boitier de Contrôleurs Programmable et tout l'équipement électrique associé (relais, source de courant, borne de terminaisons, disjoncteurs, fusibles, etc.)		2	
3	I/O à distance homologué de type marin		4	
4	Les composants du boitier du I/O à distance et tout l'équipement électrique associé (relais, source de courant, borne de terminaisons, disjoncteurs, fusibles, etc.)		4	
5	Serveur PC redondants sans ventilateur homologué de type marin		2	
6	Panneau PC sans ventilateur homologué de type marin avec écran de 15"		2	
7	Panneau PC sans ventilateur homologué de type marin avec écran de 19"		3	
8	Ordinateur portable entièrement robuste avec câbles de communication associés		1	
9	Moniteur à écran tactile de 19 pouces, homologué NEMA 4 de type marin		2	
10	Moniteur à écran tactile 19", lisible en plein soleil, homologué NEMA 4 de type marin		1	
11	Ensemble clavier et trackball		4	
12	Commutateur Ethernet gérés homologué de type marin		4	
13	Transducteur de niveau de réservoir homologué de type marin		16	
14	Équipement de surveillance à distance de la passerelle		1	
15	Imprimante de journal et d'alarme		1	
16	Capteur de pression atmosphérique pour le système de mise à niveau des réservoirs		1	
17	Transducteur de pression atmosphérique dans l'AMR		1	
18	Transducteur de pression atmosphérique dans le MMR		1	

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

19	Sonde de température PT100	2	
20	Armoire d'I/O pour loger tous les équipements d'I/O distants	4	
21	Colonne d'alarme pour AMR et MMR	2	
22	Annonciateur d'alarme monté sur les consoles MCR et Bridge	2	
23	Convertisseur BUS vers passerelle Ethernet	10	
24	Interrupteur à clé du BCS pour un fonctionnement sans surveillance	1	
25	Sirène 120db de la station de remplissage du pont principal	1	
26	Feu rouge clignotant de la station de remplissage du pont principal	1	
27	Inclinomètre à deux axes	1	
28	Interrupteur de niveau pour le réservoir de carburant du générateur diesel de secours	2	
29	Interrupteur de niveau pour le réservoir journalier de diesel	2	
30	Interrupteur à double niveau pour le réservoir de diesel No.09	1	
31	Système UPS (A)	1	
32	Système UPS (B)	1	
33	Lumière d'alarme rotative d'indication pour la salle de propulseur d'étrave et de gouvernail	2	
34	Lumière clignotant ambre au sommet de la timonerie	1	
35	Boîte de connexion pour le transducteur de niveau de réservoirs avec déshydratant	16	
36	Interrupteur de niveau de bouchain	11	
37	Eau douce RTD x Thermowell	2	
38	RTD x Thermowell pour eau douce (pour les démarreurs de chauffage)	2	
39	SMP – Activation et réinitialisation de la boîte pour homme mort	1	
40	AMR – Activation et réinitialisation de la boîte pour homme mort	1	
41	Console de poste d'alarme dans le MCR	1	
42	Passerelle réseau cellulaire industrielle SCADA	1	
43	Abonnement de deux (2) années pour la passerelle réseau cellulaire industrielle SCADA	2	
44	Disque dur cloné du PC Serveur CCAMS	2	
45	Logiciel d'éxécution de Contrôleurs Programmable avec une licence perpétuelle Listé le logiciel -	2	
46	Logiciel de développement de Contrôleurs Programmable avec une licence perpétuelle Listé le logiciel -	2	
47	Systèmes d'exploitation Windows 10 IoT Enterprise	7	
48	Logiciel du système d'exploitation Windows 10 IoT Enterprise (64) bit avec une capacité d'utilisation pour	1	

 $\label{eq:continuity} \begin{array}{lll} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ F7044-200246 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

	clé USB de génération 3.0 ou supérieure					
49	Licences de développement de logiciels de programmation IHM SCADA ou DCS Listé le logiciel -		2			
50	Logiciel d'exécution IHM SCADA ou DCSavec une licence perpétuelle Listé le logiciel		8			
51	Tout logiciel supplémentaire requis avec une licence perpétuelle. Si le soumissionnaire/entrepreneur omet les licences de logiciel requises pour le fonctionnement complet et le cycle de vie du CCAMS, il sera obligé de fournir tous les logiciels omis aux frais du soumissionnaire/entrepreneur avec des licences perpétuelles. Listé le(s) logiciel(s) -	Prix Unitaire	QTÉ			
	Section # 1I – NGCC Corporal McLaren M.	M.V. – PRIX TO	TAL (\$)			
	·			1		
(PRIX TOTAL POUR LA SECTION 1 (\$) (TOTAL DES SECTIONS: 1A + 1B + 1C + 1D + 1E + 1F + 1G + 1H + 1I)					
\Box	TO THE PLOT OF CONTROL IN C. ID. ID. ID. IL.	• 10 • 111	- 111	l		

 $\label{eq:solution} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \mbox{Client Ref. No. - N° de réf. du client} \\ F7044-200246$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Instruction au soumissionnaire: Pour la section # 2, le soumissionnaire doit utiliser le même prix total (\$) d'examen critique de la conception (CDR) pour 2B, 2C, 2D, 2E, 2F, 2G et 2H. Les options de la section # 2 sont assujetties à un RDP conformément au contrat, partie 7, section 6.2 Rajustement des prix (RDP). (L'instruction au soumissionnaire doit être supprimée lors de l'attribution du contrat.)

Section n°2 – Conception des CCAMS	
	T
Description	Prix total (\$)
2A - Contrat initial - NGCC A. Leblanc	Γ
Examen de conception préliminaire (PDR); le prix ne doit pas dépasser 4 % du prix total du projet	
Examen de conception critique (CDR); le prix ne doit pas dépasser 4 % du prix total du projet	
PRIX TOTAL POUR LA SECTION 2A (\$)	\$
OD dière Outies NOOC Countelle Countière	
2B – 1 ^{ière} Option – NGCC Constable Carrière	T
Examen de conception critique (CDR); le prix ne doit pas dépasser 2 % du prix total du projet	
2C - 2 ^{ième} Option - NGCC Caporal Kaeble V.C.	
Examen de conception critique (CDR); le prix ne doit pas dépasser 2 % du prix total du projet	
2D - 3 ^{ième} Option - NGCC M. Charles M.B.	
Examen de conception critique (CDR); le prix ne doit pas dépasser 2 % du prix total du projet	
2E - 4 ^{ième} Option - NGCC Captain Goddard M.S.M.	
Examen de conception critique (CDR); le prix ne doit pas dépasser 2 % du prix total du projet	
2F - 5 ^{ième} Option - NGCC Private Robertson V.C.	
Examen de conception critique (CDR); le prix ne doit pas dépasser 2 % du prix total du projet	
2G - 6 ^{ième} Option - NGCC G. Peddle S.C.	
Examen de conception critique (CDR); le prix ne doit pas dépasser 2 % du prix total du projet	
2H - 7 ^{ième} Option - NGCC Corporal Teather C.V.	
Examen de conception critique (CDR); le prix ne doit pas dépasser 2 % du prix total du projet	
2I - 8 ^{ième} Option - NGCC Corporal McLaren M.M.V.	
Examen de conception préliminaire (PDR); le prix ne doit pas dépasser 4 % du prix total du projet	
Examen de conception critique (CDR); le prix ne doit pas dépasser 4 % du prix	

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier 065m1.F7044-200246

	total du projet	
Ī	PRIX TOTAL POUR LA SECTION 2I (\$)	\$
Ī		
	PRIX TOTAL POUR LA SECTION 2 (\$) (TOTAL DE LA SECTION: 2A + 2B + 2C + 2D + 2E + 2F + 2G + 2H + 2I)	\$

Instruction au soumissionnaire: Pour la section # 3, le soumissionnaire doit utiliser le même prix total (\$) pour 3B, 3C, 3D, 3E, 3F, 3G et 3H, conformément à l'annexe "A", EDT, DID-AT -02, article 10.10. Les options de la section # 3 sont assujetties à un RDP conformément au contrat, partie 7, section 6.2 Rajustement des prix (RDP). (L'instruction au soumissionnaire doit être supprimée lors de l'attribution du contrat.)

Section # 3 – Test d'acceptation en usine (FAT) pour le CCAMS	
Description	Prix Total (\$)
3A - Contrat initial – NGCC A. Leblanc	
3B - 1 ^{ière} Option – NGCC Constable Carrière	
3C - 2 ^{ième} Option - NGCC Caporal Kaeble V.C.	
3D - 3 ^{ième} Option - NGCC M. Charles M.B.	
3E - 4 ^{ième} Option - NGCC Captain Goddard M.S.M.	
3F - 5 ^{ième} Option - NGCC Private Robertson V.C.	
3G - 6 ^{ième} Option - NGCC G. Peddle S.C.	
3H - 7 ^{ième} Option - NGCC Corporal Teather C.V.	
3I - 8 ^{ième} Option - NGCC Corporal McLaren M.M.V.	
PRIX TOTAL POUR LA SECTION 3 (\$) (TOTAL DE LA SECTION: 3A + 3B + 3C + 3D + 3E + 3F + 3G + 3H + 3I)	\$

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier 065m1.F7044-200246

Instruction au soumissionnaire: Pour la section # 4, le soumissionnaire doit utiliser le même prix total (\$) pour 4A, 4B, 4C, 4D, 4E, 4F, 4G et 4H. Les options de la section # 4 sont assujetties à un RDP conformément au contrat, partie 7, section 6.2 Rajustement des prix (RDP). (L'instruction au soumissionnaire doit être supprimée lors de l'attribution du contrat.)

Section # 4 – Enlèvement des CCAMS existants et de ses composants et éconnexes	quipements
Description	Prix Total (\$)
4A - Contrat initial – NGCC A. Leblanc	
4B - 1 ^{ière} Option – NGCC Constable Carrière	
4C - 2 ^{ième} Option - NGCC Caporal Kaeble V.C.	
4D - 3 ^{ième} Option - NGCC M. Charles M.B.	
4E - 4 ^{ième} Option - NGCC Captain Goddard M.S.M.	
4F - 5 ^{ième} Option - NGCC Private Robertson V.C.	
4G - 6 ^{ième} Option - NGCC G. Peddle S.C.	
4H - 7 ^{ième} Option - NGCC Corporal Teather C.V.	
PRIX TOTAL POUR LA SECTION 4 (\$) (TOTAL DE LA SECTION: 4A + 4B + 4C + 4D + 4E + 4F + 4G + 4H)	\$

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Instruction au soumissionnaire: Pour la section # 5, le soumissionnaire doit utiliser le même prix total (\$) pour 5A, 5B, 5C, 5D, 5E, 5F, 5G et 5H. Les options de la section # 5 sont assujetties à un RDP conformément au contrat, partie 7, section 6.2 Rajustement des prix (RDP). (L'instruction au soumissionnaire doit être supprimée lors de l'attribution du contrat.)

Section # 5 – Intégration et installation des CCAMS à bord des NPSH	
Description	Prix Total (\$)
5A - Contrat initial – NGCC A. Leblanc	
5B - 1 ^{ière} Option – NGCC Constable Carrière	
5C - 2 ^{ième} Option - NGCC Caporal Kaeble V.C.	
5D - 3 ^{ième} Option - NGCC M. Charles M.B.	
5E - 4 ^{ième} Option - NGCC Captain Goddard M.S.M.	
5F - 5 ^{ième} Option - NGCC Private Robertson V.C.	
5G - 6 ^{ième} Option - NGCC G. Peddle S.C.	
5H - 7 ^{ième} Option - NGCC Corporal Teather C.V.	
5I - 8 ^{ième} Option - NGCC Corporal McLaren M.M.V.	
PRIX TOTAL POUR LA SECTION 5 (\$) (TOTAL DE LA SECTION: 5A + 5B + 5C + 5D + 5E + 5F + 5G + 5H + 5I)	\$

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Instruction au soumissionnaire : Pour la section # 6, le soumissionnaire doit utiliser le même prix total (\$) pour 6A, 6B, 6C, 6D, 6E, 6F, 6G et 6H. Les options de la section # 6 sont assujetties à un RDP conformément au contrat, partie 7, section 6.2 Rajustement des prix (RDP). (L'instruction au soumissionnaire doit être supprimée lors de l'attribution du contrat.)

Section #6 - Tests et essais de mise en marche (STWT&T), y compris les essais à quai et les essais en mer des des CCAMS avec tous les composants, équipements, systems et soussystèmes impactés durant l'installation des CCAMS Description Prix Total (\$) 6A - Contrat initial - NGCC A. Leblanc **6B - 1**^{ière} Option – NGCC Constable Carrière 6C - 2ième Option - NGCC Caporal Kaeble V.C. 6D - 3ième Option - NGCC M. Charles M.B. 6E - 4ième Option - NGCC Captain Goddard M.S.M. 6F - 5ième Option - NGCC Private Robertson V.C. 6G - 6ième Option - NGCC G. Peddle S.C. 6H - 7^{ième} Option - NGCC Corporal Teather C.V. 6I - 8ième Option - NGCC Corporal McLaren M.M.V. PRIX TOTAL POUR LA SECTION 6 (\$) \$ (TOTAL DE LA SECTION: 6A + 6B + 6C + 6D + 6E + 6F + 6G + 6H + 6I)

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Instruction au soumissionnaire: Pour la section # 7, le soumissionnaire doit utiliser le même prix total (\$) pour 7B, 7C, 7D, 7E, 7F, 7G et 7H. Les options de la section # 7 sont assujetties à un RDP conformément au contrat, partie 7, section 6.2 Rajustement des prix (RDP). (L'instruction au soumissionnaire doit être supprimée lors de l'attribution du contrat.)

Section # 7 – Certification des CCAMS	
Description	Prix Total (\$)
7A - Contrat initial – NGCC A. Leblanc	
7B - 1 ^{ière} Option – NGCC Constable Carrière	
7C - 2 ^{ième} Option - NGCC Caporal Kaeble V.C.	
7D - 3 ^{ième} Option - NGCC M. Charles M.B.	
7E - 4 ^{ième} Option - NGCC Captain Goddard M.S.M.	
7F - 5 ^{ième} Option - NGCC Private Robertson V.C.	
7G - 6 ^{ième} Option - NGCC G. Peddle S.C.	
7H - 7 ^{ième} Option - NGCC Corporal Teather C.V.	
7I - 8 ^{ième} Option - NGCC Corporal McLaren M.M.V.	
PRIX TOTAL POUR LA SECTION 7 (\$) (TOTAL DE LA SECTION: 7A + 7B + 7C + 7D + 7E + 7F + 7G + 7H + 7I)	\$

065ml.F7044-200246

File No. - N° du dossier

 $065ml \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \, \text{CCC - FMS No./N}^{\circ} \, \text{VME}$

Buyer ID - Id de l'acheteur

Instructions au soumissionnaire : Pour la section # 8, le soumissionnaire doit utiliser les mêmes prix unitaires (\$) pour 8A, et 8B, conformément à l'annexe "A", EDT, section 6.3, sous-section 5. Les options de la section # 8 sont assujetties à un RDP conformément au contrat, partie 7, section 6.2 Rajustement des prix (RDP). (L'instruction au soumissionnaire doit être supprimée lors de l'attribution du contrat.)

Section nº 8 – Li	ste de pièces de rechange conformém	ent à l'EDT pour	r cinq (5) ans
Nº de pièce	Description	Prix unitaire (\$)	QTÉ	Prix total (\$)
8A - Contrat initi	al – NGCC A. Leblanc	• •		
	Contrôleur programmable, incluant CPU, source d'alimentation, et module de communication		1	
	Chaque type de composants E/S à distance (e.g. un module d'entrée digitale, une sortie digitale, un entré analogue, et une sortie analogue)		1	
	Moniteur de 19" dans le BCS		1	
	Moniteur de 19" dans la MCR		1	
	Panneau PC à distance de 19"		1	
	Panneau PC à distance de 15"		1	
	Serveur PC complet avec images de sauvegarde des serveurs PC CCAMS mis en service à la fin du STW		1	
	Commutateur Ethernet gérés approuvé de type marin		1	
	Transducteur de niveau de réservoir		1	
	Source d'alimentation électrique 24V pour composants E/S à distance		1	
	Accessoire de technologie avancée série (SATA) SSD ou Mémoire non-volatile express (NVMe) fourni avec chaque serveur PC complet avec image clonée du disque dur du serveur PC		1	
	PRIX TOTAL PO	UR LA SECTION	8A (\$)	\$
8B - 1 ^{ière} Option	– Pièces de rechange additionnelles			
	Contrôleur programmable, incluant CPU, source d'alimentation, et module de communication		1	
	Chaque type de composants E/S à distance (e.g. un module d'entrée digitale, une sortie digitale, un entré analogue, et une sortie analogue)	_	1	
	Moniteur de 19" dans le BCS		1	
	Moniteur de 19" dans la MCR		1	
	Panneau PC à distance de 19"		1	

 $\label{eq:continuity} \begin{array}{lll} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ F7044-200246 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Panneau PC à distance de 15"	1	
Serveur PC complet avec images de sauvegarde des serveurs PC CCAMS mis en service à la fin du STW	1	
Commutateur Ethernet gérés approuvé de type marin	1	
Transducteur de niveau de réservoir	1	
Source d'alimentation électrique 24V pour composants E/S à distance	1	
Accessoire de technologie avancée série (SATA) SSD ou Mémoire non-volatile express (NVMe) fourni avec chaque serveur PC complet avec image clonée du disque dur du serveur PC	1	
PRIX TOTAL PO	UR LA SECTION 8B (\$)	\$
PRIX TOTAL POUR LA SECTION 8 (TOTAL DE LA SECTION: 8A + 8E	. ,	\$

Le Canada n'est aucune obligé d'acquérir toutes ou n'importe lesquelles des pièces de rechange énumérées à la Section 8 ci-haut.

 $\label{eq:solution} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \mbox{Client Ref. No. - N° de réf. du client} \\ F7044-200246$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Instruction au soumissionnaire: Pour la section # 9, le soumissionnaire doit utiliser les mêmes prix unitaires (\$) pour 9A, et 9B. Les options de la section # 9 sont assujetties à un RDP conformément au contrat, partie 7, section 6.2 Rajustement des prix (RDP). (L'instruction au soumissionnaire doit être supprimée lors de l'attribution du contrat.)

Section nº 9 - Outi	ls et équipement d'essai spéciaux (SPTATE) conform	mément	à l'EDT
Nº de pièce	Description	Prix unitaire (\$)	QTÉ	Prix total (\$)
9A - Contrat initial	– NGCC A. Leblanc			
	PRIX TOTAL PO	UR LA SECTION	9A (\$)	\$
9B - 1 ^{ière} Option - a	dditionnelle SPTATE			
	PRIX TOTAL PO	UR LA SECTION	9B (\$)	\$
	DDIV TOTAL DOUBLA OF OTION O	(4)		T
	PRIX TOTAL POUR LA SECTION 9 (TOTAL DE LA SECTION: 9A + 9E			\$

Le Canada n'est aucune obligé d'acquérir tous ou n'importe lesquelles des SPTATE énumérées à la Section 9 ci-haut.

 $\label{eq:solution} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \mbox{Client Ref. No. - N° de réf. du client} \\ F7044-200246$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Instruction au soumissionnaire: Pour la section # 10, le soumissionnaire doit utiliser les mêmes prix unitaires (\$) pour 10B, 10C, 10D, 10E, 10F, 10G et 10H. Les options de la section # 10 sont assujetties à un RDP conformément au contrat, partie 7, section 6.2 Rajustement des prix (RDP). (L'instruction au soumissionnaire doit être supprimée lors de l'attribution du contrat.)

Description	Prix unitaire (\$)	QTÉ	Prix total (\$)
0A - Contrat initial – NGCC A. Leblanc	, , ,		
Conformément à :			
- DID-PM-01 à PM-05;			
- DID-EN-01;			
- DID-EN-04 à DID-EN-08;		1	
- DID-AT-03 à DID-AT-07;			
DID-LOG-02; etToutes autres trousses de documents, selon			
les besoins du projet.			
ica peadina du projet.		1	
0B - 1 ^{ière} Option – NGCC Constable Carrière			
Conformément à :			
- DID-PM-01 à PM-05;			
- DID-EN-01;			
- DID-EN-04 à DID-EN-08;		1	
- DID-AT-03 à DID-AT-07;		'	
- DID-LOG-02; et			
 Toutes autres trousses de documents, selon les besoins du projet. 			
0C - 2 ^{ième} Option - NGCC Caporal Kaeble V.C.			
Conformément à :			
- DID-PM-01 à PM-05;			
DID-PM-01 à PM-05;DID-EN-01;			
DID-PM-01 à PM-05;DID-EN-01;DID-EN-04 à DID-EN-08;		1	
 DID-PM-01 à PM-05; DID-EN-01; DID-EN-04 à DID-EN-08; DID-AT-03 à DID-AT-07; 		1	
 DID-PM-01 à PM-05; DID-EN-01; DID-EN-04 à DID-EN-08; DID-AT-03 à DID-AT-07; DID-LOG-02; et 		1	
 DID-PM-01 à PM-05; DID-EN-01; DID-EN-04 à DID-EN-08; DID-AT-03 à DID-AT-07; DID-LOG-02; et Toutes autres trousses de documents, selon 		1	
 DID-PM-01 à PM-05; DID-EN-01; DID-EN-04 à DID-EN-08; DID-AT-03 à DID-AT-07; DID-LOG-02; et 		1	
 DID-PM-01 à PM-05; DID-EN-01; DID-EN-04 à DID-EN-08; DID-AT-03 à DID-AT-07; DID-LOG-02; et Toutes autres trousses de documents, selon les besoins du projet. OD - 3 ^{ième} Option - NGCC M. Charles M.B.		1	
 DID-PM-01 à PM-05; DID-EN-01; DID-EN-04 à DID-EN-08; DID-AT-03 à DID-AT-07; DID-LOG-02; et Toutes autres trousses de documents, selon les besoins du projet. OD - 3 ^{ième} Option - NGCC M. Charles M.B. Conformément à :		1	
 DID-PM-01 à PM-05; DID-EN-01; DID-EN-04 à DID-EN-08; DID-AT-03 à DID-AT-07; DID-LOG-02; et Toutes autres trousses de documents, selon les besoins du projet. OD - 3 ^{ième} Option - NGCC M. Charles M.B. Conformément à : DID-PM-01 à PM-05; 		1	
 DID-PM-01 à PM-05; DID-EN-01; DID-EN-04 à DID-EN-08; DID-AT-03 à DID-AT-07; DID-LOG-02; et Toutes autres trousses de documents, selon les besoins du projet. OD - 3 ^{ième} Option - NGCC M. Charles M.B. Conformément à : DID-PM-01 à PM-05; DID-EN-01; 		1	
 DID-PM-01 à PM-05; DID-EN-01; DID-EN-04 à DID-EN-08; DID-AT-03 à DID-AT-07; DID-LOG-02; et Toutes autres trousses de documents, selon les besoins du projet. OD - 3ième Option - NGCC M. Charles M.B. Conformément à : DID-PM-01 à PM-05; DID-EN-01; DID-EN-04 à DID-EN-08; 		1	
 DID-PM-01 à PM-05; DID-EN-01; DID-EN-04 à DID-EN-08; DID-AT-03 à DID-AT-07; DID-LOG-02; et Toutes autres trousses de documents, selon les besoins du projet. OD - 3ième Option - NGCC M. Charles M.B. Conformément à : DID-PM-01 à PM-05; DID-EN-01; DID-EN-04 à DID-EN-08; DID-AT-03 à DID-AT-07; 			
 DID-PM-01 à PM-05; DID-EN-01; DID-EN-04 à DID-EN-08; DID-AT-03 à DID-AT-07; DID-LOG-02; et Toutes autres trousses de documents, selon les besoins du projet. OD - 3ième Option - NGCC M. Charles M.B. Conformément à : DID-PM-01 à PM-05; DID-EN-01; DID-EN-04 à DID-EN-08; DID-AT-03 à DID-AT-07; DID-LOG-02; et 			
 DID-PM-01 à PM-05; DID-EN-01; DID-EN-04 à DID-EN-08; DID-AT-03 à DID-AT-07; DID-LOG-02; et Toutes autres trousses de documents, selon les besoins du projet. OD - 3 ^{ième} Option - NGCC M. Charles M.B. Conformément à : DID-PM-01 à PM-05; DID-EN-01; DID-EN-04 à DID-EN-08; DID-AT-03 à DID-AT-07; DID-LOG-02; et Toutes autres trousses de documents, selon 			
 DID-PM-01 à PM-05; DID-EN-01; DID-EN-04 à DID-EN-08; DID-AT-03 à DID-AT-07; DID-LOG-02; et Toutes autres trousses de documents, selon les besoins du projet. OD - 3ième Option - NGCC M. Charles M.B. Conformément à : DID-PM-01 à PM-05; DID-EN-01; DID-EN-04 à DID-EN-08; DID-AT-03 à DID-AT-07; DID-LOG-02; et 			
 DID-PM-01 à PM-05; DID-EN-01; DID-EN-04 à DID-EN-08; DID-AT-03 à DID-AT-07; DID-LOG-02; et Toutes autres trousses de documents, selon les besoins du projet. OD - 3 ^{ième} Option - NGCC M. Charles M.B. Conformément à : DID-PM-01 à PM-05; DID-EN-01; DID-EN-04 à DID-EN-08; DID-AT-03 à DID-AT-07; DID-LOG-02; et Toutes autres trousses de documents, selon 			

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065m1.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

DID-PM-01 à PM-05; DID-EN-01; DID-EN-04 à DID-EN-08; DID-AT-03 à DID-AT-07; DID-LOG-02; et Toutes autres trousses de documents, selon les besoins du projet. 10F - 5ième Option - NGCC Private Robertson V.C. Conformément à : DID-PM-01 à PM-05; DID-EN-01; DID-EN-04 à DID-EN-08; DID-AT-03 à DID-AT-07; DID-LOG-02; et Toutes autres trousses de documents, selon les besoins du projet. 10G - 6ième Option - NGCC G. Peddle S.C. Conformément à : DID-PM-01 à PM-05; DID-EN-01; DID-EN-04 à DID-EN-08; DID-AT-03 à DID-AT-07; DID-LOG-02; et Toutes autres trousses de documents, selon les besoins du projet. 10H - 7ième Option - NGCC Corporal Teather C.V. Conformément à : DID-PM-01 à PM-05; DID-EN-01; DID-EN-04 à DID-EN-08: DID-AT-03 à DID-AT-07; DID-LOG-02; et Toutes autres trousses de documents, selon les besoins du projet. 101 - 8ième Option - NGCC Corporal McLaren M.M.V. Conformément à : DID-PM-01 à PM-05; DID-EN-01; DID-EN-04 à DID-EN-08; DID-AT-03 à DID-AT-07; DID-LOG-02; et Toutes autres trousses de documents, selon les besoins du projet. PRIX TOTAL POUR LA SECTION 10 (\$) (TOTAL DE LA SECTION: 10A + 10B + 10C + 10D + 10E + 10F + 10G + 10H + \$ 10I)

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Instruction au soumissionnaire: Pour la section # 11, le soumissionnaire doit utiliser les mêmes prix unitaires (\$) pour 11B, 11C, 11D, 11E, 11F, 11G, 11H et 11J. Les options de la section # 11 sont assujetties à un RDP conformément au contrat, partie 7, section 6.2 Rajustement des prix (RDP). (L'instruction au soumissionnaire doit être supprimée lors de l'attribution du contrat.)

	Description	Prix unitaire (\$)	QTÉ	Prix total (\$)
11A - (Contrat initial – NGCC A. Leblanc	• •		
11 A1	Formation cadre à bord et tous les documents de formation, conformément à l'EDT, section 9 « Soutien logistique intégré (ILS) »		2	
11 A2	Formation cadre en salle de classe et tous les documents de formation, conformément à l'EDT, section 9 « Soutien logistique intégré (ILS) »		2	
11B - 1	l ^{ière} Option – NGCC Constable Carrière			
11 B1	Formation cadre à bord et tous les documents de formation, conformément à l'EDT, section 9 « Soutien logistique intégré (ILS) »		2	
11 B2	Formation cadre en salle de classe et tous les documents de formation, conformément à l'EDT, section 9 « Soutien logistique intégré (ILS) »		2	
	^{Dième} Option - NGCC Caporal Kaeble V.C.			
11 C1	Formation cadre à bord et tous les documents de formation, conformément à l'EDT, section 9 « Soutien logistique intégré (ILS) »		2	
11 C2	Formation cadre en salle de classe et tous les documents de formation, conformément à l'EDT, section 9 « Soutien logistique intégré (ILS) »		2	
	occion o « occion regionado integro (120) »			
11D - 3	B ^{ième} Option - NGCC M. Charles M.B.			
11 D1	Formation cadre à bord et tous les documents de formation, conformément à l'EDT, section 9 « Soutien logistique intégré (ILS) »		2	
11 D2	Formation cadre en salle de classe et tous les documents de formation, conformément à l'EDT, section 9 « Soutien logistique intégré (ILS) »		2	
11E - 4	l ^{ième} Option - NGCC Captain Goddard M.S.M.			
11 E1	Formation cadre à bord et tous les documents de formation, conformément à l'EDT, section 9 « Soutien logistique intégré (ILS) »		2	
11 E2	Formation cadre en salle de classe et tous les documents de formation, conformément à l'EDT, section 9 « Soutien logistique intégré (ILS) »		2	

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065m1.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

11F - 5ième Option - NGCC Private Robertson V.C. **11 F1** Formation cadre à bord et tous les documents de formation, conformément à l'EDT, section 9 2 « Soutien logistique intégré (ILS) » **11 F2** Formation cadre en salle de classe et tous les documents de formation, conformément à l'EDT, 2 section 9 « Soutien logistique intégré (ILS) » 11G - 6ième Option - NGCC G. Peddle S.C. **11 G1** Formation cadre à bord et tous les documents de formation, conformément à l'EDT, section 9 2 « Soutien logistique intégré (ILS) » 11 G2 Formation cadre en salle de classe et tous les documents de formation, conformément à l'EDT. 2 section 9 « Soutien logistique intégré (ILS) » 11H - 7^{ième} Option - NGCC Corporal Teather C.V. **11 H1** Formation cadre à bord et tous les documents de formation, conformément à l'EDT, section 9 2 « Soutien logistique intégré (ILS) » 11 H2 Formation cadre en salle de classe et tous les documents de formation, conformément à l'EDT, 2 section 9 « Soutien logistique intégré (ILS) » 11I - 8ième Option - NGCC Corporal McLaren M.M.V. Formation cadre à bord et tous les documents de formation, conformément à l'EDT, section 9 2 « Soutien logistique intégré (ILS) » 11 I2 Formation cadre en salle de classe et tous les documents de formation, conformément à l'EDT, 2 section 9 « Soutien logistique intégré (ILS) » 11J - 9ième Option - Formation cadre additionnelle 11 J1 Formation cadre à bord et tous les documents de formation, conformément à l'EDT, section 9 « Soutien logistique intégré (ILS) ». Le Canada 1 se réserve le droit d'ajouter des formations additionnelles Formation cadre en salle de classe et tous les documents de formation, conformément à l'EDT, section 9 « Soutien logistique intégré (ILS) ». Le 1 Canada se réserve le droit d'ajouter des formations additionnelles PRIX TOTAL POUR LA SECTION 11 (\$) (TOTAL DE LA SECTION: 11A + 11B + 11C + 11D + 11E + 11F + 11G + 11H + \$ 11I + 11J

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Instruction au soumissionnaire: Pour la section # 12, le soumissionnaire doit utiliser les mêmes prix totaux (\$) pour 12A, 12B, 12C, 12D, 12E, 12F, 12G et 12H. Les options de la section # 12 sont assujetties à un RDP conformément au contrat, partie 7, section 6.2 Rajustement des prix (RDP). (L'instruction au soumissionnaire doit être supprimée lors de l'attribution du contrat.)

Section # 12 – Gestion de projet sur le site par l'entrepreneur selon l'EDT, sec	tion 7.0
Description	Prix Total (\$)
12A - Contrat initial – NGCC A. Leblanc	
12B - 1 ^{ière} Option – NGCC Constable Carrière	
12C - 2 ^{ième} Option - NGCC Caporal Kaeble V.C.	
12D - 3 ^{ième} Option - NGCC M. Charles M.B.	
12E - 4 ^{ième} Option - NGCC Captain Goddard M.S.M.	
12F - 5 ^{ième} Option - NGCC Private Robertson V.C.	
12G - 6 ^{ième} Option - NGCC G. Peddle S.C.	
12H - 7 ^{ième} Option - NGCC Corporal Teather C.V.	
12I - 8 ^{ième} Option - NGCC Corporal McLaren M.M.V.	
PRIX TOTAL POUR LA SECTION 12 (\$) (TOTAL DE LA SECTION: 12A + 12B + 12C + 12D + 12E + 12F + 12G + 12H + 12I)	\$

PRIX TOTAL DU PROJET (TOTAL DES SECTIONS 1 À 12)	\$
TRIX TOTAL DOT ROOL! (TOTAL DEG GEOTIONO LA 12)	Ψ

Remarque: Tous les prix doivent être fournis sans la TPS ou la TVH, selon le cas.

Aucune modification ne doit être apportée à cette liste, sauf à la demande du Canada auquel cas, la procédure de modification de la conception s'appliquera.

File No. - N° du dossier 065m1.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « E »

PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES OU IMPRÉVUS

1. Objet

La procédure de traitement des travaux supplémentaires ou imprévus a été établie pour répondre aux besoins suivants :

- A) établir une méthode de traitement uniforme des demandes concernant des travaux supplémentaires ou imprévus;
- B) obtenir l'approbation nécessaire de l'autorité technique et celle de l'autorité contractante avant que les travaux supplémentaires ou imprévus ne soient entrepris;
- C) permettre de constituer un dossier concernant les besoins de travaux supplémentaires ou imprévus où seront consignés le numéro de série, la date d'exécution et les dépenses totales. L'entrepreneur devra avoir un système de comptabilisation des coûts capable d'assigner des numéros de travaux aux travaux supplémentaires ou imprévus afin que chaque exigence soit vérifiée individuellement.

2. Définitions et précisions

- A) La procédure relative aux travaux supplémentaires ou imprévus est une procédure contractuelle au moyen de laquelle la portée des travaux modifiés durant le contrat peut être définie, tarifée et autorisée conformément au contrat. Cette modification peut découler des activités suivantes :
 - i. « travail découlant » des travaux exécutés dans le cadre du contrat (travail imprévu);

ou

- ii. « nouveau travail » qui n'était pas prévu dans le contrat, mais qui doit être réalisé afin d'exécuter le contrat (travail supplémentaire).
- B) La procédure ne permet pas de corriger les erreurs dans la proposition de l'entrepreneur.
- C) Aucun travail supplémentaire ou imprévu ne sera exécuté par l'entrepreneur sans l'autorisation écrite de l'autorité contractante, sauf dans les circonstances urgentes décrites à l'alinéa 3B).
- D) Les travaux entrepris sans l'autorisation écrite de l'autorité contractante seront la responsabilité de l'entrepreneur et il devra en assumer les coûts.
- E) Le formulaire PWGSC-TPSGC 1379 (10-2011) doit inclure la description finale de l'exigence liée au travail supplémentaire ou imprévu, ainsi que les prix négociés et convenus.

3. Procédures

- A) La procédure fait appel au formulaire PWGSC-TPSGC 1379 (10/2011) pour les travaux de radoub et de réparation et ce formulaire sera le seul utilisé pour autoriser tous les travaux supplémentaires ou imprévus.
- B) Selon la procédure de travaux supplémentaires ou imprévus, il incombe à l'entrepreneur de prendre les mesures d'urgence jugées nécessaires pour éviter toute perte ou tout dommage

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

relatifs à l'équipement acquis ou au navire. La responsabilité du coût de telles mesures sera déterminée conformément aux modalités du contrat.

- C) L'autorité technique entreprendra le processus de demande d'estimation des travaux en définissant la nature des travaux supplémentaires ou imprévus à exécuter. Il joindra en annexe à la demande les plans, les esquisses, les devis techniques supplémentaires et tout autre détail approprié, puis attribuera un numéro de série à la demande.
- D) Indépendamment de ce qui précède, l'entrepreneur peut indiquer à l'autorité technique, soit par lettre, soit par tout autre avis de défectuosité (formulaire de l'entrepreneur), qu'il y aurait lieu d'exécuter certains travaux supplémentaires ou imprévus.
- E) Qu'il accepte ou qu'il rejette une telle proposition, l'autorité technique en informera l'entrepreneur ainsi que l'autorité contractante. L'acceptation de la proposition ne doit pas être perçue comme étant l'autorisation d'entamer les travaux. Au besoin, l'autorité technique définira le besoin relatif aux travaux supplémentaires ou imprévus conformément à l'alinéa 3C).
- F) L'entrepreneur soumettra par voie électronique sa proposition à l'autorité contractante avec l'information demandée sur la justification des prix, les qualifications, les remarques ou autres.
 - La justification des prix doit expliquer la relation entre la portée des travaux, l'estimation des coûts de l'entrepreneur et le prix de vente. Il s'agit d'une ventilation des taux unitaires de l'entrepreneur, des estimations des heures-personnes par métier, de l'estimation des coûts du matériel par article pour l'entrepreneur et tous ses sous-traitants, des estimations de toute répercussion, ainsi que de l'évaluation du temps nécessaire à l'entrepreneur pour réaliser les travaux supplémentaires ou imprévus.
- G) L'entrepreneur fournit des exemplaires des bons d'achat et des factures payées pour des soustraitances et du matériel, y compris des articles en stock. Il devra produire au moins deux estimations pour les contrats de sous-traitance et les matériaux. Si, pour des considérations de qualité ou de livraison, l'estimation recommandée n'est pas la plus basse ni celle d'un fournisseur unique, il faudra le noter. À la suite d'une demande adressée à l'entrepreneur en ce sens, l'autorité contractante pourra être autorisée à rencontrer tout sous-traitant ou fournisseur de matériel afin de discuter du prix en compagnie du représentant de l'entrepreneur.
- H) À la suite de discussions entre l'autorité contractante et l'entrepreneur, et si aucune négociation n'est nécessaire, l'autorité contractante obtiendra le feu vert de l'autorité technique en signant le formulaire. Ensuite, l'autorité contractante signera et autorisera le commencement des travaux supplémentaires ou imprévus.
- Advenant le cas où l'autorité technique ne souhaite pas que les travaux soient réalisés, il annulera les travaux supplémentaires ou imprévus proposés par écrit par l'entremise de l'autorité contractante.
- J) S'il advenait que la négociation comprenne l'attribution d'un crédit, on remplirait le formulaire de TPSGC approprié en y inscrivant la mention « crédit ».
- K) Si l'autorité technique demande des travaux supplémentaires ou imprévus urgents ou que les négociations sont dans une impasse, le début des travaux supplémentaires ou imprévus ne doit pas être retardé indûment et les travaux doivent être traités en fonction des étapes ci-dessous. L'entrepreneur remplira le formulaire TPSGC 1379 en y indiquant le coût proposé et transmettra le formulaire à l'autorité contractante. Si l'autorité technique désire que les travaux soient réalisés, l'autorité contractante et l'autorité technique signeront le formulaire TPSGC 1379 rempli sur lequel on inscrira la mention « PRIX PLAFOND SUJET À UNE RÉVISION À LA BAISSE », puis ils attribueront au formulaire un numéro de série se terminant par la lettre « A ». Les travaux

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246 Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

pourront ainsi commencer, étant entendu que le coût sera définitivement fixé après une vérification des coûts réels assumés par l'entrepreneur pour réaliser les travaux décrits, soit au prix plafond, soit à un prix inférieur selon les résultats de la vérification. Un nouveau formulaire TPSGC 1379 sur lequel figureront les coûts définitifs sera alors rempli, signé et émis. Le formulaire portera le même numéro de série, sans la lettre « A », mais avec la mention que ce formulaire annule et remplace le formulaire délivré précédemment sous le même numéro suivi de la lettre « A ».

REMARQUE: Les formulaires TPSGC 1379 portant un numéro de série avec la lettre « A » ne doivent pas être inclus dans des modifications au contrat et, par conséquent, aucun paiement ne sera fait avant l'atteinte d'une résolution finale concernant le prix et l'ajout d'une modification au contrat.

4. Modification au contrat ou à l'entente officielle

Le contrat sera modifié à l'occasion conformément aux modalités du contrat afin d'y inclure les coûts autorisés sur les formulaires TPSGC 1379 appropriés.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE «F»

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

1 Assurance responsabilité de réparateurs de navires

- 1.1 L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une assurance responsabilité de réparateurs de navires d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 10 000 000 \$ par accident ou par incident et à 20 000 000 \$ suivant le total annuel.
- 1.2 La police d'assurance responsabilité de réparateurs de navires doit comprendre les éléments suivants :
 - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada à titre d'assuré additionnel devrait être formulé comme suit : « Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ».
 - b. Renonciation des droits de subrogation : L'assureur de l'entrepreneur doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par Environnement Canada et par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada relativement à toute perte ou tout dommage au navire, peu importe la cause.
 - c. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
 - d. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - e. Responsabilité réciproque/séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été établie pour chacun d'eux.

2 Assurance responsabilité civile commerciale

- 2.1 L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une assurance de responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 10 000 000 \$ par accident ou par incident et à 20 000 000 \$ suivant le total annuel.
- 2.2 La police d'assurance responsabilité civile des entreprises doit comprendre les éléments suivants :
 - a Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait être formulé comme suit : Le Canada, représenté par Services publics et Approvisionnement Canada.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

b Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.

- c Produits et travaux terminés Blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant de travaux terminés par l'entrepreneur.
- d Préjudice personnel : L'avenant devrait inclure notamment la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
- e Responsabilité réciproque/séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été établie pour chacun d'eux.
- f Responsabilité contractuelle générale : La police doit, de manière générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
- g Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
- h Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail [CSPAAT] ou par un programme semblable).
- i Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités terminées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en application de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
- j Avis d'annulation : L'assureur s'engage à aviser par écrit l'autorité contractante de l'annulation de la police au plus tard trente (30) jours suivant son annulation.
- k S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- I Responsabilité civile indirecte du maître d'ouvrage ou de l'entrepreneur : Couvre les dégâts causés par un sous-traitant que l'entrepreneur serait juridiquement tenu de payer.
- m Assurance automobile des non-propriétaires : Couvre les poursuites contre l'entrepreneur du fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur.
- n Assurance tous risques de responsabilité civile des locataires : Pour protéger l'entrepreneur à l'égard des responsabilités découlant de l'occupation d'installations louées.
- o Modification de l'exclusion sur les engins nautiques, pour inclure les activités de réparation accessoires effectuées à bord des engins nautiques.
- p Pollution subite ou accidentelle (minimum 120 heures) : Pour protéger l'entrepreneur à l'égard des responsabilités découlant de dommages causés par la pollution accidentelle.
- q Droits de poursuite : Conformément à l'alinéa 5d) de la Loi sur le ministère de la Justice, L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné, comme il est prévu par la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada,

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.

3 Assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions

- 3.1 L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions (également appelée assurance responsabilité civile professionnelle) d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par perte et suivant le total annuel, y compris les frais de défense.
- 3.2 S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pendant une période minimale de 12 mois après la fin ou la résiliation du contrat.
- 3.3 Les avenants suivants doivent être compris :

Avis d'annulation : l'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation.

Pour le Québec, envoyer à l'adresse suivante :

Direction du droit des affaires Bureau régional du Québec (Ottawa) Ministère de la Justice 284, rue Wellington, salle SAT-6042 Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante :

Avocat général principal Section du contentieux des affaires civiles Ministère de la Justice 234, rue Wellington, Tour de l'Est Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante. Le Canada se réserve le droit d'intervenir pour assurer conjointement sa défense dans toute poursuite intentée contre lui. Le cas échéant, il assume tous les frais liés à sa défense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec une entente proposée et acceptée par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants, lorsque cette entente donnerait lieu au règlement ou au rejet de la poursuite intentée, le Canada est responsable envers l'assureur de l'entrepreneur de toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou versée aux plaignants (coûts et intérêts compris) au nom du Canada.

 $\label{eq:continuity} \begin{array}{lll} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ F7044-200246 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « G »

FORMULAIRE TPSGC-PWGSC 1205

ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX

	Acceptanc	e - Acce _l	ptation
Project No N° du projet	File No N° du dossier		Contract Serial No N° de série du contrat
Vessel – Navire	Owner - F	Propriétaire	Contractor's Name - Nom de l'entrepreneur
Specification – Devis			
- Cp3334			
We the undersigned, certify that the wo			signés, attestons que le travail exposé dans le Devis et dans
Specification and Additional Work Arising in keeping with the terms of the caption	, ,		e travaux additionnels qui en découlent est dûment achevé nent aux conditions du contrat susmentionné.
All outstanding items, deviation or defic	iencies are as noted on the	Tous les po	ostes non terminés, déviations et manquements sont tels qu'ils
Appendix form "A" and will be delt with contract terms and conditions.	in accordance with the		és à l'Appendice (formule A); il sera disposé en conformité des et conditions du contrat.
For Contractor - Pour l'entrepreneur		modalites e	Title - Titre
Por Contractor - Pour rentrepreneur			Tide - Tide
	Signature		
Inspection Authority - Autorité d'inspect	ion		Title - Titre
	Signature		
Owner's Representative - Représentant	t du propriétaire		Title - Titre
	Signature		
Date			Location - Endroit
Remarks - Remarques			

PWGSC-TPSGC 1205 (11/09)

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « H »

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ EXÉCUTOIRE LORS DE LA DP ET DU CONTRAT RÉSULTANT

En signant cette annexe « H », le(s) soumissionnaire(s) et l'entrepreneur du contrat résultant certifient et acceptent ce qui suit :

- 1) Livrer tous les livrables sous contrat F7044-200246/001/ML, y compris et sans s'y limiter, les copies papier, les copies électroniques de tout document ou composant ou équipement.
- 2) Livrer, sans aucunes restrictions tous les mots de passe, scripts, codages, codes sources et programmation créés ou installés lors de la conception du logiciel HMI SCADA ou DCS, du logiciel du Contrôleurs Programmable et de tous les logiciels. Y compris, mais sans s'y limiter, les programmes configurés par le logiciel HMI SCADA ou DCS et le Contrôleur Programmable et les programmes compilés requis pour tous les diagnostics, le support et le fonctionnement complet du système du CCAMS en version électronique au format source.
- 3) Contrat F7044-200246/001/ML, Section 2.2, Conditions générales supplémentaires:
 - 4006 (2010-08-16) L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux;
 - ii. 4002 (2010-08-16)) Services d'élaboration ou de modification de logiciels;
 - iii. 4003 (2010-08-16) Logiciels sous licence; et
 - iv. 4004 (2013-04-25) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence.
- 4) Tous le matériel et/ou le logiciel utilisés/développés ne seront pas assujettis à la réglementation internationale sur le trafic d'armes (ITAR).

Le Canada <u>ne signera aucun</u> accord de non-divulgation (NDA) afin d'obtenir les informations demandées à l'annexe « H ».

La Déclaration de conformité exécutoire lors de la DP et du contrat résultant s'applique pendant la DP et après l'attribution du contrat. Il incombe au soumissionnaire/entrepreneur de fournir toutes les informations relatives à cette déclaration de conformité. Le Canada se réserve le droit de tout ou partie des renseignements fournis par le soumissionnaire/entrepreneur pendant la DP et après l'attribution du contrat. Si le Canada est d'avis que l'information fournie ne respecte pas la DP/le contrat, le Canada se réserve le droit de déclarer le soumissionnaire non recevable ou, une fois le contrat conclu, l'entrepreneur sera déclaré en défaut et le contrat sera résilié.

Selon le texte intégral de la Clause du guide des CCUA J1000C (2012-07-16), Résiliation pour manquement :
Le présent avis donne suite à l'Ordre d'arrêt des travaux en date du (supprimer ce paragraphe si un Ordre d'arrêt des travaux n'a pas été envoyé par l'autorité contractante).
Conformément au droit absolu du Canada de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur manque à l'une de ses obligations prévues au contrat, l'autorité contractante avise l'entrepreneur que le contrat est résilié pour manquement en vertu de l'article, Manquement de la part de l'entrepreneur, des conditions générales, pour les motifs suivants :

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier 065m1.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

(Insérer les motifs pour résilier le contrat pour manquement)

Le Canada se réserve le droit en vertu du contrat de réclamer de l'entrepreneur toutes les pertes et tous les dommages que pourrait subir le Canada en raison du manquement, y compris tout montant dépassant le prix contractuel que le Canada serait obligé de payer pour se procurer ailleurs les biens, les services ou les deux.

(Insérer le paragraphe suivant lorsque la résiliation est reliée à des problèmes de rendement sujets aux dispositions de la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs.)

Conformément à la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs, cette résiliation pour manquement déclenchera une évaluation d'une mesure corrective du rendement du fournisseur. De plus, une note indiquant qu'il y a eu une résiliation pour manquement pour ce contrat sera inscrite dans le Système d'information sur les fournisseurs.

Signée:	Date:
Compagnie:	
	

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « I »

PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE ET FICHE D'ÉVALUATION

1. ÉVALUATION DES CCAMS PROPOSÉS

PRIX TOTAL ÉVALUÉ DES CCAMS			
N ^O D'ÉLÉMENT	DESCRIPTION	PRIX D'ÉVALUATION	
1	Prix total figurant dans l'Annexe « D », section 1	\$	
2	Prix total figurant dans l'Annexe « D », section 2	\$	
3	Prix total figurant dans l'Annexe « D », section 3	\$	
4	Prix total figurant dans l'Annexe « D », section 4	\$	
5	Prix total figurant dans l'Annexe « D », section 5	\$	
6	Prix total figurant dans l'Annexe « D », section 6	\$	
7	Prix total figurant dans l'Annexe « D », section 7	\$	
8	Prix total figurant dans l'Annexe « D », section 8	\$	
9	Prix total figurant dans l'Annexe « D », section 9	\$	
10	Prix total figurant dans l'Annexe « D », section 10	\$	
11	Prix total figurant dans l'Annexe « D », section 11	\$	
12	Prix total figurant dans l'Annexe « D », section 12	\$	
Α	Prix total évalué des CCAMS (total des lignes 1 à 12)	\$	

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2. ÉVALUATION DES FRAIS ANNUELS APPLICABLES AUX SERVICES À DISTANCE EN LIGNE ET PAR TÉLÉPHONE POUR LES CCAMS

Le Soumissionnaire doit fournir les frais annuels tels que demandés ci-dessous :

Instruction au soumissionnaire: Le soumissionnaire doit utiliser le même prix (frais annuel (\$)) de chacun des navires dans la DP, annexe « B » afin de répondre à la DP, annexe « I », Présentation de la soumission financière et fiche d'évaluation, section 2.

PRIX TOTAL D'ÉVALUATION DES FRAIS ANNUELS APPLICABLES AUX SERVICES À DISTANCE EN LIGNE ET PAR TÉLÉPHONE POUR LES CCAMS				
NUMÉRO DE L'ÉLÉME NT	DESCRIPTION	FRAIS ANNUEL	NIVEAU D'EFFORT AUX FINS D'ÉVALUATION SEULEMENT	PRIX D'ÉVALUATION (A x B = C)
		Α	В	С
1	NGCC A. Leblanc, Frais annuel applicable aux Services à distance en ligne et par téléphone pour le CCAMS	\$	9	\$
2	NGCC Constable Carrière, Frais annuel applicable aux Services à distance en ligne et par téléphone pour le CCAMS	\$	8	\$
3	NGCC Caporal Kaeble V.C., Frais annuel applicable aux Services à distance en ligne et par téléphone pour le CCAMS	\$	7	\$
4	NGCC M. Charles M.B., Frais annuel applicable aux Services à distance en ligne et par téléphone pour le CCAMS	\$	6	\$
5	NGCC Captain Goddard M.S.M., Frais annuel applicable aux Services à distance en ligne et par téléphone pour le CCAMS	\$	5	\$
6	NGCC Private Robertson V.C., Frais annuel applicable aux Services à distance en ligne et par téléphone pour le CCAMS	\$	4	\$
7	NGCC G. Peddle S.C., Frais annuel applicable aux Services à distance en ligne et par téléphone pour le CCAMS	\$	3	\$
8	NGCC Corporal Teather C.V., Frais annuel applicable aux Services à distance en ligne et par téléphone pour le CCAMS	\$	2	\$
9	NGCC Corporal McLaren M.M.V., Frais annuel applicable aux Services à distance en ligne et par téléphone pour le CCAMS	\$	1	\$

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ 065ml.F7044-200246 \end{array}$

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

В	Prix total d'évaluation des Frais annuels applicables aux Services à distance en ligne et par téléphone pour le CCAMS (Total des Lignes 1 à 9)	\$
---	--	----

Le soumissionnaire doit soumissionner un frais annuel identique pour chacun des NPSH ci-haut.

3. ÉVALUATIONS DES TAUX PONDÉRÉS DE MAIN D'ŒUVRE LIÉS AUX TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES ET IMPRÉVUS

Les évaluations des taux de main-d'œuvre pondérés pour les travaux supplémentaires et imprévus (travaux S/I) sont effectuées en incluant les montants estimés d'heures-personnes supplémentaires multipliés par les taux de main-d'œuvre pondérés des travaux S/I et ces totaux sont ajoutés au prix ferme du Travail connu à des fins d'évaluation seulement. Les quantités supplémentaires d'heures-personnes pour les travaux S/I utilisées pour ces évaluations sont basées sur des expériences historiques et il n'y a pas de quantité minimale ou maximale de travaux S/I, ni de garantie de tels travaux.

3.1 ÉVALUATION DES TAUX PONDÉRÉS DE MAIN D'ŒUVRE LIÉS AUX TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES ET IMPRÉVUS DURANT LA CONCEPTION, L'INGÉNÉRIE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LOGICIEL ET LA PROGRAMMATION, LE FAT, LE STWT&T, LE HAT ET LE SAT DES CCAMS

Le soumissionnaire doit fournir les taux horaires pondérés tels que demandés ci-dessous :

Instruction au soumissionnaire: Le soumissionnaire doit utiliser les taux horaires pondérés (\$) de la DP, annexe « I », Présentation de la soumission financière et fiche d'évaluation, section 3.1 afin de remplir l'annexe « B », Calendriers des paiements d'étape, sous-sections 1.1.1.1, 2.1.1.1, 2.2.1.1, 2.3.1.1, 2.4.1.1, 2.5.1.1, 2.6.1.1, 2.7.1.1 et 2.8.1.1 Les tableaux d'options sont assujettis à un RDP conformément au contrat, partie 7, section 6.2 Rajustement des Prix (RDP).

PRIX TOTAL D'ÉVALUATION DES DES TAUX PONDÉRÉS DE MAIN D'ŒUVRE LIÉS AUX
TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES ET IMPRÉVUS DURANT LA CONCEPTION, L'INGÉNÉRIE ET LE
DÉVELOPPEMENT DE LOGICIEL ET LA PROGRAMMATION, LE FAT, LE STWT&T, LE HAT ET
LE SAT DES CCAMS

NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT	DESCRIPTION	TAUX HORAIRES PONDÉRÉS	NIVEAU D'EFFORT AUX FINS D'ÉVALUATION SEULEMENT	PRIX D'ÉVALUATION (A x B = C)
		Α	В	С
1	Taux horaire pondéré de main- d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie et le développement de logiciel et la programmation, le FAT, le STWT&T, le HAT et le SAT des CCAMS à taux régulier	\$	750	\$
2	Taux horaire pondéré de main- d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus liés à la conception, l'ingénérie et le développement de logiciel et la programmation, le FAT, le	\$	150	\$

 $\label{eq:continuity} \begin{array}{lll} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ F7044-200246 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3.2 ÉVALUATION DES TAUX PONDÉRÉS DE MAIN D'ŒUVRE LIÉS AUX TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES ET IMPRÉVUS POUR L'INTÉGRATION ET L'INSTALLATION DES CCAMS AUX NAVIRES

Le soumissionnaire doit fournir les taux horaires pondérés tels que demandés ci-dessous :

Instruction au soumissionnaire: Le soumissionnaire doit utiliser les taux horaires pondérés (\$) de la demande de propositions, annexe « I », Présentation de la soumission financière et fiche d'évaluation, section 3.2 afin de remplir l'annexe « B », Calendriers des paiements d'étape, sous-sections 1.1.1.2, 2.1.1.2, 2.2.1.2, 2.3.1.2, 2.4.1.2, 2.5.1.2, 2.6.1.2, 2.7.1.2 et 2.8.1.2 Les tableaux d'options sont assujetties à un RDP conformément au contrat, partie 7, section 6.2 Rajustement des Prix (RDP).

PRIX TOTAL D'ÉVALUATION DES DES TAUX PONDÉRÉS DE MAIN D'ŒUVRE LIÉS AUX TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES ET IMPRÉVUS POUR L'INTÉGRATION ET L'INSTALLATION DES CCAMS AUX NAVIRES				
NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT	DESCRIPTION	TAUX HORAIRES PONDÉRÉS	NIVEAU D'EFFORT AUX FINS D'ÉVALUATION SEULEMENT	PRIX D'ÉVALUATION (A x B = C)
		А	В	С
1	Taux horaire pondéré de main- d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus pour l'intégration et l'installation des CCAMS aux navires à taux régulier	\$	750	\$
2	Taux horaire pondéré de main- d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus	\$	150	\$

 $\label{eq:solution} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} F7044-200246/B \\ \mbox{Client Ref. No. - N° de réf. du client} F7044-200246$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

D	\$		
3	des CCAMS aux navires en temps supplémentaire : Taux et demi si différent de l'élément 1 Taux horaire pondéré de maind'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus pour l'intégration et l'installation des CCAMS aux navires en temps supplémentaire : Taux double si différent de l'élément 1 et 2	\$ 75	\$
	pour l'intégration et l'installation		

3.3 ÉVALUATION DES TAUX PONDÉRÉS DE MAIN D'ŒUVRE LIÉS AUX TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES ET IMPRÉVUS DES REPRÉSENTANTS DE SERVICE À DISTANCE (FSR) POUR LES CCAMS

Le soumissionnaire doit fournir les taux horaires pondérés tels que demandés ci-dessous :

Instruction au soumissionnaire: Le soumissionnaire doit utiliser les taux horaires pondérés (\$) de la DP, annexe « I », Présentation de la soumission financière et fiche d'évaluation, section 3.3 afin de remplir l'annexe « B », Calendriers des paiements d'étape, sous-sections 1.1.1.3, 2.1.1.3, 2.2.1.3, 2.3.1.3, 2.4.1.3, 2.5.1.3, 2.6.1.3, 2.7.1.3 et 2.8.1.3 Les tableaux d'options sont assujettis à un RDP conformément au contrat, partie 7, section 6.2 Rajustement des Prix (RDP).

PRIX TOTAL D'ÉVALUATION DES DES TAUX PONDÉRÉS DE MAIN D'ŒUVRE LIÉS AUX TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES ET IMPRÉVUS DES REPRÉSENTANTS DE SERVICE À DISTANCE (FSR) POUR LES CCAMS							
NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT	DESCRIPTION	TAUX HORAIRES PONDÉRÉS	NIVEAU D'EFFORT AUX FINS D'ÉVALUATION SEULEMENT	PRIX D'ÉVALUATION (A x B = C)			
		Α	В	С			
1	Taux horaire pondéré de main- d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des Représentants de service à distance (FSR) pour les CCAMS à taux régulier	\$	750	\$			
2	Taux horaire pondéré de main- d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des Représentants de service à distance (FSR) pour les CCAMS en temps supplémentaire : Taux	\$	150	\$			

 $\label{eq:solicitation} Solicitation No. - N^\circ \ de l'invitation \\ F7044-200246/B \\ \text{Client Ref. No. - N}^\circ \ de \ r\text{\'ef. du client} \\ F7044-200246$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	et demi si différent de l'élément 1		
3	Taux horaire pondéré de main- d'œuvre pour les travaux supplémentaires et imprévus des Représentants de service à distance (FSR) pour les CCAMS en temps supplémentaire : Taux double si différent de l'élément 1 et 2	\$ 75	\$
E	\$		

I .	TOTAL DU PRIX D'ÉVALUATION DE LA PROP	OSITION		
	Cumul des totaux des tableaux ci-dessus : A + B + C + D + E = \$			
	Signé :	Date :		
	Entreprise :			

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « J »

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Préambule:

 Les NPSH sont en classe avec l'American Bureau of Shipping (ABS), et ABS doit être la société de classification agréée utilisée par le soumissionnaire conformément à la section 8.1 de l'annexe « A » EDT.

L'entrepreneur doit obtenir d'ABS et de la Sécurité maritime de Transports Canada (SMTC) tous les examens, approbations et certifications appropriés et applicables:

- (a) Pour chaque CCAMS et les composants et équipements associés :
 - Examen préliminaire de la conception (PDR);
 - Examen critique de la conception (CDR);
 - Test d'acceptation en usine (FAT); et
 - Essais d'acceptation en mer (SAT).
- (b) Pour chaque intégration et installation de CCAMS sur le navire :
 - CDR;
 - Installation du CCAMS et intégration; et
 - SAT.
- Un système centralisé de contrôle, d'alarme et de surveillance (CCAMS) est décrit ci-dessous, mais il s'agit d'une description de haut niveau et le soumissionnaire doit se référer à l'annexe « A », EDT, pour de plus amples détails.

Le système centralisé de contrôle, d'alarme et de surveillance (CCAMS) est un système de contrôle et d'acquisition de données (SCADA), ou un Système de Contrôle Distribué (DCS), et une interface homme-machine (HMI) qui recueille et fournit toutes les alarmes critiques du navire et les données d'état d'entrée à traiter et à contrôler via des contrôleurs programmables redondants et des entrées/sorties (I/O) à distance. Ces informations sont partagées entre les deux (2) serveurs PC redondants et un réseau de panneaux PC à distance dans tout le navire. La communication vers tous ces équipements doit être basé sur un réseau « Profinet » ou autre système de réseau basé sur Ethernet qui partage les informations via un bus de terrain en anneau redondant utilisant des commutateurs de réseau.

Le CCAMS est un système d'automatisation de processus (PAS). Un PAS est utilisé pour contrôler et surveiller automatiquement un processus tel que les raffineries de pétrole ou de gaz, les centrales électriques, le traitement des eaux et des eaux usées, les systèmes aéroportuaires, les usines de pâte à papier, les systèmes de contrôle, d'alarme et de surveillance des navires, etc. Un PAS est basé sur des normes ouvertes. En ce qui concerne la démonstration de l'expérience, les projets / contrats basés sur un PAS seront évalués par le Canada.

Solicitation No. - N° de l'invitation F7044-200246/B Client Ref. No. - N° de réf. du client F7044-200246

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

- Le Canada a l'intention d'entrer en contrat uniquement avec un soumissionnaire qui est un concepteur de système original de surveillance d'alarme (AMOSD) de CCAMS. L'AMOSD du CCAMS doit :
 - (a) Utiliser une architecture ouverte pour les logiciels SCADA, ou DCS et Contrôleurs Programmable afin de faciliter l'intégration du système avec du matériel et des systèmes tiers, et avoir la capacité d'effectuer le développement de logiciels et les tests associés du CCAMS complet ou des sous-ensembles utilisés dans le CCAMS proposé. L'identité de l'AMOSD est attestée par le nom apparaissant sur le système acheté et / ou sur tous les dessins, les documents et la documentation de formation qui l'accompagnent;
 - (b) Concevoir et intégrer au nouvel équipement et à l'équipement existant le système complet et les sous-ensembles utilisés dans le CCAMS proposé. L'entrepreneur doit conserver l'entière responsabilité du système pour toutes les exigences et avoir suffisamment de droits de propriété intellectuelle dans le CCAMS afin d'accorder au Canada et aux détenteurs de licences du Canada tous les droits requis en vertu du contrat subséquent pour exécuter les travaux prévus au contrat et tous les autres travaux pour lesquels le contrat accorde au Canada une licence; et
 - (c) Tous les soumissionnaires doivent soumettre, dans le cadre de leur réponse aux critères techniques obligatoires, Annexe « J », article 1, une auto-certification du CCAMS concernant l'autorité du soumissionnaire à fournir au Canada les produits et services, qui doit être signée par l'entrepreneur AMOSD du CCAMS. AMOSD n'est pas une accréditation. Aucun contrat ne sera attribué à un soumissionnaire si la certification n'a pas été fournie au Canada. Il appartient au Canada de déterminer, à sa seule discrétion, si tous les renseignements requis ont été fournis.
- 4. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires doivent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Article #	Critères	Conforme		Référence à la page et au paragraphe applicables de la proposition du soumissionnaire.
		Oui	Non	
MTC1	Le soumissionnaire doit soumettre une démontration qu'il est un concepteur de système original de surveillance d'alarme (AMOSD) de CCAMS. Pour cela, le soumissionnaire doit fournir une auto-certification AMOSD qui démontrera que <u>toutes les</u> exigences énumérées dans l'article 3 du préambule ci-dessus sont satisfaites.			
MTC2	L'expérience du soumissionnaire sera évaluée sur la base de trois (3) projets/contrats réalisés par le soumissionnaire au cours des quinze (15) dernières années.			
	Chaque projet/contrat doit être un PAS et comporter au moins 300 E/S analogiques, numériques ou internes combinées à l'aide de Contrôleurs Programmable et de logiciels HMI SCADA ou DCS sur des navires ou d'autres			

 $\label{eq:solution} \begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ F7044-200246 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Référence à la page et au paragraphe Article **Critères** Conforme applicables de la # proposition du soumissionnaire. Oui Non industries d'automatisation des processus. Pour chaque projet/contrat, le soumissionnaire doit au minimum soumettre une démontration de ce qui suit : 1. Le nom du client / représentant; 2. La date de début et la date de fin du projet/contrat à fournir dans le format suivant : MOIS (MM) ET ANNÉE (AAAA); 3. Démonstration du travail effectué : A. la conception et/ou la mise à niveau du système d'automatisation; et B. la mise en service. 4. Preuve de la livraison, de l'installation et de la réception. Cela peut être démontré avec la facture de vente finale, ou un courriel final démontrant l'achèvement des travaux, ou la documentation finale de l'IACS complétée, ou du contrat / accord de service après la livraison. Le soumissionnaire doit soumettre une démonstration pour A ou B A - DÉMONSTRATION DU SOUMISSIONNAIRE : Le soumissionnaire doit soumettre une démonstration qu'il a de l'expérience dans le respect des normes/guide ANSI/ISA-18.2, ou EEMUA 191, ou CEI 62682 pour la gestion des systèmes d'alarme en démontrant A1 ou A2 ou A3 ou A4: A1 Comment le logiciel CCAMS SCADA ou DCS proposé a été utilisé sur un (1) projet antérieur par le MTC3 soumissionnaire au cours des guinze (15) dernières années. Pour le projet/contrat, au minimum, le soumissionnaire doit soumettre une démonstration des éléments suivants: Le nom du client/représentant ; II. La date de début et la date de fin du projet/contrat; Fournir un manuel de projet/contrat ou autre III. document livré décrivant le logiciel SCADA ou DCS utilisé et créé avant la date d'affichage de la présente DP (F7044-200246/B); et

Buyer ID - Id de l'acheteur

065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Article #	Critères	C	Conforme		Référence à la page et au paragraphe applicables de la proposition du soumissionnaire.
		Ou	i	Non	
	IV. Comment le logiciel SCADA ou DCS dispose d'outils de gestion des alarmes qui ont été développés pour adhérer à ANSI/ISA-18.2, ou EEMUA 191, ou IEC 62682 en fournissant des documents créés avant la date de publication cette DP (F7044-200246/B) décrivant les outils dans le logiciel et reliant les outils à l'une des normes. Par exemple:	de			
	 articles de sites Web imprimés; 				
	les pages Web;				
	• livres blanc; et				
	• manuels de logiciels.				
	<u>ou</u>				
	A2 Le soumissionnaire doit soumettre des publicités imprimées sur le site Web, des articles, des livres bland ou des documents créés avant la date de publication de présente DP (F7044-200246/B) indiquant que le soumissionnaire a utilisé ANSI/ISA-18.2, ou EEMUA 19 ou CEI 62682 pour développer la gestion des alarmes pour des PAS.	e la			
	<u>OU</u>				
	A3 Le Soumissionnaire doit soumettre un (1) projet pas par le Soumissionnaire au cours des quinze (15) dernières années où le client, ou l'industrie, ou l'assurance de l'industrie a exigé le respect de l'une des normes ou d'une norme dérivée de l'ANSI/ISA - 18.2, o EEMUA 191, ou normes/guide CEI 62682 créés avant date de publication de cette DP (F7044-200246/B). Pou le projet/contrat, au minimum, le soumissionnaire doit soumettre une démonstration des éléments suivants:	s u a			
	I. Le nom du client/représentant ;				
	II. La date de début et la date de fin du projet/contrat ; et				
	III. Fournir un manuel de projet / contrat, un livrable, une spécification ou tout document montrant que le client, ou l'industrie, ou l'assurance de l'industrie a exigé le respect de l'une des normes, ou une norme dont il peut é prouvé qu'elle est dérivée de l'ANSI / ISA-18. ou EEMUA 191, ou normes/guide CEI 62682.	etre 2,			

 $\begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ F7044-200246 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Article #		Critères	Conforme		Référence à la page et au paragraphe applicables de la proposition du soumissionnaire.
			Oui	Non	
	<u>ou</u>				
	A4 Le soumissionnaire doit démontrer qu'un (1) projet de PAS passé par le soumissionnaire au cours des quinze (15) dernières années a une conception de la gestion des alarmes ou une documentation du cycle de vie contenant des pratiques pour déterminer, documenter, concevoir, exploiter, surveiller et entretenir les systèmes d'alarme connus sous le nom de étapes du cycle de vie de la gestion des alarmes. Pour le projet/contrat, au minimum, le soumissionnaire doit soumettre une démonstration des éléments suivants :				
	I.	Le nom du client/représentant ;			
	II.	La date de début et la date de fin du projet/contrat ; et			
	III.	Fournir un manuel de projet/contrat, un livrable, une spécification ou autre document créé pour le projet ci-dessus montrant les principales étapes du cycle de vie créées lors de la conception et de la maintenance du système d'alarme conformément aux normes/guides ANSI/ISA-18.2, ou EEMUA 191 ou CEI 62682.			
		Par exemple:			
		Philosophie de l'alarme ;			
		Rationalisation ;			
		Suivi et évaluation ;			
		Gestion du changement ; et			
		Audit.			
	<u>OU</u>				
		MONSTRATION DU SOUS-TRAITANT DES SSIONNAIRES :			
		missionnaire doit fournir les informations suivantes sous-traitant (cabinet d'ingénierie ou autre) :			
	a . N	Nom du sous-traitant; et			
	С	Les noms des employés du sous-traitant et une copie de leur baccalauréat(s) universitaire en génie ou diplôme(s) d'études collégiales, en génie			

 $\label{eq:continuous} \begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ F7044-200246 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Article #		Critères	Conf	orme	Référence à la page et au paragraphe applicables de la proposition du soumissionnaire.
			Oui	Non	
	te	lectrique, électronique ou informatique, ou en echnologie électrique ou électronique, avec le nom e l'établissement et l'année d'achèvement.			
	ET				
	démons normes/ pour la (soumiss (compa(des normantes) CEI 626	umissionnaire ne peut pas présenter une stration qu'il a de l'expérience dans le respect des /guides ANSI/ISA-18.2, EEMUA 191 ou CEI 62682 gestion des systèmes d'alarme, le sionnaire doit démontrer que son sous-traitant gnie d'ingénierie ou autre) a expérience du respect mes/guides ANSI/ISA-18.2, ou EEMUA 191, ou 682 pour la gestion des systèmes d'alarme en rant B1 ou B2 ou B3 ou B4 et ce qui suit :			
	B1 Comment le logiciel CCAMS SCADA ou DCS proposé a été utilisé sur un (1) projet antérieur par le Sous-traitant du Soumissionnaire au cours des quinze (15) dernières années. Pour le projet/contrat, au minimum, le soustraitant doit soumettre une démonstration des éléments suivants:				
	I.	Le nom du client/représentant ;			
	II.	La date de début et la date de fin du projet/contrat ;			
	III.	Fournir un manuel de projet/contrat ou autre document livré décrivant le logiciel SCADA ou DCS utilisé et créé avant la date d'affichage de la présente DP (F7044-200246/B); et			
	IV.	Comment le logiciel SCADA ou DCS dispose d'outils de gestion des alarmes qui ont été développés pour adhérer à ANSI/ISA-18.2, ou EEMUA 191, ou IEC 62682 en fournissant des documents créés avant la date de publication de cette DP (F7044-200246/B) décrivant les outils dans le logiciel et reliant les outils à l'une des normes.			
		Par exemple:			
		articles de sites Web imprimés;			
		• les pages Web;			
		• livres blanc; et			
		manuels de logiciels.			

 $\label{eq:continuity} \begin{array}{lll} \text{Solicitation No. - N}^\circ \text{ de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \text{Client Ref. No. - N}^\circ \text{ de réf. du client} \\ F7044-200246 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Article #		Critères	Conf	orme	Référence à la page et au paragraphe applicables de la proposition du soumissionnaire.
			Oui	Non	
	<u>OU</u>				
	des pub livres bl publicat que le s ANSI/IS	Sous-traitant du Soumissionnaire doit soumettre blicités imprimées sur le site Web, des articles, des ancs ou des documents créés avant la date de ion de la présente DP (F7044-200246/B) indiquant sous-traitant du soumissionnaire a utilisé SA-18.2, ou EEMUA 191, ou CEI 62682 pour oper la gestion des alarmes pour des PAS.			
	<u>OU</u>				
	B3 Le Sous-Traitant du Soumissionnaire doit soumettre un (1) projet passé par le Sous-Traitant du Soumissionnaire au cours des quinze (15) dernières années où le client, ou l'industrie, ou l'assurance de l'industrie a exigé le respect de l'une des normes ou d'une norme dérivée de l'ANSI/ISA - 18.2, ou EEMUA 191, ou normes/guide CEI 62682 créés avant la date de publication de cette DP (F7044-200246/B). Pour le projet/contrat, au minimum, le sous-traitant du soumissionnaire doit soumettre une démonstration des éléments suivants:				
	I. II.	Le nom du client/représentant ; La date de début et la date de fin du			
		projet/contrat ; et			
	III.	Fournir un manuel de projet / contrat, un livrable, une spécification ou tout document montrant que le client, ou l'industrie, ou l'assurance de l'industrie a exigé le respect de l'une des normes, ou une norme dont il peut être prouvé qu'elle est dérivée de l'ANSI / ISA-18.2, ou EEMUA 191, ou normes/guide CEI 62682.			
	<u>OU</u>				
	B4 Le Sous-traitant du Soumissionnaire doit démontrer qu'un (1) projet de PAS passé par le Sous-Traitant du soumissionnaire au cours des quinze (15) dernières années a une conception de la gestion des alarmes ou une documentation du cycle de vie contenant des pratiques pour déterminer, documenter, concevoir, exploiter, surveiller et entretenir les systèmes d'alarme connus sous le nom de étapes du cycle de vie de la gestion des alarmes. Pour le projet/contrat, au minimum, le sous-traitant du soumissionnaire doit soumettre une				

 $\label{eq:solution} \begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ F7044-200246 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Référence à la page et au paragraphe Article **Critères** Conforme applicables de la # proposition du soumissionnaire. Oui Non démonstration des éléments suivants : I. Le nom du client/représentant ; La date de début et la date de fin du II. projet/contrat; et III. Fournir un manuel de projet/contrat, un livrable, une spécification ou autre document créé pour le projet ci-dessus montrant les principales étapes du cycle de vie créées lors de la conception et de la maintenance du système d'alarme conformément aux normes/guides ANSI/ISA-18.2, ou EEMUA 191 ou CEI 62682. Par exemple: Philosophie de l'alarme; Rationalisation; Suivi et évaluation ; Gestion du changement ; et Audit. Le Soumissionnaire doit soumettre une démonstration pour A ou B A - DÉMONSTRATION DU SOUMISSIONNAIRE : Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a développé et livré un (1) projet/contrat utilisant les langages de programmation CEI 61131 pour exécuter la logique d'alarme au cours des quinze (15) dernières années en démontrant ce qui suit : 1. Fournir la norme écrite du soumissionnaire ou un exemple de programme de Contrôleurs Programmables à partir d'un système de contrôle MTC4 centralisé ou d'un système d'alarme et de surveillance ou PAS utilisant les langages de programmation CEI 61131. 2. La programmation du controlêur programmable doit comporter des commentaires d'échelon, de bloc fonctionnel, de ligne et de routine, quelle que soit la structure du programme. Les E/S doivent avoir des noms de balises de périphérique réels et des bits d'alias utilisant les noms de balises des périphériques utilisés qui expliqueront la logique. 3. La dénomination des E/S dans le codage doit être liée (ou identique) à la dénomination utilisée dans

 $\label{eq:continuous} \begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ F7044-200246 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Article #	Critères	Conf	orme	Référence à la page et au paragraphe applicables de la proposition du soumissionnaire.
		Oui	Non	
	les dessins/schémas du système. OU			
	B - DEMONSTRATION DU SOUS-TRAITANT DES SOUMISSIONNAIRES :			
	Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes sur son sous-traitant (cabinet d'ingénierie ou autre) :			
	a. Nom du sous-traitant; et			
	b. Les noms des employés du sous-traitant et une copie de leur baccalauréat(s) universitaire en génie ou diplôme(s) d'études collégiales, en génie électrique, électronique ou informatique, ou en technologie électrique ou électronique, avec le nom de l'établissement et l'année d'achèvement.			
	ET			
	Si le soumissionnaire ne peut pas soumettre une démonstration qu'il a développé et livré un (1) projet/contrat en utilisant les langages de programmation CEI 61131 pour exécuter la logique d'alarme, le soumissionnaire doit démontrer que son sous-traitant (cabinet d'ingénierie ou autre) a développé et livré un (1) au cours des quinze (15) dernières années en démontrant ce qui suit :			
	1. Fournir la norme écrite du sous-traitant du soumissionnaire ou un exemple de programme de Contrôleurs Programmables à partir d'un système de contrôle centralisé ou d'un système d'alarme et de surveillance ou PAS utilisant les langages de programmation CEI 61131.			
	2. La programmation du controlêur programmable doit comporter des commentaires d'échelon, de bloc fonctionnel, de ligne et de routine, quelle que soit la structure du programme. Les E/S doivent avoir des noms de balises de périphérique réels et des bits d'alias utilisant les noms de balises des périphériques utilisés qui expliqueront la logique.			
	3. La dénomination des E/S dans le codage doit être liée (ou identique) à la dénomination utilisée dans les dessins/schémas du système.			

 $\begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ F7044-200246 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Article #	Critères	Conf	orme	Référence à la page et au paragraphe applicables de la proposition du soumissionnaire.
		Oui	Non	
	Le Soumissionnaire doit soumettre une démonstration pour A ou B			
	A - DÉMONSTRATION DU SOUMISSIONNAIRE :			
	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a développé et livré un (1) système d'alarme et de surveillance approuvé par l'Association internationale des sociétés de classification (IACS) d'une complexité similaire avec au moins 300 E/S analogiques, numériques ou internes combinées au cours des quinze (15) dernières années.			
	ET			
	Au minimum, le soumissionnaire doit démontrer ce qui suit :			
	 Fournir des copies de la lettre d'acceptation finale et d'approbation d'un système livré par un membre de l'IACS. 			
	OU			
	 Fournissez les dessins «conformes à l'installation» estampillés IACS pour le système livré ci-dessus. 			
MTC5	<u>OU</u>			
	B - DEMONSTRATION DU SOUS-TRAITANT DES SOUMISSIONNAIRES :			
	Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes sur son sous-traitant (cabinet d'ingénierie ou autre) :			
	a. Nom du sous-traitant; et			
	b. Les noms des employés du sous-traitant et une copie de leur baccalauréat(s) universitaire en génie ou diplôme(s) d'études collégiales, en génie électrique, électronique ou informatique, ou en technologie électrique ou électronique, avec le nom de l'établissement et l'année d'achèvement.			
	ET			
	Si le soumissionnaire ne peut pas démontrer qu'il a développé et livré un (1) système d'alarme et de surveillance approuvé par l'IACS d'une complexité similaire avec au moins 300 E/S analogiques, numériques ou internes combinées au cours des quinze (15) dernières années, le soumissionnaire doit démontrer que son soustraitant (compagnie d'ingénierie ou autre) en a développé			

 $\label{eq:continuity} \begin{array}{lll} \text{Solicitation No. - N}^\circ \text{ de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \text{Client Ref. No. - N}^\circ \text{ de réf. du client} \\ F7044-200246 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Article #			Critères	Conf	orme	Référence à la page et au paragraphe applicables de la proposition du soumissionnaire.
				Oui	Non	
			(1). Afin de réaliser cette démonstration, le onnaire doit :			
			rnir des copies de la lettre d'acceptation finale et probation d'un système livré par un membre de CS.			
	OU					
			rnissez les dessins «conformes à l'installation» mpillés IACS pour le système livré ci-dessus.			
	(CV) soum profes soum durée	de d issic ssior ettre e du	essionnaire doit fournir deux (2) curriculum vitae eux (2) employés actuellement employés par le onnaire qui possède l'éducation et l'expérience nnelle suivantes. Le soumissionnaire doit aussi e une confirmation qu'il gardera à l'emploi pour la contrat au moins deux (2) employés possédant n et l'expérience professionnelle suivantes.			
	1.	Éd	lucation			
		A.	Un employé du soumissionnaire doit avoir au moins un diplôme universitaire d'ingénieur en génie électrique, électronique ou informatique.			
		B.	Un employé du soumissionnaire doit être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en tant que technologue électrique ou électronique ou d'un diplôme universitaire en ingénierie ou en informatique.			
MTC6		C.	Pour chaque employé, le soumissionnaire doit fournir une copie du certificat ou diplôme avec le nom de l'établissement et l'année d'obtention.			
	2.	Ex	périence professionnelle			
		A.	Chacun des employés identifiés dans le MTC3, Section 1 - Éducation, doit avoir un minimum de cinq (5) ans d'expérience professionnelle démontrée dans la programmation de Contrôleurs Programmable et la configuration de logiciels SCADA ou DCS sur des projets/contrats similaires ou de plus grande complexité, tels que décrits dans l'énoncé des travaux du CCAMS.			
		В.	Les dates de début et de fin de chaque projet/contrat pour démontrer les années d'expérience, et elles doivent être fournies			

 $\begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ F7044-200246 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Article #	Critères	Conforme		Référence à la page et au paragraphe applicables de la proposition du soumissionnaire.
		Oui	Non	
	dans le format suivant : MOIS (MM) ET ANNÉE (AAAA).			
МТС7	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a livré une simulation d'un système de contrôle centralisé ou un système d'alarme et de surveillance ou un PAS système de contrôle d'accès avec au moins 300 entrées/sorties analogiques, numériques ou internes combinées à l'aide de Contrôleurs Programmable et de logiciels IHM SCADA ou DCS pour un essai d'acceptation en usine (FAT) en fournissant les plans d'inspection et d'essai du FAT (FAT ITP) et les dessins applicables réalisés par le soumissionnaire au cours des quinze (15) dernières années.			
мтс8	Le soumissionnaire doit soumettre une confirmation que l'unique société de classification qu'il entend utiliser pour le projet du CCAMS sera ABS conformément à la section 8.1.1 et 8.1.2 de l'Annexe « A » EDT. ET Le soumissionnaire doit soumettre tous les livrables décrits à l'ensemble du BDR du CCAMS conformément au DID-EN-10 de L'EDT Annexe « A ».			
мтсэ	Le soumissionnaire doit soumettre une démontration que le CCAMS proposé rencontre les exigences du système en démontrant les sections sélectionnées de la section 6.4 à l'Annexe « A » EDT. i. EDT Section 6.4.2- Le soumissionnaire doit soumettre une liste des composants et d'équipements pour démontrer que l'équipement COTS qui doit être supporté par un distributeur nord-américain. ET ii. EDT Section 6.4.5 - Le soumissionnaire doit fournir une démonstration que le logiciel CCAMS HMI SCADA ou DCS proposé dispose d'outils de gestion des alarmes qui aident à surveiller et à fournir un système d'alarme et de surveillance conforme aux normes ANSI/ISA-18.2, ou EEMUA 191, ou CEI 62682. /guide pour la gestion des systèmes d'alarme.			

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Article #	Critères			orme	Référence à la page et au paragraphe applicables de la proposition du soumissionnaire.
			Oui	Non	
		À titre d'exemple, cela peut être démontré en montrant des outils logiciels de gestion des alarmes tels que :			
		 Outils de signalement des alarmes intempestives (mauvais acteur) 			
		Outils de distribution prioritaire des alarmes			
		Outils d'analyse d'inondation d'alarme			
		Rapport sur les performances des alarmes et outils de filtrage			
		Outils d'analyse des alarmes			
		Rapports d'alarme désactivés			
		Outils de rayonnage d'alarme			
		Rapports sur l'historique des alarmes			
	le CCAN Contrôle serveur robuste	nissionnaire doit soumettre une démontration que MS proposé rencontre les exigences en matière de eurs Programmable, panneau PC à distance, PC, moniteur, ordinateur portable entièrement et imprimante en démontrant les sections nnées de la section 6.5 à l'Annexe « A » EDT ci- s :			
	i.	EDT section 6.5.10;			
MTC10	ii.	EDT section 6.5.11;			
	iii.	EDT section 6.5.13; et			
	iv.	EDT section 6.5.15.			
	une liste à la DID certificat	exemple, cela peut être démontré en fournissant de de composants et d'équipements conformément -EN-10, des fiches techniques d'équipement, des ts de type, justification écrite, ou d'autres nts qui répondent aux exigences de ces sections			
MTC11	Le soumissionnaire doit soumettre une démontration que le CCAMS proposé rencontre les exigences d'architecture ouverte, et de programmation des Contrôleurs Programmable en utilisant le langage de programmation IEC 61131 en démontrant les sections sélectionnées de la section 6.6 à l'Annexe « A » EDT : i. EDT section 6.6.1; et				

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Article #	Critères		orme	Référence à la page et au paragraphe applicables de la proposition du soumissionnaire.
		Oui	Non	
	ii. EDT section 6.6.2.			
	À titre d'exemple, cela peut être démontré en fournissant une liste de composants et d'équipements conformément à la DID-EN-10, des fiches techniques d'équipement, des certificats de type, justification écrite, ou d'autres documents qui répondent aux exigences de ces sections de l'EDT.			
	Le soumissionnaire doit soumettre une démontration que le CCAMS proposé rencontre les exigences de l'IHM SCADA ou DCS en démontrant les sections sélectionnées de la section section 6.7 à l'Annexe « A » EDT :			
	 i. EDT section 6.7.5 – Démontrer que l'IHM SCADA ou DCS du CCAMS aura une conception avec une architecture ouverte qui sera intégré dans toute la programmation de l'IHM. 			
MTC12	ii. EDT section 6.7.8 – Démontrer que les panneaux PC à distance du CCAMS situés dans tout le navire auront la capacité de servir du serveur PC de veille pour le CCAMS. L'IHM SCADA ou DCS du CCAMS doit prendre en charge l'architecture client-serveur et les serveurs redondants. Les panneaux PC à distance doivent pouvoir continuer à faire fonctionner le CCAMS sans que le serveur PC en contrôle soient en ligne.			
	iii. EDT section 6.7.11 – Démontrer que le CCAMS sera doté d'un système IHM SCADA ou DCS qui tiendra en compte l'accès et la visualisation à distance via une interface serveur web/client léger sur une connexion TCP/IP Intranet ou Internet.			
	Le soumissionnaire doit soumettre une démontration que le CCAMS proposé rencontre les exigences du réseau en démontrant les sections sélectionnées de la section 6.8 à l'Annexe « A » EDT :			
MTC13	i. EDT section 6.8.3;			
WIICIS	ii. EDT section 6.8.4;			
	iii. EDT section 6.8.5;			
	iv. EDT section 6.8.6; et			
	v. EDT section 6.8.10.			

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Article #	Critères	Conforme		Référence à la page et au paragraphe applicables de la proposition du soumissionnaire.
		Oui	Non	
	À titre d'exemple, cela peut être démontré en fournissant une liste de composants et d'équipements conformément à la DID-EN-10, des fiches techniques d'équipement, des certificats de type, justification écrite, ou d'autres documents qui répondent aux exigences de ces sections de l'EDT.			
	Le soumissionnaire doit soumettre une démontration que le CCAMS proposé rencontre les exigences de communication du réseau en démontrant les sections sélectionnées de la section 6.9 à l'Annexe « A » EDT:			
	i. EDT section 6.9.1;			
	ii. EDT section 6.9.3; et			
MTC14	iii. EDT section 6.9.6.			
	À titre d'exemple, cela peut être démontré en fournissant une liste de composants et d'équipements conformément à la DID-EN-10, des fiches techniques d'équipement, des certificats de type, justification écrite, ou d'autres documents qui répondent aux exigences de ces sections de l'EDT.			
MTC15	Le soumissionnaire doit soumettre une démonstration que le CCAMS proposé répond aux normes de sécurité CEI 62443 pour les logiciels SCADA ou DCS, en fournissant une certification de sécurité informatique industrielle conformément avec les exigences dans la section 6.11.3.iii de l'annexe « A » de EDT:			
	Le soumissionnaire doit soumettre une démontration que le CCAMS proposé rencontre les exigences de l'interface d'E/S à distance en démontrant les sections sélectionnées de la section 6.13 à l'Annexe « A » EDT :			
	i. EDT section 6.13.2;			
	ii. EDT section 6.13.3; et			
MTC16	iii. EDT section 6.13.4.			
	À titre d'exemple, cela peut être démontré en fournissant une liste de composants et d'équipements conformément à la DID-EN-10, des fiches techniques d'équipement, des certificats de type, justification écrite, ou d'autres documents qui répondent aux exigences de ces sections de l'EDT.			
MTC17	Le soumissionnaire doit soumettre une démonstration qu'il a produit sur un projet antérieur une trousse d'intégration			

 $\label{eq:continuity} \begin{array}{lll} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ F7044-200246 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Référence à la page et au paragraphe Article **Critères** Conforme applicables de la # proposition du soumissionnaire. Oui Non et d'installation et de documentation technique semblable aux exigences de DID-EN-07 de l'annexe « A » de l'EDT, au cours des quinze (15) dernières années. Le soumissionnaire doit soumettre une démonstration qu'il a déjà fourni des services d'appels téléphoniques à **MTC18** distance dans le cadre d'un projet antérieur, répondant aux exigences de chacun des éléments de la section 9.2.1 de l'annexe « A » de l'EDT. Le soumissionnaire doit soumettre une démonstration qu'il a déjà fourni des services en ligne à distance dans le **MTC19** cadre d'un projet antérieur, répondant aux exigences de chacun des articles de la section 9.2.2 de l'annexe « A » de l'EDT. Le soumissionnaire doit présenter une démonstration qu'il a déjà fourni des services de représentant du service sur MTC20 le terrain dans le cadre d'un projet antérieur, répondant à chacun des éléments de la section 9.2.3 de l'annexe «A» de l'EDT. Le soumissionnaire doit soumettre une démontration qu'il a produit un (1) manuel en anglais sur l'utilisation et le MTC21 dépannage similaire aux exigences énoncées dans le DID-EN-08 - sous-section 4.a de l'Annexe « A » EDT, au cours des quinze (15) dernières années. Le soumissionnaire doit soumettre une démontration qu'il a produit deux (2) plans de cours et deux (2) manuels de formation, en anglais, au cours des quinze (15) dernières années pour des PAS avec au moins 300 E/S MTC22 analogiques, numériques ou internes combinées utilisant des PLC et des logiciels IHM SCADA ou DCS sur des navires ou d'autres industries d'automatisation de processus. Le soumissionnaire doit soumettre une démontration qu'il a mis en place un système de gestion de la qualité (SGQ) conformément aux normes ISO 10005:2018 Lignes directrices pour les plans d'assurance qualité. Afin de réaliser cette démonstration, le soumissionnaire doit MTC23 fournir: 1. Sa certification ISO 9001 valide, si applicable; 2. Un exemple de son plan de contrôle de la qualité (PCQ) appliqué à un (1) projet/contrat antérieur au

 $\label{eq:continuous} \begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ F7044-200246 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ 065ml.F7044-200246 \end{array}$

Article #	Critères		forme	Référence à la page et au paragraphe applicables de la proposition du soumissionnaire.
		Oui	Non	
	cours des quinze (15) dernières années;			
	 Des échantillons de ses plans d'inspections et d'essais développé pour son PCQ soumis en 2 ci- dessus; et 			
	4. Des échantillons de rapports d'inspections effectués conformément aux plans d'inspections et d'essais soumis en 3 ci-dessus.			
MTC24	Le soumissionnaire doit soumettre un plan de gestion de projet préliminaire avec une structure de répartition du travail (WBS) similaire aux exigences de DID-PM-01 à l'Annexe « A » EDT, mais avec une WBS au niveau 2.; Le plan préliminaire de gestion de projet doit clairement indiquer comment le soumissionnaire propose de respecter le calendrier de tous les éléments de l'Annexe « C » du calendrier de livraisons proposé pour le contrat initial, et ce, dans les délais demandés par le Canada.			
MTC25	Le soumissionnaire doit inclure une déclaration de conformité remplie, qui doit indiquer que sa proposition technique est conforme à toutes les sections de l'EDT décrites dans la déclaration de conformité. La déclaration de conformité est incluse dans l'annexe « K ».			
MTC26	Le soumissionnaire doit inclure une Déclaration de conformité exécutoire lors de la DP et du contrat résultant remplie, qui doit être signée par le soumissionnaire. La Déclaration de conformité exécutoire lors de la DP et du contrat résultant est inclus dans l'annexe "H"			

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « K »

EXEMPLE DE DÉCLARATION DE CONFORMITÉ À L'ÉNONCÉ DES TRAVAUX SOUS FORME DE MATRICE DES BESOINS

Instruction du soumissionnaire: Le soumissionnaire doit préparer une déclaration de conformité pour toutes les sections de l'Énoncé des travaux (EDT). Cet exemple ne répertorie pas toutes les sections et est donné pour faciliter la préparation du format de matrice des besoins.

SOW SECTION #	TITRE DU PARAGRAPHE SUR LES SEMENCES	COMPLIANCE	RÉFÉRENCE CROISÉE DANS LA PROPOSITION DU SOUMISSIONNAIRE	COMMENTAIRES
1.1	Objectif	Se conformer	Lu et compris	
1.2	Contexte	Se conformer	Lu et compris	
1.3	Objectifs de l'approvisionnement du CCAMS	Se conformer	Lu et compris	
6.3	Exigences générales de conception du CCAMS	Se conformer	Lu et compris	
6.4	Configuration requise	Se conformer	Il est recommandé aux soumissionnaires d'utiliser la même ventilation du cahier des charges. Le soumissionnaire doit indiquer ici la référence de sa proposition où apparaîtront les descriptions exhaustives, les exemples détaillés et les documents justificatifs prouvant que sa proposition répond aux exigences de l'article 6.4 du cahier des charges.	Voir les réponses aux critères techniques obligatoires # 6 de l'annexe "J" de notre proposition.
12.4.2- DID-FR-05	Paquets de spécifications et de dessins de modification de l'ingénierie des intégrations du navire	Se conformer	Lu et compris	Voir la description de la manière dont cette exigence sera satisfaite dans notre proposition, section ?, article? para?
			1	1

Solicitation No. - N° de l'invitation F7044-200246/B Client Ref. No. - N° de réf. du client F7044-200246

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246 Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « L »

À LA PARTIE 5 – DEMANDE DE SOUMISSIONS PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI - ATTESTATION

Je, le soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de défaut, si une attestation est jugée fausse. que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. Le Canada se réserve le droit d'exiger des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le défaut de répondre à cette demande peut rendre la soumission non recevable ou être considéré comme un manguement au contrat.

Pour en savoir plus sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, consultez le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Date : ____ (JJ/MM/AAAA) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de

soum	าเรรเ	ons sera utiliseej
Rem	plir /	A et B.
A. Co	oche	ez seulement une des déclarations suivantes :
() A	A1.	Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
() A	A2.	Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
() /	A3.	Le soumissionnaire atteste qu'il est un <u>employeur assujetti à la réglementation fédérale</u> , en vertu de la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i> .
() /	A4.	Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés au Canada (l'effectif combiné comprend les employés permanents à temps plein, les employés permanents à temps partiel et les employés temporaires [les employés temporaires comprennent uniquement ceux qui ont travaillé pendant 12 semaines ou plus au cours d'une année civile et qui ne sont pas des étudiants à temps plein]).
A5. I	Le s	oumissionnaire a un effectif combiné d'au moins 100 employés au Canada.
(()	A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a signé un <u>Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi</u> valide et en vigueur avec le Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada.
OU (()	A5.2. Le soumissionnaire atteste qu'il a présenté le formulaire <u>Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168)</u> au Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada. Comme il s'agit d'une condition d'attribution du contrat, le

- soumissionnaire doit remplir le formulaire Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), le signer en bonne et due forme et le transmettre au Programme du travail d'EDSC.
- B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :
- () B1. Le soumissionnaire est une coentreprise.

OU

() B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et doit fournir à l'autorité contractante l'Annexe intitulée, Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation, dûment remplie pour chaque membre de la coentreprise. (Veuillez consulter la section des instructions normalisées concernant les coentreprises.)

 $\label{eq:continuity} \begin{array}{lll} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ F7044-200246/B \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ F7044-200246 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 065ml.F7044-200246

Buyer ID - Id de l'acheteur 065ml CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « M »

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

1. Instruments de paiement électronique

Le soumiss suivants :	ionnaire	accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique
	()	Carte d'achat VISA;
	()	Carte d'achat MasterCard;
	()	Dépôt direct (national et international);
	()	Échange de données informatisées (EDI); et
	()	Virement télégraphique (international seulement).